# REPORT OF THE

# ADVISORY COMMITTEE

# ON

# ARCHIVES

September, 1984

Published by the
Information Division
Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada
255 Albert Street
Box 1610 Ottawa K1P 6G4

© Minister of Supply and Services Canada 1985

Cat no. CR23-1/1985
ISBN 0-662-54078-6

Table of Contents


Page

Summary of Recommendations.....1

Introduction.....7

Appointment.....7
Procedure.....7
A Continuing Problem.....8
The Response.....9
Our Report.....12

A. Social Sciences and Humanities Research Council

1. Archives and Scholarly Research.....14
2. Coordination with the Archival System.....17
3. Canadian Studies Research Tools Program.....18
4. Archival Science, Archivists and the SSHRC.....20
5. Research Projects and Archives.....22
6. Support to Specialized Collections Program.....23

B. The Public Archives of Canada

1. Advisory Council on the Archival System.....24
2. Archival Development Grants and Services.....26
3. Archives Act.....28
4. Conservation.....29

C. Canadian Studies Program, Department of the Secretary of State

1. Archival Involvement in Existing Programs.....31
2. Archives Outreach Program.....31
3. Grant Assessment.....33

D. Provinces and Territories

1. Establishment of Provincial/Territorial Councils of Archives.....34

E. Archival Institutions

1. Institutional Responsibilities.....36

F. Professional Concerns

1. Use of Grant Programs.....37
2. Hiring Graduates of Archival Studies Programs.....37
3. Interaction with Funding Agencies.....37
4. Activities of the National Archival Associations.....37

Page

Study 1: The Structure, Dynamics, and Responsibilities of the Canadian Archival System
by Terry Eastwood.....39

Study 2: Setting the Current Context
by Marcel Caya.....45

Study 3: Federal Support to Archives, Libraries and Museums
by Anne MacDermaid.....56

Study 4: Model for a Canadian Archival System
by Marion Beyea.....70

## SUMMARY OF RECOMMENDATIONS

### A. SOCIAL SCIENCES AND HUMANITIES RESEARCH COUNCIL

#### 1. Archives and Scholarly Research

We recommend that the SSHRC continue to recognize the key role of archives within the Canadian research infrastructure by making Canadian archives, and specifically access to Canada's archival resources by researchers in all disciplines, a priority area of its Strategic Grants program. In that context we recommend that the SSHRC develop further means to cooperate effectively with the proposed Advisory Council on the Archival System, other federal agencies, and the archival community on projects of significance for research in Canadian studies, such as the evaluation and development of a national information network on archival holdings, the maintenance and updating of archival union lists, the enhancement of archival services to researchers, and the advocacy of research interests in archives.

#### 2. Coordination with the Archival System

We recommend that the SSHRC maintain its interest in developing the research potential of Canadian archives. We further recommend that in developing or amending programs affecting archives and in coordinating these programs with other federal agencies, the SSHRC work closely with the proposed Advisory Council on the Archival System.

#### 3. Canadian Studies Research Tools Program

We commend the SSHRC for establishing the Canadian Studies Research Tools Program which has stimulated and supported the description of archival holdings.

We recommend that the criteria of eligibility for applicants under this program be amended to include all archives and archivists, focusing on the research importance of the records rather than the status of the institutions which hold them.

We further recommend that the SSHRC develop mechanisms to permit it to cooperate with the Public Archives and individual provincial/territorial archives in realizing projects of importance to the research community.

#### 4. Archival Science, Archivists and the SSHRC

We commend the SSHRC for its initiatives in assisting the archival system and for making archival science an eligible discipline under all its programs. As the SSHRC and the archival community come to understand each other's concerns and capabilities we recommend

- that archivists be appointed from time to time to the SSHRC, and its advisory, selection, and adjudication committees;

- o that SSHRC include visits to archives in their tours, and that members of Council and SSHRC staff participate in archival meetings and conferences; and

- o that in every program the assessment and adjudication of applications in archival science involve an appropriate number of specialists in archival and information sciences.

5. Research Projects and Archives

We recommend that the SSHRC guidelines for applicants under the Canadian Studies Research Tools, Research Grants, and Major Research Grants programs advise applicants that, if their proposed project will make unusual or disproportionate service demands on archives, they should consult with the affected archives and make suitable provision to relieve the burden on the archives.

6. Support to Specialized Collections Program

We record our full support for the guidelines issued by the SSHRC for its Support to Specialized Collections Program as they pertain to archives and manuscripts. We recommend that, on the rare occasions when a proposal to purchase archival material is being considered, archivists be consulted.

B. THE PUBLIC ARCHIVES OF CANADA

1. Advisory Council on the Archival System

We strongly commend the Public Archives of Canada for its traditional leadership and for its recent initiatives in support of the archival system. With the increasing importance of this role, we recommend that the Dominion Archivist appoint an Advisory Council on the Archival System, representative of the archives in each province and territory, of the national professional archival associations and of relevant federal agencies, as soon as possible.

The Advisory Council would advise the Dominion Archivist on such matters as:

- o the allocation of available resources and services for the archival system;

- o the development of new programs, grants, and services to assist the development of the Canadian archival system; and

- o the allocation of project grants and services to assist the development of the Canadian archival system, when such a program is established.

The Advisory Council would also be available to advise other federal agencies in developing or amending programs affecting archives and to advise the archival system and institutions or governments maintaining archives of the overall needs and priorities of the system.

2. Archival Development Grants and Services

We recommend that the federal government establish a program of Archival Development Grants and Services to be administered by the Public Archives of Canada with the advice of the Advisory Council on the Archival System. The program would provide project grants, advisory services, technical assistance and national support services designed to develop a comprehensive modern national archival system. Grants would be made to archives, individually or in groups, and to associations in the field of archives. Grants and services could be made available for such projects as:

- planning studies on archival development;
- establishment of technical or specialized facilities;
- research and development on the archival implications of new communications technology and new documentary media;
- development of appraisal standards for records common to many jurisdictions;
- staff exchanges;
- continuing education in the profession, conferences and participation in international forums;
- establishment and maintenance of national databases on archives;
- preparation of finding aids and improving research access to specific collections;
- the development of specialized programs, or experimental projects of value to the system in all aspects of archival operation;
- protective copying of significant archival collections.

We further recommend that the annual budget of the Public Archives be increased by approximately $3 million to have a significant effect on the entire archival system.

3. Archives Act

We urgently recommend that new federal archival legislation be enacted as soon as possible. This act should include:

o the necessary legislative base for the comprehensive federal records management program;

o confirmation of the Public Archives role as the federal agency responsible for acquiring, preserving and making accessible archival material, both public and private and in all documentary media, of significance in recording all aspects of our national life; and

- o authority to provide grants and services for the development of the Canadian archival system on the advice of an advisory council.

4. Conservation

We recommend that the Public Archives of Canada extend its conservation program to provide leadership, research and development, advanced training, and advisory and technical services to assist the archival system in preserving information recorded in various documentary media.

## C. CANADIAN STUDIES PROGRAM, DEPARTMENT OF THE SECRETARY OF STATE

1. Archival Involvement in Existing Programs

We commend the establishment of the Canadian Studies Program as a welcome initiative. We recommend that, as Canadian archives are the foundation of Canadian studies, Canadian archives and archivists be considered eligible applicants under the current priorities and programs of the Canadian Studies Program.

2. Archives Outreach Program

We recommend that the Canadian Studies Program establish an additional priority program designed to encourage and assist archives in making their resources available in appropriate ways for the benefit of the educational system and the general public.

The grant components of such a program might include:

- o travelling exhibitions of high quality reproductions of archival material designed for use in schools, libraries, and public places, together with accompanying explanatory material;
- o studies on the adequacy of archival holdings for certain neglected themes in Canadian studies, and assistance to the archival system in developing collections on these themes;
- o preparation of learning materials, in print or audio-visual formats designed to present archival documentation;
- o copying of archival resources of broad significance, in microform or videodisc, for distribution to other archives or educational institutions;
- o support of archival associations in their efforts to develop the archival system and to publicize the importance of our documentary heritage;
- o prizes for excellence in preserving and making publicly accessible our documentary heritage.

We further recommend that the Canadian Studies Program be provided with the additional funding required to implement this new program.

We further recommend that in designing such a program, the Canadian Studies Program work closely with the Advisory Council on the Archival System.

3. Grant Assessment

We recommend that the Canadian Studies Program routinely involve archivists in assessing applications for projects which may impinge on archives.

## D. PROVINCES AND TERRITORIES

1. Establishment of Provincial/Territorial Councils of Archives

We recommend

a) that the archives in each province/territory form a council to work together on projects of mutual interest, structured as appropriate to their circumstance;

b) that, as a priority, each province/territory undertake and publish a planning study of its archival system, surveying the requirements for archival service in the province/territory and proposing a strategy to respond over time to these requirements; and

c) that each province/territory provide new funding for a program of grants and services through the provincial/territorial archival council for the development of archival services.

## E. ARCHIVAL INSTITUTIONS

1. Institutional Responsibilities

We recommend that every archival institution now define its role and develop its programs in the context of the emerging archival system, recognizing

- that each institution or government operating an archives is responsible for its continuing core funding and for providing suitable basic facilities;

- that each archives is responsible for providing archival service for the administrative records of its parent body; and

- that each archives is responsible for defining its acquisition interests and programs having professional regard to the legitimate interests of other archives, the limitations of its own core resources and the principles of archival science.

## F. PROFESSIONAL CONCERNS

### 1. Use of Grant Programs

We urge archival associations, archives, and archivists to make active and effective use of the grant programs available to them to attain institutional and professional objectives.

### 2. Hiring Graduates of Archival Studies Programs

We recommend that all archives ensure that graduates of the Masters of Archival Studies program (UBC) and of the "certificat d'archivistique" programs (Université de Montréal, Université du Québec à Montréal) and of other academic programs in archival science are eligible to be hired as entry level archivists.

### 3. Interaction with Funding Agencies

We recommend that archives and the profession keep the SSHRC, the Canadian Studies Program, and provincial granting agencies aware of archival concerns and activities, by inviting representatives of these agencies to meetings, conferences, exhibitions, special activities and tours, and by making publications and newsletters available to them.

### 4. Activities of the National Archival Associations

We recommend that the Association of Canadian Archivists and the Association des Archivistes du Québec, through the Bureau of Canadian Archivists, actively seek funding for core administrative support and for special projects from the Canadian Studies Program or the Public Archives of Canada.

# INTRODUCTION

## Appointment

The ad hoc Advisory Committee on Archives was appointed by the SSHRC in June 1983 and involved

Ian E. Wilson (Chairman)
Saskatchewan Archives Board
Marion Beyea
Provincial Archives of New Brunswick
Marcel Caya
McGill University Archives
Terry Eastwood
Master of Archival Studies Program
University of British Columbia
Anne MacDermaid
Queen's University Archives

The Advisory Committee was asked to consider the responses and discussions stimulated by the report of the SSHRC Consultative Group on Archives (Canadian Archives, 1980); the resolutions of the National Archival Congress held in Kingston in 1982; and the recommendations of the Federal Cultural Policy Review Committee ("Applebaum-Hébert" Report, November 1982) as they relate to archives. The Advisory Committee was also directed to discuss the general federal funding role for the development of the archival system and to advise on a possible division of responsibilities among the SSHRC, the Public Archives of Canada, and other federal agencies.

## Procedure

The Advisory Committee held four meetings in Ottawa over the past year. Early in our deliberations we met with senior officials of the various federal agencies actively involved in the development of the archival system. In this regard we acknowledge the cooperation and encouragement of Dr. John Nicholson and Mrs. Audrey Forster of the SSHRC; Mr. David Silcox, Assistant Deputy Minister (Cultural Affairs), Department of Communications; Mr. James E. Page, Canadian Studies Directorate, Department of the Secretary of State; Dr. W.I. Smith, Dominion Archivist; and Mr. Bernard Weilbrenner, Assistant Dominion Archivist, Public Archives of Canada, together with their colleagues and staff.

Following these meetings, the Advisory Committee reviewed in detail the documents mentioned in its mandate as well as the subsequent reaction, both in discussion and implementation, to these reports. All members of the Advisory Group have been active participants in the debate within the archival community over the past several years. The recommendations forming the core of this report are in a formal sense the consensus of the views of the members appointed to the Advisory Group. In a larger sense, these recommendations have been formed by several years of lively discussion and they may, we hope, represent the current consensus in the archival community.

In preparing this report, we have focussed on our recommendations, endeavouring to make them explicit while limiting the explanatory material. The principles, the concerns and the description of the archival system provided in Canadian Archives have been widely accepted as valid. It is unnecessary to repeat much of that report here. It remains a basic document for understanding the archival system.

To respond to our terms of reference and to provide the context for our recommendations, the Advisory Group prepared several background papers. These are appended:

Study I - "The structure and dynamics of the Archival System". Terry Eastwood summarizes the concerns and activities of archives in Canada and the problems of forming a system of archives.

Study II - "The Current Context". Marcel Caya has outlined the debate on the future of the archival system sparked by To Know Ourselves (1975).

Study III - "Federal Support for Museums, Libraries and Archives". Anne MacDermaid presents the varied requirements of Canadian archives, noting the programs already available to related cultural institutions: museums, art galleries and libraries.

Study IV - "One Model for the Canadian Archival System". Marian Beyea draws on the recent discussions to suggest one possible model for the structure of the archival system.

## A Continuing Problem

In preparing this report, the Advisory Group did not attempt to duplicate the statistical survey of Canadian archives undertaken by the SSHRC Consultative Group on Archives in 1979. That survey provided an alarming portrait of the state of the archival system. Of 185 archival institutions responding, half reported annual budgets of less than $20,000, 39 had budgets between $20,000 and $75,000 and only 30 reported budgets over $75,000. The total national expenditure on archives in 1978 was $27.4 million with 535 paid archival staff. New statistics are just now being compiled by Statistics Canada. While these will undoubtedly reveal an increase in the dollar figures corresponding with inflation, and will reflect the occasional significant new development, the general conclusion of the Consultative Group remains valid to this day:

> Even the largest archives lack some of the basic facilities or services expected of a professional archives. The average archives in our top budgetary group is staffed by just over a dozen persons, working with inadequate space and equipment, and hamstrung in responding to new archival

> needs by a cramped budget. The average budget of our larger archives (30 archives) is one-tenth that of the average for the 44 main university libraries in Canada.... Most Canadian archives are newly established institutions, created in response to the enormous need for repositories for valuable records and rarely in response to the availability of funds. Their existence is a testimony to a sincere and growing desire of Canadians to preserve the fast fading image of their heritage. As the result of their newness and the near vacuum in which they were created, Canadian archives are greatly in need of organization, standardization and professionalization. If progress in these areas is not soon forthcoming, along with the necessary funding, the inevitable result of neglect will become painfully manifest in the area of conservation, as the records of Canada's past, the few that are preserved, steadily disintegrate. (p. 59)

The Response

The publication To Know Ourselves: The Report of the Commission on Canadian Studies (1975), followed by the report of the SSHRC Consultative Group on Canadian Archives (1980), sparked a vigorous and unprecedented debate on the future of the archival system in Canada. In several notable instances, initiatives and new resources have translated discussion into action.

Study II for this report outlines the debate that has taken place on the key issues affecting archives. Both the debate and the substantial areas of agreement can be followed through a series of publications.

Bower, Peter. "After the Dust Settles." Archivaria no. 9 (Winter 1979-80): 218-229.

"Canadian Archives: Reports and Responses." Archivaria no. 11 (Winter 1980-81): 3-35.

Canadian Historical Association. Archives Committee. Response to the report, Canadian Archives (1981).

Page, James E. Reflections on the Symons Report: The State of Canadian Studies in 1980. Ottawa: Secretary of State, 1981, pp. 203-225.

Public Archives of Canada. "Brief of the Public Archives of Canada to the Federal Cultural Policy Review Committee." Ottawa, March 1981.

Department of Communications, Ottawa. Report of the Federal Cultural Policy Review Committee, 1982, pp. 129-132.

"The Applebaum-Hébert Report: Official Responses, Personal Responses." Archivaria no. 16 (Summer 1983): 99-133.

Beyea, M. & Caya, M., eds. Planning for Canadian Archives: Proceedings of the First Congress on Archives. Ottawa: Bureau of Canadian Archivists, 1983.

As this bibliography suggests, the archival system has been thoroughly discussed at conferences in reports and in responses. There have also been a number of welcome initiatives:

Provincial

- o Several provinces have substantially increased funding for their archives in the past 4 years.

- o New archives buildings have opened in Quebec, Nova Scotia, and Saskatchewan while major renovations are being made to the Manitoba Archives building. Several of these include archival conservation laboratories suitable to service the needs of an archival network.

- o Most provinces now have an association of archivists, archives councils are emerging, and various cooperative projects have begun.

Federal

- o SSHRC has

  a) assisted the development of the archival profession:

     - by accepting archival science as an eligible discipline under its programs;

     - by aiding the publication of Archivaria, a professional journal earning international recognition;

     - by assisting the Association of Canadian Archivists and the Bureau of Canadian Archivists with travel and administrative costs; and

     - by funding a task force of the Bureau of Canadian Archivists to carry out basic research on descriptive standards for archival material.

  b) helped improve the level of access by scholars to archival holdings by making archival materials a component of the Canadian Studies Research Tools Program.

- o Public Archives of Canada has

  a) developed and maintained its traditional programs and services, providing leadership to the archival community, within its available resources;

b) reviewed its programs and mandate and has indicated its willingness to play an active leadership and coordinating role in the evolving Canadian archival system with the assistance of an advisory council, once resources for this are available.

o Secretary of State has

- established the Canadian Studies Program, with priorities of relevance to archives.

o The Department of Communications has

- assisted with the National Archival Congress, held at Kingston in June 1982.

o The Canadian Cultural Property Export Review Board has

- encouraged the donation of significant collections to Canadian archives;

- assisted in repatriating historical documents of significance to Canada.

One further tangible result of the reports and discussions was an agreement among the provincial ministers responsible for cultural affairs in October 1983. Following the National Archival Congress in 1982, the provincial archivists were able to advise their respective ministers that substantial consensus had emerged among archivists on the requirements and the long-term pattern of development for the archival system. As a result, the ministers recognized this as a matter of shared responsibility among the individual archives, the provinces and the federal government, and they resolved

"that they encourage and facilitate the evolution of an 'archival system' in Canada:

a) by enabling provincial and territorial archives to take the initiative in forming cooperative archival networks in their jurisdictions, structured as best suits their archival circumstances,

b) by supporting the work of the networks,

c) by requesting that the federal government encourage the development of a national archival system by supporting and linking the provincial/territorial archival networks through a national archival information system, making specialized and technical staff and facilities available, providing advanced training for staff, coordinating projects and providing funding to the provincial/territorial networks."

This approach has recently been confirmed by the federal Minister of Communications as reflecting the principle of "partnership of effort" in the cultural field.

## Our Report

The future of the Canadian archival system has been considered and debated intensively for several years. A consensus has clearly emerged that, in light of the growing complexity of archives and the federal structure of Canada, this future requires a cooperative response to the problems confronting archives, involving the institutions themselves, provincial networks or councils of archives, the provincial governments, the Public Archives of Canada and various federal agencies with an interest in archives. This approach has been confirmed by an agreement among the federal and provincial ministers responsible for cultural affairs. Various initiatives have already been undertaken toward this future. But the archival system is still in its early stages and the archives themselves are in need, at times in desperate need. The time for reports draws to an end. The time for action is upon us. This report is a call to action.

In this report, we have attempted to be as specific as possible, given current archival conditions. The continued development of the archival system is a matter of shared responsibility and initiative. It is now essential to define these responsibilities for each institution or government and then to establish the programs and structures necessary to fulfil these responsibilities. Thus, we address recommendations to the archival institutions, the provinces, various federal agencies and the archival profession. We have attempted to delineate roles and program responsibilities for each. Where appropriate we have also suggested new structures -- provincial archival councils, and a federal Advisory Council on the Archival System. And, in Study IV, we have provided a model of a future archival system suggestive of the way in which these programs and structures can work together. We recognize that debate will undoubtedly continue on the specifics of structure, with these being adapted to the ways of the institutions establishing them. It is important, however, and indeed vital that the various institutions and governments concerned now formally define the nature of their role, the extent of their responsibility and the types of programs they can implement with respect to archives. For the most effective use of limited resources, these programs must be designed to mesh harmoniously with others, in close consultation with other institutions and with the archival system.

In summary, our recommendations suggest the following allocation of responsibilities:

1. Every Archives

   - Recognition that every archives is responsible for continuing core funding and basic facilities, for providing archival service to the records of its parent institution, and for defining its broader role in the context of a cooperative system of archives.

2. Provinces and Territories

- o The archives in each province or territory should form a council of archives, structured as best suits their circumstances, to work together on projects of mutual interest. This is the base of the system.
- o Each provincial/territorial council should undertake a planning study of archival service in their jurisdiction.
- o Each province/territory should provide grants and services through their archives council for the development of archival service.

3. Federal

A. Public Archives of Canada

- recognition as the key federal agency, supported by a representative Advisory Council on the Archival System in coordinating the system at the national level, linking the provincial/territorial councils, and providing grants and services in support of the curatorial responsibilities of archives.

B. SSHRC

- recognition of a dual role, compatible with the SSHRC mandate to assist scholarly research in the social sciences and the humanities:

  i) grant programs to facilitate research access by scholars to Canada's archival resources;

  ii) development of archival science as a scholarly discipline, and recognition of its relationship with other information sciences.

C. Canadian Studies Program, Department of the Secretary of State

- recognition of archives as eligible recipients under its current programs and development of a new program focusing on archives and designed to facilitate access to Canada's archival resources by the general public and the educational system;
- support for the work of professional archival associations in developing the archival foundation for Canadian studies.

D. The Archival Community

- recognition and effective use of the grant and educational programs becoming available;
- advocacy of archival concerns.

## A. SOCIAL SCIENCES AND HUMANITIES RESEARCH COUNCIL

### 1. Archives and Scholarly Research

**We recommend that the SSHRC continue to recognize the key role of archives within the Canadian research infrastructure by making Canadian archives, and specifically access to Canada's archival resources by researchers in all disciplines, a priority area of its Strategic Grants program. In that context we recommend that the SSHRC develop further means to cooperate effectively with the proposed Advisory Council on the Archival System, other federal agencies, and the archival community on projects of significance for research in Canadian studies, such as the evaluation and development of a national information network on archival holdings, the maintenance and updating of archival union lists, the enhancement of archival services to researchers and the advocacy of research interests in archives.**

Background

- Professor T.H.B. Symons in his report To Know Ourselves (1975, vol. II, p. 82) emphasized that:

  > Canadian archives are the foundation of Canadian studies, and the development of Canadian studies will depend in large measure upon the satisfactory development of Canadian archival resources.

- In 1980, the Social Sciences and Humanities Research Council published the first overall report on the state, concerns and needs of the Canadian archival system, a report prepared by its Consultative Group on Canadian Archives. That report has stimulated both discussion and action within the Canadian archival community and among those concerned about the preservation and use of our documentary heritage.

- We strongly commend the SSHRC for its sympathetic response to that report in

  a) assisting the development of the archival profession:

  - by declaring archival science an eligible discipline in its granting programs;
  - by aiding the publication of Archivaria, a professional journal earning international recognition;
  - by assisting the Association of Canadian Archivists and the Bureau of Canadian Archivists with travel and administrative costs; and
  - by funding a Task Force of the Bureau of Canadian Archivists to carry out basic research on descriptive standards for archival material.

b) facilitating access by researchers to archival holdings:

- by including archival material in the Canadian Studies Research Tools Program.

At the same time, the cooperative networks of archives recommended in Canadian Archives have been taking form in several provinces and the Public Archives of Canada has been actively reviewing and developing its services to the archival system.

Problem

- o Despite the welcome efforts noted above, the resources available to the archival system remain woefully limited. The portrait of the archival system presented in Canadian Archives four years ago changes but slowly.

- o Canadian archives struggle to cope with the increasingly diverse records necessary to document our society, with the volume at times outpacing the archives' ability to produce the expected finding aids. Electronic media and the widespread use of computers in offices and homes are having substantial effects on the archival record, yet they remain unmet challenges for most archives.

- o The research demands on Canadian archives continue to grow and diversify as academic researchers in a wide range of disciplines approach the archival record from new perspectives and as teachers, journalists, heritage activists, local historians, genealogists and enthusiastic amateurs explore the original records of Canada's past.

- o All archival activities from acquisition to arrangement and description to conservation and research services are staff intensive. Most archival programs remain extremely vulnerable to budget, and particularly to staff, reductions.

Proposal

- o The long-term development of the Canadian archival system requires, at the federal level, continued active concern and new initiatives by various agencies involved in research and the preservation of our cultural heritage. Cooperation and coordination among these federal initiatives, in consultation with the archival system, will be essential for the efficient and effective use of limited resources.

- o The SSHRC, with its mandate to promote and assist research and scholarship in the humanities and social sciences in Canada has a special interest in maintaining and enhancing the accessibility of Canadian archival resources for scholarly research. A beginning has been made with the Canadian Studies Research Tools Program, and with the Task Force on Descriptive Standards for Archival Materials.

- o We urge the SSHRC to adopt this as its primary role with respect to the archival system, continuing and extending the Canadian Studies Research Tools Program and making research access to archival resources a priority area in its Strategic Grants program.

- o A Research Access to Archives Program within the Strategic Grants area would support projects:

  - to suggest descriptive standards for all forms of archival material to which all future Canadian Studies Research Tools projects would adhere;

  - to establish the requirements of researchers in all affected disciplines for national, regional, or theme databases on archival holdings;

  - to design databases which may be required and which realistically can be maintained;

  - to assist the archival system in cooperation with the Public Archives of Canada in constructing the databases;

  - to develop and appraise means of improving subject access to archival holdings;

  - to develop new approaches to providing researchers at a distance with access to archival holdings using telecommunications, videodiscs, or inter-archives loans; and

  - to analyze the archival record from the perspective of various research disciplines and suggest the range of archival records essential to documenting society.

- o In establishing such a strategic program to facilitate scholarly use of archives, the SSHRC, in conjunction with other federal agencies addressed in this report, would alert governments at all levels, the research community and institutions maintaining archives to the enduring importance to Canadian studies of a viable, active archival system.

**2. Coordination with the Archival System**

**We recommend that the SSHRC maintain its interest in developing the research potential of Canadian archives. We further recommend that in developing or amending programs affecting archives and in coordinating these programs with other federal agencies, the SSHRC work closely with the proposed Advisory Council on the Archival System.**

Background

- o In recommendation A.1. we envision a significant continuing role for the SSHRC in helping the archival system respond to the needs of scholars.

- o In recommendation B.1. we suggest the establishment of an Advisory Council on the Archival System to link the various provincial archival councils and the professional associations in working with the Public Archives of Canada and other federal agencies in planning and coordinating programs to assist the archival system.

Problem

- o The needs of the archival system in its various dimensions are complex, requiring the involvement of provincially-based archival councils, the professional associations and initiatives by various federal agencies.

- o For the most effective use of new but limited resources and to reduce the administrative burden on a relatively small national archival community, cooperation and coordination among federal agencies in the field is essential. No coordinating body currently exists.

Proposal

- o Recommendation B.1. urges formal representation from the SSHRC in the deliberations of the proposed Advisory Council on the Archival System.

- o We suggest SSHRC work with this Advisory Council in developing or amending programs affecting the archival system, seeking the advice of the Advisory Council when and as appropriate, and keeping the Advisory Council informed of its activities and plans as they affect archives.

**3. Canadian Studies Research Tools Program**

**We commend the SSHRC for establishing the Canadian Studies Research Tools Program which has stimulated and supported the description of archival holdings.**

**We recommend that the criteria of eligibility for applicants under this program be amended to include all archives and archivists, focusing on the research importance of the records rather than the status of the institutions which hold them.**

**We further recommend that the SSHRC develop mechanisms to permit it to cooperate with the Public Archives and individual provincial/ territorial archives in realizing projects of importance to the research community.**

Background

- o The Canadian Studies Research Tools Program, established by the SSHRC in 1982, has funded a series of useful projects in describing archival materials, thus making such materials more accessible for scholarly research.

- o The eligibility criteria for applicants under this program are that:

  Canadian institutions and organizations (except for such institutions as the Provincial and Territorial Archives) or Canadian citizens and permanent residents, singly or in groups, may apply for a grant under the Canadian Studies Research Tools Program.

- o Provincial and territorial archives hold 58 per cent of the archival material in Canadian repositories and have 39 per cent of the paid archival staff, outside of the Public Archives of Canada. In certain provinces these percentages are over 90 per cent.

Problem

- o The report, Canadian Archives, addressed the importance of developing a cooperative system of archives, relying to a large extent on provincial networks of archives. It emphasized the leadership role provincial archives would play in most provinces and urged that, in order to foster a system, any new funding give priority to interinstitutional projects.

- o Excluding, a priori, the provincial and territorial archives from this important program severely restricts the leadership role they and their staff can play in organizing and administering interinstitutional research tools. The effect is to exclude some provinces from using the program in any meaningful way.

- The holdings, both public records and private collections, of the provincial and territorial archives are certainly of primary interest to their particular jurisdiction, but they are also of major significance to the scholarly research community nationally.

- Provincial and territorial archives are administratively structured in a variety of ways: some are branches of provincial departments, others are administered by independent boards, analogous to universities. Whatever their structure, their holdings and their services are essential elements in the research infrastructure for Canadian studies.

Proposal

- We suggest that the Canadian Studies Research Tools Program focus on the importance of the research tool proposed and the value of the archival resources to be included in it for scholarly research,rather than on the institutional custodian of the material or the status of the applicant. Given the objective of the program -- making more accessible primary source materials essential for research in Canadian studies -- the status of the archival custodian of the materials appears irrelevant.

- Applications received from any Canadian archives can thus be adjudicated on a competitive basis, within the funding available for the program.

**4. Archival Science, Archivists and the SSHRC**

**We commend the SSHRC for its initiatives in assisting the archival system and for making archival science an eligible discipline under all its programs. As the SSHRC and the archival community come to understand each other's concerns and capabilities we recommend**

- **that archivists be appointed from time to time to the SSHRC, and its advisory, selection, and adjudication committees;**
- **that SSHRC include visits to archives in its tours, and that members of Council and SSHRC staff participate in archival meetings and conferences; and**
- **that in every program the assessment and adjudication of applications in archival science involve an appropriate number of specialists in archival and information sciences.**

Background

- Canadian archives are few; their resources are limited. Most are preoccupied with maintaining their basic program, with little time for long-term planning or public advocacy. As a result, their special concerns and needs are not fully understood either by the general public or by the research community using them. Archives are not libraries nor are they museums, yet they are apt to be considered an adjunct to these, their more visible brethren.
- The archival system in Canada urgently needs the informed concern and support of the scholarly research community and the SSHRC.
- We believe that archivists, given their continual involvement in scholarly research in many disciplines, have a contribution to make in developing policies and programs to foster scholarly research in the social sciences and the humanities.
- In response to the report of its Consultative Group on Canadian Archives in 1980, the SSHRC indicated that archival science would be an eligible discipline under its various fellowship, research grant, and other programs. We recognize that there have been relatively few applications in the field of archival science under these programs. Elsewhere in this report we urge archivists to make use of the opportunities available to them.

Problem

- Archival science as a discipline has some affinity with library science and other information sciences. It also has its own concerns and priorities at this stage in its development.

- o Specialists in other disciplines may not fully recognize the importance of certain applications or proposals to the long-term development of archival science.

Proposal

- o We suggest that archivists and those in related information sciences become fully integrated in the work of the Council in all its aspects.

- o We further suggest that, as applications in archival science are received by various Council programs, the assessment and adjudication process involve specialists familiar with the needs of the information sciences.

## 5. Research Projects and Archives

**We recommend that the SSHRC guidelines for Canadian Studies Research Tools, Research Grants, and Major Research Grants programs advise applicants that, if their proposed project will make unusual or disproportionate service demands on archives, they should consult and make suitable provision to relieve the burden on the archives.**

Background

- o The statistics on staff and budget presented in the report, Canadian Archives, make clear that many archives, even among the larger, are modest operations, hard-pressed to keep pace with the demands on them.

Problem

- o A research grant to a scholar involving the intensive use of the resources of one or a few specific archives can literally overwhelm the services and other priorities of the archives. The point at which this occurs clearly depends on the size of the grant and the resources of the archives affected.

Proposal

- o We suggest that when a proposed research project will make unusual or disproportionate demands on the services of one or a few archives, the applicant consult with the archives involved and, if necessary, include in the proposal sufficient funds to enable the archives to respond appropriately.

**6. Support to Specialized Collections Program**

**We record our full support for the guidelines issued by the SSHRC for its Support to Specialized Collections Program as they pertain to archives and manuscripts. We recommend that, on the rare occasions when a proposal to purchase archival material is being considered, archivists be consulted.**

Background

- o The guidelines for the SSHRC Support to Specialized Collections Program rule as ineligible the purchase of the papers of a living author and indicate that purchases of other archival material will be confined "to exceptional cases only".

- o The systematic preservation of Canada's diverse archival resources requires such things as archival staff time to pursue regular deposits and donations of materials, proper facilities, conservation and reference services. The development of the basic archival infrastructure must be the first priority. In this, archives differ markedly from libraries (see Canadian Archives, pp. 16-17, 61-63, 89-91).

## B. THE PUBLIC ARCHIVES OF CANADA

### 1. Advisory Council on the Archival System

**We strongly commend the Public Archives of Canada for its traditional leadership and for its recent initiatives in support of the archival system. With the increasing importance of this role, we recommend that the Dominion Archivist appoint an Advisory Council on the Archival System, representative of the archives in each province and territory, of the national professional archival associations, and of other relevant federal agencies as soon as possible.**

**The Advisory Council would advise the Dominion Archivist on such matters as:**

- **the allocation of currently available resources and services for the archival system;**
- **the development of new programs, grants, and services to assist the development of the Canadian archival system;**
- **the allocation of project grants and services to assist the development of the Canadian archival system, when such a program is established.**

**The Advisory Council would also be available to advise other federal agencies in developing or amending programs affecting archives and to advise the archival system and institutions or governments maintaining archives of the overall needs and priorities of the system.**

Background

- The Public Archives of Canada has traditionally provided leadership to the archival system through:
  - training and educational programs;
  - initiating and maintaining union lists of archival holdings;
  - providing advisory services in specialized areas;
  - participating in and supporting professional associations and publications.
- In response to the report, Canadian Archives, the Public Archives reviewed its services to the archival community and
  - informed the Applebaum-Hébert Commission of its willingness to take a more formal leadership role involving an advisory body to work with it;
  - allocated some additional funds and resources to assist the archival community; and
  - proposed that this role be confirmed and an advisory council be established in new federal archives legislation (updating The Public Archives Act of 1912).

Problem

- o The continuing evolution of the Canadian archival system, as a system, will require collaboration and coordination among:

  - federal agencies involved in assisting the archival system;
  - the emerging provincial councils (or networks) of archives;
  - the professional archival associations.

- o The archival community is small and busy. Advisory or consultative structures need to avoid duplication of effort, to simplify communication and to keep time commitments to a minimum.

Proposal

- o We suggest one federal Advisory Council on the Archival System, advisory to the Dominion Archivist but available to other agencies as needed.

- o The Advisory Council would have as its membership:

  - the Dominion Archivist;
  - 12 representatives of archives in the provinces and territories;
  - two representatives of the Bureau of Canadian Archivists; and
  - a representative of the SSHRC (ex-officio), and of the Canadian Studies Program (Secretary of State) (ex-officio).

- o The Advisory Council would be appointed by the Dominion Archivist, after consultation with the archives council in each province and territory.

**2. Archival Development Grants and Services**

**We recommend that the federal government establish a program of Archival Development Grants and Services to be administered by the Public Archives of Canada with the advice of the Advisory Council on the Archival System. The program would provide project grants, advisory services, technical assistance and national support services designed to develop a comprehensive modern national archival system. Grants would be made to archives, individually or in groups, and to associations in the field of archives. Grants and services could be made available for such projects as:**

- **planning studies on archival development;**
- **establishment of technical or specialized facilities;**
- **research and development on the archival implications of new communications technology and new documentary media;**
- **development of appraisal standards for records common to many jurisdictions;**
- **staff exchanges;**
- **continuing education in the profession, conferences and participation in international forums;**
- **establishment and maintenance of national databases on archives;**
- **preparation of finding aids and improvement of research access to specific collections;**
- **the development of specialized programs, or experimental projects of value to the system in all aspects of archival operation;**
- **protective copying of significant archival collections.**

**We further recommend that the annual budget of the Public Archives be increased by approximately $3 million to have a significant effect on the entire archival system.**

Background

- o The Provincial Ministers of Culture, in resolving to assist the development of councils or networks of archives in their provinces, requested the federal government to provide services and funding to assist the development of the archival system.

- o We note, in Study III to this report, that the related custodial institutions across Canada, the libraries, museums and art galleries, have had access to a wide range of federal grants and services for some years. We ask that similar programs now be established on a formal and sufficient basis for archives.

Problem

- o The archival system is underdeveloped. Some, even among our 30 major archives, lack the facilities and experience which today define a modern archives.

- o Many archives, even amongst the smallest, have archival holdings which are of importance both locally and nationally.

- o The archival system is not sufficiently developed, in its breadth or its facilities, to ensure the long-term preservation of Canada's documentary heritage. Much is being lost through neglect.

- o The report, Canadian Archives, (pp. 69-73) made clear that the development of the Canadian archival system is an essential and integral part of the Public Archives' overall mandate to ensure the preservation of Canada's archival patrimony.

- o The Provincial Ministers of Culture at a meeting in October 1983 undertook to encourage the evolution of cooperative archival networks in their provinces and requested

  > that the federal government encourage the development of a national archival system by supporting and linking the provincial/territorial archival networks through a national archival information system, making specialized and technical staff and facilities available, providing advanced training for staff, coordinating projects and providing funding to the provincial/territorial networks.

Proposal

- o The archival system requires both grants for specific projects as well as access to specialized staff and facilities. Both grants and services need to be coordinated so that the most appropriate and efficient form of aid is available to resolve a given situation.

- o Experts in many archival specializations cannot easily be hired on a project basis. Rather, specialists on the staff of the Public Archives or other archives may have to be seconded for a specific project of benefit to the archival system, with some appropriate compensation being made to their normal employers.

- o The grants and services need to be flexible and responsive to the changing needs of the archival system and the variety of archival circumstances existing across the country. Hence, the program should be both designed in detail and then administered with the advice of the representative Advisory Council on the Archival System.

- o While the Public Archives has identified some staff and financial resources it can make available to assist the archival system, these are clearly inadequate to the task. Nor, given the other demands on the Public Archives, and the importance of those demands, can sufficient resources be made available from its existing budget. New funding, in the order of $3 million per year, would be required for a significant impact on the archival system.

**3. Archives Act**

**We urgently recommend that new federal archival legislation be enacted as soon as possible. This act should include:**

- **o the necessary legislative base for the comprehensive federal records management program;**
- **o confirmation of the Public Archives' role as the federal agency responsible for acquiring, preserving and making accessible archival material, both public and private and in all documentary media, of significance in recording all aspects of our national life; and**
- **o authority to provide grants and services for the development of the Canadian archival system on the advice of an advisory council.**

Background

- o The Public Archives Act (R.S.C. 1970, Chapter P-27) has remained substantially unchanged since it was passed in 1912. While flexible, it did not envision the full range of services now expected of a national archives nor did it provide the full legislative base for the selection and preservation of the records of the federal government.
- o Proposals to amend the Act have been advanced from time to time since 1927. These have never been accorded legislative priority.

Problem

- o An effective Public Archives Act closely regulating the disposition of the records of federal departments and agencies is essential to the operation of the recent federal Access to Information Policy. As the Honourable E.M. Culliton, former Chief Justice of Saskatchewan, has observed, freedom of information is rendered meaningless without a correspondingly strong archives act to prevent the premature and unauthorized destruction of government files.
- o The existing Public Archives Act does not provide for the granting authority and advisory body proposed by this report and elsewhere.
- o Without a clearly legislated mandate for the Public Archives of Canada, other federal archival programs are emerging and competing openly with the Public Archives in certain subject fields. Archival material is not conveniently or efficiently divided on a subject basis. Most collections are of value to researchers in a variety of disciplines and need to be studied in the broader context of Canadian society. Such a subject approach runs contrary to basic archival principles. A clear mandate for the Public Archives is urgently required.

**Proposal**

- **o Prepare and pass long-overdue federal archives legislation.**

**4. Conservation**

**We recommend that the Public Archives of Canada extend its conservation program to provide leadership, research and development, advanced training, and advisory and technical services to assist the archival system in preserving information recorded in various documentary media.**

Background

- o The Public Archives of Canada maintains a conservation program for its own holdings. Its staff has undertaken research on the use of video discs in the preservation of archival information, on mass de-acidification processes and on the conservation of photographic images.

- o The Canadian Conservation Institute of the National Museums Corporation provides these services to museums and art galleries across Canada. No similar services are available to the archival system.

Problem

- o Archival collections are disintegrating. Years of neglect, poor storage conditions, the lack of conservation facilities in all but a small number of archives, and the difficulty of providing constant storage environments in the Canadian climate are taking their toll. Already some of the more frequently used collections are no longer available in original form for research, and many more are damaged as the research use of archives grows.

- o The physical conservation of archival materials poses problems both of complexity and of bulk. Archives must cope with papers and inks of many dates, the full variety of photographic processes, motion-picture film, magnetic tape in its various forms, cartographic and architectural records. The most valuable materials are often not single items, but entire collections ranging to thousands of files or images. All are part of our heritage.

- o Research on the application of new technologies to preserving archival documents and information is urgently required.

- o Even in traditional paper conservation, opportunities for education, training or internships in Canada are severely limited. No such opportunities are available spanning the range of archival conservation requirements.

Proposal

- o Given its expertise and involvement in archival conservation, and the fact that research and programs designed for its internal needs can benefit the entire archival system, the Public Archives is the appropriate agency to provide leadership in the field of archival conservation.

- o Conservation services should be linked to the proposed program of Archival Development Grants and Services, drawing on the advice of the Advisory Council on the Archival System. The conservation program might include:

  - research and development in such areas as:

    . application of new technology to archival conservation
    . mass de-acidification processes
    . preservation of photographic images
    . effect of environment on all archival media;

  - internships, training courses, conferences and similar professional development opportunities for archival staff;

  - information, advisory and consultative services for other archives; communicating the results of research;

  - undertaking highly complex technical procedures, requiring specialized staff or facilities not available at the provincial level.

- o This proposal will add new responsibilities to the role of the Public Archives of Canada. A corresponding increase in its staff, conservation laboratories and budget will be necessary.

## C. CANADIAN STUDIES PROGRAM, DEPARTMENT OF THE SECRETARY OF STATE

### 1. Archival Involvement in Existing Programs

We commend the establishment of the Canadian Studies Program as a welcome initiative. We recommend that, as Canadian archives are the foundation of Canadian Studies, Canadian archives and archivists be considered eligible applicants under the current priorities and programs of the Canadian Studies Program.

### 2. Archives Outreach Program

We recommend that the Canadian Studies Program establish an additional priority program designed to encourage and assist archives in making their resources available in appropriate ways for the benefit of the educational system and the general public.

The grant components of such a program might include:

- o travelling exhibitions of high-quality reproductions of archival material designed for use in schools, libraries, and public places, together with explanatory material;
- o studies on the adequacy of archival holdings for certain neglected themes in Canadian studies, and assistance to the archival system in developing collections on these themes;
- o preparation of learning materials, in print or audio-visual formats designed to present archival documentation;
- o copying of archival resources of broad significance, in microform or videodisc, for distribution to other archives or educational institutions;
- o support of archival associations in their efforts to develop the archival system and to publicize the importance of our documentary heritage;
- o prizes for excellence in preserving and making publicly accessible our documentary heritage.

We further recommend that the Canadian Studies Program be provided with the additional funding required to implement this new program.

We further recommend that in designing such a program, the Canadian Studies Program work closely with the Advisory Council on the Archival System.

Background

- o The Canadian Studies Program was established in the Department of the Secretary of State in 1984. It has five objectives, all relevant to the work of archives:

  1. To develop, distribute and encourage the use of Canadian studies learning materials in a number of specific content areas considered to be underdeveloped or neglected in the field of Canadian studies.

  2. To increase the public's knowledge of Canada.

  3. To encourage the work of national voluntary organizations working in the field of Canadian studies.

  4. To enhance Canadians' capacity to develop new knowledge about Canada.

  5. To encourage teachers to use Canadian materials and to teach their students about Canada.

- o Canadian archives play a basic role in Canadian studies, not just at the scholarly level, but in teaching and public uses. Teachers, journalists, local historians, genealogists, students, television producers and those "just curious" about our past now considerably outnumber the scholars in archives' reading rooms.

- o The original documents preserved in our archives, from diaries, to maps, to photographs and films, have an excitement and immediacy about them. They have extraordinary teaching potential. New means of reproducing documents, improved conservation facilities, more active exhibitions and publication programs can make archives available to a wider audience.

Problem

- o Archival resources are limited and most archives are hard-pressed just to maintain current levels of service. Initiatives to reach a broader public, to develop archival materials for use in the schools or to publicize the importance of archives have often been stifled for want of resources.

- o The two national associations of archivists, the Association of Canadian Archivists and l'Association des archivistes du Québec, joined in the Bureau of Canadian Archivists, are devoted to maintaining and improving the archival infrastructure of Canadian studies. The associations and the Bureau exist on modest voluntary resources and occasional grants. They require assistance to increase their effectiveness.

Proposal

- o We suggest that archival projects, and the support of the work of the Bureau of Canadian Archivists, can properly be considered as eligible under the Canadian Studies Program as it now stands.

- o We further suggest that a special priority of the Canadian Studies Program be designed and established to focus on making archival resources available for a broad public.

- o We have outlined several possible components of such a program. We would urge that the Canadian Studies Program consult with the Advisory Council on the Archival System in developing the details of the program.

**3. Grant Assessment**

**We recommend that the Canadian Studies Program routinely involve archivists in assessing applications for projects which may impinge on archives.**

Comment

- o We have no doubt that the program will receive applications from various sources for projects which will have an impact on archives. As we have noted concerning research grant applications made to the SSHRC, it is important to obtain an archival perspective in assessing such applications.

## D. PROVINCES AND TERRITORIES

### 1. Establishment of Provincial/Territorial Councils of Archives

**We recommend**

**a) that the archives in each province/territory form a council to work together on projects of mutual interest, structured as appropriate to the circumstance;**

**b) that as an early priority each province/territory undertake and publish a planning study of its archival system, surveying the requirements for archival service in the province/territory and proposing a strategy to respond over time to these requirements; and**

**c) that each province/territory provide new funding for a program of grants and services through the provincial/territorial archival council for the development of archival services.**

Background

- The development of the archival system, and the preservation of Canada's archival heritage are responsibilities shared by the federal government, the provincial/territorial governments and all archives.

- The Provincial Ministers of Culture, in October 1983, agreed to encourage and facilitate the evolution of an "archival system" in Canada:

  a) by enabling provincial and territorial archives to take the initiative in forming cooperative archival networks in their jurisdictions, structured as best suits their archival circumstances; and

  b) by supporting the work of the networks.

- Archives networks, coordinated by representatives of each archives meeting as an archives council, have begun to emerge in several provinces, notably Nova Scotia and Alberta.

Problem

- Given the limited resources of archives and the few grant programs available provincially to archives, the efforts of the provincial councils will be stymied without additional provincial funding.

- No province/territory has undertaken a comprehensive review of the level of archival service provincially and locally, or the adequacy of its archival system in preserving the provincial and local archival heritage. Nor is the public fully cognizant of the work or adequacy of the archival system.

- The report, Canadian Archives, advocated the formation of provincial networks of archives, with all archives in a province planning and working together to provide comprehensive archival service (see pp. 66-69). Briefly, these networks would undertake such activities as:

  - coordinating acquisition mandates;
  - assessing the needs and priorities for archival development in the province;
  - advising on standards and priorities for provincial grants and services to archives;
  - sharing finding aids or developing an information network on archival holdings;
  - developing means to provide conservation services or facilities to all archives;
  - offering workshops, internships and training opportunities for staff or volunteers in archives;
  - undertaking cooperative copying projects;
  - coordinating the purchase of archival supplies in bulk.

Proposal

- We suggest that the provinces and territories encourage and facilitate the formation and work of provincial archival councils, providing additional funding and services either directly to the Council or through their provincial archives.

- We urge all provinces and territories to undertake a comprehensive study of their archival system and the provincial and local requirements for archival service. This should focus the work of their archives council and provide a planning document for the development of their archival system.

## E. ARCHIVAL INSTITUTIONS

### 1. Institutional Responsibilities

**We recommend that every archival institution now define its role and develop its programs in the context of the emerging archival system, recognizing**

- **that each institution or government operating an archives is responsible for its continuing core funding and for providing suitable basic facilities;**
- **that each archives is responsible for providing archival service for the administrative records of its parent body; and**
- **that each archives is responsible for defining its acquisition interests and programs having professional regard to the legitimate interests of other archives, the limitations of its own core resources and the principles of archival science.**

Comment

- The report, Canadian Archives, noted "that Canadian archives stand at the crossroads of choosing between continued institutional isolation and self-reliance or the deliberate evolution of a coordinated archival system with increased institutional interdependence" (p. 63).
- Archival resources are limited. The task, the challenge, is substantial. The consensus of the archival profession is to work closely together, communicating and sharing, to accomplish our common goal.
- The archival institutions are the basis of the archival system. They, like the provincial and federal governments, have certain responsibilities, both to their own programs and to the system. We urge all archives and archivists now to place themselves and their attitudes in the context of the emerging archival system.

## F. PROFESSIONAL CONCERNS

### 1. Use of Grant Programs

**We recommend and urge archival associations, archives, and archivists to make active and effective use of the grant programs available to them to attain institutional and professional objectives.**

Comment

- o The SSHRC, the Canadian Studies Program, and grant programs in a few provinces are open to applications for archival projects.
- o We recognize that daily pressures make it difficult for many archives to prepare, much less administer, grant projects. If the projects are carefully designed, however, such efforts are of definite value in the long term.

### 2. Hiring Graduates of Archival Studies Programs

**We recommend that all archives ensure that graduates of the Masters of Archival Studies program (UBC), of the "Certificat d'archivistique" programs (Université de Montréal, Université du Québec à Montréal) and of other academic programs in archival science are eligible to be hired as entry level archivists.**

Comment

- o Academic programs have now been established to provide professional education for those seeking a career in archives. For the sake both of the institutions and the profession, it is essential that graduates of such programs be prime candidates for employment in archives.

### 3. Interaction with Funding Agencies

**We recommend that archives and the profession keep the SSHRC, the Canadian Studies Program, and provincial granting agencies aware of archival concerns and activities, by inviting representatives of these agencies to meetings, conferences, exhibitions, special activities and tours, and by making publications and newsletters conveniently available to them.**

Comment

- o As we noted under Recommendation A.4. it is desirable that granting agencies and the archival system develop a full understanding of each other. Some interchange and interaction would be of benefit to both.

### 4. Activities of the National Archival Associations

**We recommend that the Association of Canadian Archivists and the Association des Archivistes du Québec, through the Bureau of Canadian Archivists, actively seek funding for core administrative support and for special projects from the Canadian Studies Program or the Public Archives of Canada.**

Comment

- o As noted under Recommendation C.2. and in Appendix III to this report, the national archival associations depend entirely on modest voluntary support and occasional grants.

- o Other national professional associations concerned about aspects of our heritage receive substantial federal funding to assist them in developing programs, carrying out projects and acting as advocates for their concerns.

**Study I: The Structure, Dynamics, and Responsibilities of the Canadian Archival System**

Early Canadian archives developed almost exclusively in the public domain. The federal and some provincial governments led the way in the late nineteenth and early twentieth centuries by establishing repositories for public and private archives. These evolved programs to acquire, preserve, and make available for research all records of historical significance pertinent to their field of jurisdiction. In the post-Second World War period, the remaining provincial and territorial governments established archives, some universities and colleges began to collect manuscripts and university records, several of our larger municipal governments followed suit, and certain private corporate bodies, notably businesses and churches, set up archives for their own records. In the last decade or two, many archival operations of strictly limited size and scope have grown up within public institutions such as libraries, museums, historical societies, and research institutes in order to augment other collections or support specialized research or local historical studies.

Over the last forty years, our major publicly supported repositories have increasingly directed their attention to establishing themselves as full-fledged records offices for the governments or institutions they serve and have greatly expanded their programs to collect and make available a wide variety of historical records generated by individuals and organizations in the private sphere. Despite the undeniable and encouraging growth in the size, number, and scope of archival repositories, few formal institutional or professional links exist to advance archival programs and practice and public appreciation of the purposes and uses of archives. Throughout most of their history Canadian archives have existed in virtual isolation one from another. In the early stages of their development, most of our archival repositories depended on the dedication and efforts of one or two archivists working without reference to other institutions or even to well articulated and publicly pronounced policies. Where institutional policies were spelled out, they were often broad in the extreme, such as that of the Public Archives of Canada to collect and make available all the records of national historical significance. Moreover, as the Consultative Group report, Canadian Archives (1980), ably demonstrates, few archives outside our well-established public repositories have been able to command resources sufficient to fulfil even basic responsibilities for preservation and use of their holdings. The recent expansion of archival activity has taken place in a financial backwater of public and private endeavour. Although the federal and provincial governments have established and supported major archival repositories, they have never enunciated coherent policies for the development of archives in the country at large and in the various regions. The reasons why overall archival development remains largely undirected and poorly funded, however much individual archives have recently refined their own policies and expanded their

programs can no longer be attributed to a failure to perceive either the importance of archives or the problems they face. The Consultative Group report and the Applebaum-Hébert report demonstrate that it is now widely acknowledged that archives are important institutions in the preservation and transmission of our cultural heritage and deserve support alongside libraries, museums, and art galleries. What is sorely needed is leadership to direct the further growth of archives. Preserving historical records is no longer a matter of rescuing the remnants of a distant past. Today it is a question of building a national network of repositories spread across the country to preserve the records of contemporary society that will be the archives of the future.

Most of our well-established and successful archives are more than a building to house historical records and staff to make them accessible to interested users. In almost every case, these archives have responsibility for preservation of the permanently valuable records of their sponsoring agency. Such responsibility gives each of these archives a role in the administration of the agency that sponsors it and, not incidentally, provides the archives with a rationale for its sponsor's support. It is no frivolous matter to establish an archives because, once committed, an agency will have to find the resources on a continuing basis to preserve, add to, and service the holdings of its records. On the one hand, archives that lack such a functional institutional base often find it extremely difficult to justify devoting increasing resources to their activities. On the other hand, a great many public and private bodies and organizations and almost all private citizens are incapable of establishing and supporting archives. The historical records they generate have either been destroyed or placed in some established archives. In recent years, established archives have increased their services to their sponsoring agencies and have attempted to expand their services to outside agencies and persons lacking the means to provide archival services for themselves at a time when the volume of potentially valuable historical records has expanded several fold.

Established archives expanded sense of their responsibility to preserve valuable historical records has been cultivated by Canadian society's increasing interest in recent years in its history. The number and the interests of university based scholars have greatly expanded but genealogists, local historians, government researchers, heritage groups, the press, and people curious about their past have come to outnumber the scholarly users. Many new archives have been established to respond to society's concern for, and interest in, the record of its past. Thus, we have reached the point where archives, whether long- or newly-established, are straining to preserve and make historical records available with little or no means of coordinating their efforts to ensure that the widest range of valuable records is preserved and their widest use enjoyed by the public.

In particular, archives have sought to respond to the increased scholarly interest in Canadian studies in almost all fields in the humanities and social sciences because scholars are best equipped to

translate archival records into intelligible historical studies for public and educational consumption. Most public archives have come to regard the systematic acquisition, preservation, and availability of public records to be their prime responsibility. At the same time, however, they have carried on the tradition of preserving private historical records and have expanded programs for non-textual records such as photographs, films, video and sound tapes, and cartographic and architectural records. The systematic effort to preserve public and private records in all forms and make them available in a single research institution has been called the "total archives" approach. Working from a functional institutional base, within government or in government-sponsored educational institutions, archives have set out to document a rounded picture of the past. Such programs have received the enthusiastic endorsement of scholars familiar with the use of archives. Indeed, the growth of Canadian archives and historical scholarship have gone hand in hand, the one depending on the other in a kind of symbiotic relationship. Early collecting of the records of colonial administration and the papers of public figures in eighteenth and nineteenth century Canada, as well as the copying of records overseas in England and France, stimulated historical investigation of Canadian constitutional and political development. In recent years, archives have responded to scholars' desire for access to public records and an ever widening range of private records as historical study has broadened its horizons to encompass new subjects. For example, interest in labour and working class history encouraged archives to step up programs to preserve labour union records and gather other records of the working class. Ethnic studies and multiculturalism stimulated archives to canvas ethnic communities for historical records. In fields such as medical, legal, women's, family, and cultural history new approaches to the study of the past suggested new areas of acquisition for archives or even places, such as hospitals, where archival programs could be located. The scholarly historical ferment centred in the universities in part was translated to archives in the 1960s and 1970s by the increasing number of university graduates hired as archivists. In this period, a small band of rather isolated individuals grew into a sizable community that senses the need for professional and institutional links to help them meet the demands placed on them. In particular, archives face enormous problems in identifying, appraising and acquiring archival records along some rational and systematic lines, on the one hand, and organizing and describing them so that they may be located by interested users on the other. Such vital activities must, it appears, be carried out on a collective and cooperative basis.

Nevertheless, archival institutions have had peculiar difficulties in evolving cooperative schemes. Most institutions have perceived their prime mandate to involve care of their sponsors' records and development of their own programs of care and servicing of records. Sponsors, perhaps sensing the uniqueness of archives, have been loath to commit resources to cooperative endeavour. Archives stand in marked contrast to libraries and museums in this regard. Libraries were thrust into cooperation by the networking of

cataloguing, which had an economic rationale, because published items, unlike archives, may be held by more than one repository. Major libraries such as the National Library and large university libraries provided a focal point for centralized national or regional services and greatly fostered the advancement of the practice of library science. Interlibrary loan and other cooperative user-oriented services also grew in scope. Through the federal Museums Assistance Program of the National Museums Corporation and comparable provincial programs, museums received funding for cooperative exhibitions and other programs aimed at fostering public appreciation of their collections, to say nothing of capital expenditure and funds for acquisition. Though libraries and museums are hardly in possession of a superabundance of resources to fulfil their mandates, they have taken steps to create the structures for cooperative effort and have been afforded funding for the purpose. Archives have a parallel need to create such structures attuned to their needs. Though archival holdings are unique, their contents must be made known to the user community both near and far from the repository and to other repositories which may be involved in similar efforts to document our past and serve society. Essentially archives want to coordinate their acquisition efforts to ensure that adequate historical documentation will exist for all Canadians and to improve, through collective effort, dissemination of information about their holdings. The question now is who will take the lead and who will do what?

There is a growing consensus, one fostered greatly by the Consultative Group's report, that federal, provincial and territorial government leadership is required to cultivate the rational development of a cooperative system of archives. Because the preservation and use of our documentary heritage has an overriding national purpose of encouraging Canadians to have a keener sense of their political, economic, social and cultural history, whether that history is national, provincial, regional or local, the federal government has a role to play. Because provincial and territorial archives dominate their regions and receive support from the provincial or territorial governments, they ought to take the lead in establishing provincially and territorially based structures to aid cooperative endeavour. All of our archives contribute to the preservation and use of our documentary heritage for the benefit of Canadians. Hence, our federal, provincial, and territorial governments may best see the accomplishment of what was once their sole responsibility -- to preserve the historical records pursuant to their broad mandates -- as involving all archives in their region in the establishment of networks to plan and effect a coordinated scheme for the appraisal and acquisition of valuable historical records of all kinds.

The matter of gathering and disseminating information about archival holdings is vital to the user community. Scholarly and other users of archives suffer from lack of information, even basic information, about the nature of repositories' holdings. There is a need to further develop archival practice in this regard, but that can

best be done, indeed, can probably only be done, on a cooperative basis. Support for research and development in this area is needed. With the advance of coordinated records management/archives programs, research using archival records is often less hampered by the failure of archives to acquire materials than it is by the inability of researchers to know of the existence and contents of the rapidly expanding volume of records under archival care in sufficient detail to allow them to exploit those records. Almost every archives, large or small, has some records unprocessed and therefore virtually unusable as well as many other records for which descriptive finding aids are only rudimentary. To open these records to research will require additional resources and coordinated schemes for disseminating information about records once created.

To conclude this overview of archives structures, dynamics, and responsibilities we need only to express certain warnings about development of the archival system. Archival institutions have a basic responsibility to provide the physical facilities and staff to care properly for their holdings and to service them. Articulating a cooperative system ought not to undercut the responsibility of sponsoring bodies to fund adequate basic facilities, staff, and public service. Certain archival operations have sprung up which attempt to collect archival records like books or artifacts to serve a narrowly defined research purpose. Often such operations live from hand to mouth without solid commitment from any sponsoring body. Such thematic collections rarely attain enduring status. It would be unwise to provide public funds to such archivally illogical operations, however pressing the need they are trying to address. It is far better to encourage further development of soundly-based, existing institutions, or to encourage agencies which ought to provide but lack archival services to establish archives and to support their basic operation.

It ought also to be stressed that our governments are not asked to support archives merely because it is in archives' and archivists' self-interest to grow. Archives exist to enrich Canadians' knowledge of their past. Even privately sponsored archives serve this ultimately public purpose. After all, much Canadian endeavour is private, not public, but it also ought to be revealed, through the preservation of private archives, to Canadians when they come to consider their past. The cost of supporting archives is in part a societal cost and therefore legitimately falls within the realm of government. With public support would come the requirement for public access. Whereas, in the past, governments have supported their own archives, they must now look at ways to support the development of all archives for the benefit of Canadians.

It should also be noted that archives, like many other service-oriented public institutions, face a difficult economic squeeze. Archival services are labour-intensive, but there is little opportunity and virtually no desire on the part of public archives to demand fair return for their services, though there is mounting pressure for archives to institute fees for certain services, more

attuned to the real cost of those services. On one hand, modern modes of research, such as project research supported by grants, can exact a demanding toll on archives, with little or no return to defer the cost of providing extraordinary service. On the other, archives' desire to improve services, such as by increasing intellectual access to their holdings, which would encourage greater use and benefit of archives' richness by Canadians, cannot be accomplished on present budgets, and, if tried for certain holdings, only results in uneven and prejudicial service, which is rightfully resented by those not benefiting. Unless attention and financial resources of at least moderate proportions are directed to alleviate this economic squeeze, more and more records will fail to come under archival care and those that do will not be adequately accessible. Archives will become little more than warehouses for haphazardly selected records instead of centres for research into a carefully selected and revealed documentation of our past.

Finally, it should be noted that the development of the archival profession and archival methodology and management have been singularly neglected in Canada. Adequate training of archivists and research into archival problems to meet the challenge of administering modern archives and serving the research and other communities of users is badly needed. Networking and the other advances envisaged by the archival community will require sophisticated research and planning by archivists and archival institutions.

At present, then, we lack both the structures and the requisite expertise to effect a creative, interactive dynamic to allow the Canadian archival system to fulfil its responsibility to provide society with an adequate and accessible record of its past. The greatest need is not for sources of funding pure and simple, but for the provision of means, probably through government initiative, for planning, research and development, and coordination of archival activity.

Terry Eastwood

**Study II: Setting the Context**

Much has been accomplished since the first serious examination of Canadian archives as a system was made by T.H.B. Symons in To Know Ourselves, the report of the Commission on Canadian Studies in 1975. Breaking new ground beyond the 1951 Massey Levesque Royal Commission's exclusive focus on the Public Archives of Canada, this AUCC Commission drew the attention of the academic community to the relationship between the Canadian academic community and the need for an increasing number of archival repositories sharing a mandate for the acquisition, conservation and consultation of records of permanent value. After years of disregard bordering on indifference on the problems of archives, the Royal Commission's description of a struggling archival system and the wide-ranging recommendations it presented were the catalyst of much of the interest which has since surrounded the Canadian archival scene. While a few of the recommendations were implemented, the Commissioner's statement that "Canadian archives are the foundation of Canadian studies," and the decision to devote a separate chapter to archives, have done a great deal to sensitize all concerned about Canadian studies and the situation of research on Canada to the pressing needs of Canadian archives.

Building upon the foundation established by the Symons Commission, the Canada Council decided to include in its planning a consideration of Canadian archives. The Consultative Group on Canadian Archives, which it then created, was given the wide mandate to examine the field, to describe the present condition of Canada's archives and to offer whatever recommendations the Group felt appropriate.

When the Report of the Consultative Group on Canadian Archives was published in 1980, few had guessed that it would provide such a starting point for a complete re-evaluation of the Canadian archival scene. Gathered to examine the field of archives in this country and to describe its condition, the members of the Group knew that the questions that they were addressing were of primary concern to the archival community, but it was indeed difficult to predict the size of their audience and the response that their work would receive. An early indication of interest was shown in the 73 briefs received during the short period of the Group's work.

As expected, most of those briefs came from practitioners in the field; but, surprisingly, several briefs from non-archivists expressed the opinion, much like the archivists' briefs, that the time was right to re-evaluate the organization of the archival system in this country and to inject the few available resources that could be found in the beginning of difficult economic times.

The 216 responses to the survey of Canadian Archives conducted by the Consultative Group provided a striking portrait of a disorganized system which relied much more on the good will of individuals to sustain itself than on well-established and secure public support.

Indeed, the picture which can be drawn from the statistical analysis of the Report makes the system look almost like an underground organization which would, in all likelihood, be ready to fall apart during the very first stages of the economic crisis of the early 1980s. Even if most of the recommendations of the Report were aimed at the archival system itself, the Report also played an important role in bringing archives to the political decision-makers, to other fields of close interest and especially to Canadians interested in research about Canada.

The purpose of this chapter is to focus on the responses which the Report has generated and to review what has been achieved since its publication. It will attempt to present a modest progress report on the evolution of current thinking about the issues brought forward in the Report. In doing so, it will examine the various responses to the Report from archivists as published in Archivaria (volume 11) as part of its account of the situation of archives in Canada; it will summarize the findings and the recommendations contained in the report of the Federal Cultural Policy Committee, published in November 1982; and finally it will report briefly on the discussions and the resolutions of the first Congress on Archives which was held to allow representatives of the field to express themselves on an agenda for the development of archives in Canada.

X X X

The publication of the Consultative Group's Report on Canadian Archives has drawn an immense amount of interest within the archival community. From the moment of its public presentation in Montreal, it forced all archivists in this country to reflect on its findings and to discuss its recommendations in light of the diffuse context in which archives had hitherto operated.

Neither praising nor damning the Report, the Association of Canadian Archivists' official response mainly focused on each of the recommendations. It fully endorsed the first recommendation which advised that "all public archives re-evaluate their overall programs to achieve an appropriate balance between their traditional institutional programs and new programs designed to provide leadership to a cooperative system of archives in their region." Regretting that the first recommendation was not as explicit on the ways to increase the core-funding of archives from their parent body, the Association nevertheless strongly agreed with the Report's main position that it was not appropriate to favour any centralization of the archival system. In the same vein, it insisted that "by supporting and encouraging institutional, local and even thematic archives, the publicly funded archives can complement and assist in the coordination of other archival programs."

While the ACA agreed with the second recommendation, which placed with each province the responsibility for the establishment of coordinated networks of services, facilities and programs of benefit to all, it declared itself opposed to the means proposed by the Report to ensure national coordination. To the PAC Extension Branch proposal, the ACA proposed the alternative of the National Archival Records Commission as the means of providing funding to the system. The objective of an independent National Archival Records Commission "would be the preservation and future use of historical records, broadly defined to include all records that have permanent value to society for any of the reasons archivists ordinarily apply in appraisal and for more than the promotion of scholarly and humanistic research. Such a Commission would be a coordinating body which would be responsible for the development of a national plan devised from priorities established within the Provinces." The ACA drew on the experience of the American National Historical Publications and Records Commission to suggest that the mechanism of NARC would not only provide better provincial representation, but would also ensure that, within each of the provinces, Provincial Archival Coordinating Boards would be in a better position to determine basic priorities and archival needs. Therefore, the coordinating bodies in the provinces would not merely act independently and separately, but would also find in the national body some means to provide funds for capital construction costs for specific pieces of equipment, training programs for archivists, awards and travel bursaries, publications and research into archival problems. While the ACA did not specifically comment on Recommendation number 4 requesting the federal government to amend the Public Archives Act, it argued that any new legislation, and especially any injection of new funds into archives by the federal government, should be channelled to this new National Archival Records Commission.

The Association of Canadian Archivists did not see very much merit in the creation of the Canadian Association of Archives, suggested in the sixth recommendation of the Consultative Group. It found this discriminatory and was doubtful that such an elite group of archival institutions could impose national standards or solutions to problems described in the Report. The ACA extended this scepticism to its comments on Recommendation number 7, which requested the Canadian Conservation Institute to develop an increased emphasis on providing services to archives. The alternative suggested by the ACA was the creation of a separate National Archival Conservation Institute which could, in light of the poor archival results achieved by the Canadian Conservation Institute, better look after the more specific archival conservation problems. The ACA showed greater interest in the eighth recommendation, which was addressed to Heritage Canada and which requested that it re-assess its responsibilities for all heritage matters in such a way that the value and the role of archives would be better understood, and archivists better involved and represented.

Much like the Report, the ACA recognized that archives do not exist in a vacuum and that archival concerns must be supported by a host of corollary functions and institutions. The ACA, however, did not support the Group's Recommendation number 9, on the desirability of providing federal funding for the establishment of a suitable master's program in archival science. Recognizing that such a program had just come into being at the University of British Columbia (which was not an established fact at the time of writing the Report), the ACA showed preference for channelling the funds toward scholarships or travel bursaries instead of supporting the program itself. In the estimation of the ACA, NARC could very well provide for these scholarships, bursaries and loans funds. On the other hand, the ACA fully endorsed Recommendations number 10 and 11, which requested that the Social Sciences and Humanities Research Council add archival science to its list of eligible disciplines for research grants, that archivists be eligible for fellowships and that archives be considered as eligible institutions for negotiated grants. The ACA also approved the proposal of helping archives financially in providing support services for large research grants awarded by the SSHRC and the suggestion that archivists be routinely involved in assessing applications.

The ACA also gave blessings to all the other recommendations (numbers 12 to 19) concerning the more routine aspects of the work of archivists in this country. It noted, however, that, to the Report's emphasis on conservation problems, should be added several other concerns which could be better taken care of by archivists if improved financial resources and a better national organization were made available.

In addition to the Association of Canadian Archivists' official response, several archivists have also shown concern about the national situation of archives in Canada. Several had assisted the preparation of the Report by writing briefs to the consultative group in which they expressed their opinion on the condition of the archival system in Canada. The receipt of 216 responses to the Group's survey has also ably demonstrated the widespread interest of archivists on this question. Several other and sometimes the same archivists also demonstrated their interest in providing personal responses to the Report after its publication.

Without summarizing each of these responses, which were published in Archivaria, it is interesting to review them to better note the almost unanimous opinions expressed on the various recommendations; in most cases the comments confirmed and reinforced the ACA's official brief, only disagreeing in a few matters.

It is fair to say that most archivists support the ACA in approving of Recommendation number 1; most individual archivists, however, expressed a certain scepticism by pointing out that cooperation is difficult in practical terms because of the importance of big institutions which, more often than not, exercise greater weight in the balance. The establishment of coordinated networks (Recommendation number 2) drew several warnings against the establishment of bureaucracies and involvement in over-complex and

sophisticated systems. In the same vein, most of those who have commented publicly reject the recommendation proposing the establishment of an Extension Branch of the Public Archives of Canada. Several have show a decisive preference for a mechanism such as the National Archival Records Commission. Recommendation number 9 has also generated almost unanimous disapproval from individual archivists who do not approve of any federal involvement in educational matters. The few archivists who seemed to approve of any grants for archival education coming from federal funds only justify it by the need for additional funding into the educational system, without commenting on the extent of potential federal control in these matters.

While a majority of commentators oppose the creation of an Association of Archives repositories (Recommendation number 6), a few see it as a worthwhile mechanism to cater to institutional concerns and approve its establishment on more or less permanent grounds. Few have commented on the merits of establishing an Archival Records Conservation Institute, as proposed by the ACA, but one commentator has found it difficult to reconcile the willingness of the ACA to place a national archival conservation facility in the PAC, while it is unprepared to support a similar extension facility there. This commentator would prefer to build on the expertise of the CCI, instead of attempting to create a new Institute.

X X X

Even if it did not address itself to the archivists, and indeed specifically to the field of archives, the Report of the Federal Cultural Policy Review Committee has contributed to the debate on the archival problems of Canada i the larger context of Canadian federal cultural policy. Building on the Report of the Consultative Group and on the comments of several archivists in writing or during the various hearings that this Federal Committee held throughout the country, the Report of the Federal Cultural Policy Committee has made a few specific and interesting proposals which are likely to be examined and discussed by federal policy decision makers. The discussion of matters relevant to archives is contained in chapter 4 of the Report which deals with heritage.

While regretting that the federal government had not yet fully acknowledged the importance of preserving the Canadian national heritage, the Committee warns that a stronger stand will be needed lest Canadians cut themselves from their past for monetary reasons. Its main argument is that, because it is irreplaceable, heritage cannot be periodically ignored or neglected and reconstituted later. Unless looked after properly, heritage disappears and the Committee has judged the present situation in the federal government an alarming one.

The two main recommendations under the Heritage section propose the creation of a Heritage Council as an independent organization charged with the official defence of the heritage interest of Canada, the promotion of the arts and related sciences and finally the support of the concerned institutions (Recommendation number 15). Recommendation number 16, which advises the government to group under the National Museums of Canada Corporation the administration of the four national institutions of the national capital region and all those which will be added later, also requests the National Museums corporation to transfer to the Heritage Council the responsibility for the administration and funding of the national inventory of cultural heritage, of the Canadian Conservation Institute and of the various funding and aid programs presently managed by the Museums support programs. It recommends also (Recommendation number 19) that the appropriation for grants made by the Canadian Cultural Property Export Review Board be carried over from year to year if the conditions of the international market have not made it possible to spend all the money in a given year. In light of the need to consolidate federal cultural management, the Applebaum-Hébert report also advises the government to associate the administration of the Canadian Cultural Property Export Review Board with the Heritage Council while maintaining its independence. Recognizing the acute conservation needs of archives and also of other heritage institutions, the Applebaum-Hébert report warns that conservation must be one of the fundamental national obligations in matters of heritage, and recommends (Recommendation number 21) that the Canadian Conservation Institute be directly administered and financed by the Heritage Council. It requests that the CCI share the results of its research into new conservation techniques with all Canadian heritage institutions. The Committee also takes note of the lack of proper facilities for the Public Archives of Canada and the National Library of Canada and recommends (Recommendation number 26) that as soon as possible they be provided with adequate facilities to care for the heritage collections for which they are responsible.

In a special section of Chapter 4, the Applebaum-Hébert report also covers the role of the federal institutions. It deals with each of the national institutions such as the museums, historic sites, the National Library, the Canadian Institute for Historical Microreproduction and also the Public Archives of Canada. It takes special note of the need to revise the legislation relating to Public Archives after consultation with the archival community, in order to better respond to the needs of all institutions across Canada. Recognizing the necessity of coordinating and promoting programs for the preservation and the use of archival historical records, it supports the establishment of an independent National Archival Records Commission which would be associated with the Heritage Council. In the text explaining the recommendation, it also emphasizes the need for this Commission to provide for standards of conservation which all archives in the country could use.

X X X

Up to a certain point the first Congress on Archives, held in Kingston at the beginning of June, 1982 on the theme of "Planning for Canadian Archives", came close to the implementation of a modified version of Recommendation number 6 of the Consultative Group's Report. Instead of grouping representatives of archival institutions, it based its composition on the appointment of various representatives from regional and national archival organizations and restricted institutional representation to the federal, provincial and territorial archives. More important than the composition of this forum, its theme, "Planning for the Archives", was fulfilling the spirit, if not the letter, of the Consultative Group's Report.

The Congress was divided into two parts: the first allowed the archivists in attendance to reflect on the situation of archives in Canada as described by a number of speakers and as discussed after the papers presented by those speakers. It covered such general subjects as the expectations of researchers, the relationship of archives with the governments and with granting agencies, the current state of archival structures, and the future directions for archival cooperation. The second part was devoted to a debate on a number of resolutions which arose from the papers and also from the intention of the participants to see a number of issues debated more formally. As a result, the Congress played a role similar to the "États généraux" in allowing representatives of the archival community to form an opinion about the priorities of the archives in this country and to present it to the rest of the country as an expression of the current positions of the Canadian archival community.

Many of the resolutions adopted at the Canadian Archival Congress focused on several of the same issues as the Report of the Consultative Group. The Canadian Archival Congress supported some resolutions, modified others and added additional focus to the more general recommendations. In a few cases, the Congress suggested alternatives to those with which they disagreed. Resolution number 1 is a good example of the three possible attitudes. It not only requested "all archives to re-evaluate their overall programs to achieve an appropriate balance between their traditional institutional programs and new programs designed to provide leadership to a cooperative system of archives in their region," but it also assigned the responsibility to establish an Archival Advisory Committee to the Bureau of Canadian Archivists. Even more interesting is the recognition of the basic priorities of the system which this resolution spells out in its preamble:

> The Congress recognizes need for coordination of a national archival information system; shared responsibility for conservation, for diffusion and for the development of standards; for continued development of the archival profession; and for the establishment of a coordinated program for the financial support of archival projects.

The suggested Archival Advisory Committee would be charged with "assessing priorities, recommending policies and establishing the

means by which programs and funds can be administered for archival projects in Canada." Focusing on one of the priorities, Resolution number 2 asks the Dominion, Provincial and Territorial Archivists conference to make it their policy to support the establishment of the working group or committee to develop national standards for the description of archives. The means to establish such a working group were further detailed in Resolution number 3 in which the Bureau of Canadian Archivists is required "to establish a working group consisting of experienced archivists for the development of national standards" not only for the description of archives but also for their arrangement, to oversee the appointment of members to the working group in consultation with the Dominion, Provincial and Territorial Archivists, and also regularly inform the Canadian archival community of the activities and progress of the working group. The resolution also asks that a grant proposal be submitted to the SSHRC for the purpose of drafting such standards.

Resolution number 4 added the voice of the Congress to a growing expression of support from the archival community for the inclusion of provincial and territorial archives in the SSHRC's Support to Specialized Collections program and Canadian Studies Research Tools program. Much like Resolution number 4 which supported the Consultative Group's Recommendation number 10, Resolution number 5 brought support to Recommendation number 11 by requesting that the SSHRC appoint a significant number of archivists to serve on assessment committees for the Support ot Specialized Collections and Canadian Studies Research Tools programs and also that archivists be involved in the assessment of other grants which have a significant impact on archives. Although the discussion involved an assessment of how many should be appointed, it was decided that the thrust of the resolution was more a request to the SSHRC to recognize the expertise of archivists and the consequences of some of their programs for the archives of this country rather than unduly formalizing the selection process of assessment committees. In the same way, Resolution number 6 requested that SSHRC obtain more input from the main professional associations (ACA, AAQ) for the establishment and development of new programs and that it use the channels of the institutions and the professional associations rather than its normal channels for the diffusion of information about its grants programs for archivists. Resolution number 7, also addressed to the SSHRC, requested that it call on an Advisory Group on Canadian archives to advise the Council in its efforts to assist the archival system.

The other resolutions agreed upon by the Congress were more general, but no less important. For instance, Resolution number 8 requested all archival repositories to include in their plans the formation of provincial and territorial networks. Resolution number 9 alerted Canadian archival repositories to the need to involve in a meaningful manner their communities of users in the development and promotion of the Canadian archival network. And Resolution number 10 requested that the Bureau of Canadian Archivists be the coordinating body in the organization of future meetings between representatives of archives associations and institutions from all regions. Resolution

number 11 recognized the immense support and cooperation of the Public Archives of Canada in the development of our Canadian archives and expressed a wish that this support be continued in the future.

X X X

It is difficult to assess with any accuracy the impact of the Consultative Report without questioning the exercise itself. Most will agree that it is not really useful to try to link any of the recommendations to actual developments for the simple purpose of boasting about its value. Suffice it to say that most, even its critics, have agreed on its quality, its usefulness and especially its timing. It also won the Waldo Leland Commendation of the Society of American Archivists in recognition of its contribution to archival literature, and is often cited as the major step in the development of the Canadian archival system.

The most important fact about the report of the Consultative Group is that it was produced at a time of intense activity and questioning in the archival community and that the momentum gained has continued. As a result, the Canadian archival community and the archives system are ready to take whatever direction will ensure the steady development of the system.

Through their interventions in several national debates, such as those on the recent Quebec archives legislation and the federal cultural policy review through the Applebaum-Hébert Committee's work, the professional associations have demonstrated a desire to involve the governmental level in the definition of the system. As spokesmen for their community, the associations and, with them, the Bureau of Canadian Archivists will more actively participate in the development of the services offered to and by the archival community. In this role, as well, they will take the necessary means to follow up on the work already accomplished especially on issues such as education, funding, networking and relevant legislation. This has already brought about some definite changes in attitudes.

After a cool reception to the idea, the Public Archives of Canada has now agreed that it could play a much more active role in assisting other archives. In its Strategic Approaches for 1984 to 1989,[1] it now recognizes that

> Within the limits of its mandate and available resources, the department will support the development of a national archival network as a link between proposed provincial networks, will facilitate the development of a national acquisition strategy, and will participate actively in the development of national levels of control.

[1] Public Archives of Canada, Strategic Approaches of the Public Archives of Canada, 1984-1989 (Ottawa: Public Archives of Canada, 1984), pp. 15-16.

"Rather than attempting to fill all the voids for archival activity," as in the past, it now proposes to offer assistance which "will be considered as being not only what the Public Archives can do for other archives, but also what other archives can do jointly with the department," (ibid. p. 15). Wide community approval has already been extended to the PAC for that new direction since the ACA, at its 1983 Vancouver meeting, reversed its previous stand and passed a resolution of support; the Dominion Provincial Territorial Archives Conference has begun discussions on the implementation of assistance programs. Passage of appropriate legislation should provide increased means to support the archival system without the centralist bias which had, according to some critics, marred some previous national initiatives.

Recognizing the increasing interest for archival studies, a number of postsecondary institutions have not only continued but increased their offerings in the field. In several cases, such as at the universities of Toronto, Western Ontario, Alberta, and at Laval and Université du Québec à Trois-Rivières, the courses are given within a school of information or library science or a history department. In other cases, the university has committed itself to a comprehensive program leading to a degree; the University of British Columbia has offered a full Masters of Archival Studies program since 1980; the Université du Québec à Montréal and the Université de Montréal have both offered a "certificat d'archivistique" at the baccalaureate level since September 1983. It is hoped that the introduction of these programs may lead sooner rather than later to the establishment of some solid research teams, in spite of the low staffing levels and funding difficulties experienced.

The introduction of archival studies at Canadian universities might be a definite sign of acceptance which will encourage the Social Sciences and Humanities Research Council in its initiatives toward assistance to archives, in their efforts to improve services to the research community. As both the initiator and the recipient of a report on the state of Canadian archives, which was not particularly addressed to the Council, but rather to the public at large, the Council has continued to care for the archival community in a tangible way when most other agencies have not passed the discussion stage. In spite of some early criticism, the Canadian Studies Research Tools program has now received widespread endorsement by the community as a growing number of applications are submitted every year and more money is injected into badly needed projects. It is hoped that the completion of projects funded by this program will result in greater support from the academic community whose attitude has so far been less than lukewarm toward all the Strategic Grants programs.

Other modifications brought about by the SSHRC have also helped integrate the study and the practice of archival science in the current research stream. The addition of archives as an allowed field under the Aid to Scholarly Publications, Research Grants and the International Relations programs, as well as the increased eligibility

of the independent researcher under several programs, have more than confirmed the willingness of the SSHRC to help the Canadian archival community in as many ways as its mandate and much-sought-after resources will allow.

It is also with much interest that the archival community has learnt of the appointment of the Advisory Group on Archives, whose report should complete the work of the first Consultative Group in indicating much more precisely the types, scope and extent of the contribution which it can make to the further development of archives in Canada.

Marcel Caya

**Study III: Federal Support to Archives, Libraries and Museums**

Canadian archival requirements for intellectual and operational support have met with varying degrees of encouragement over the past several decades from an amalgam of municipal, regional, provincial, federal, and private sources. All Canadian archives have requirements which may be seen as falling into one of four general areas: institutional needs, user needs, professional needs, and research and development needs. These are defined and discussed briefly in the following sections.

INSTITUTIONAL NEEDS

Institutional necessities include provision for capital expenditures; and the acquisition, processing and conservation functions. Acquisition is taken to mean, in this instance, seeking out, selecting and acquiring by transfer or purchase, relevant manuscript and record materials for a repository. Processing functions include the routine accessioning, sorting, cleaning and preliminary listing of collections to establish administrative controls. Conservation includes security from theft and unauthorized access to documents, appropriate temperature and humidity controls, and appropriate protection against fire, flood and other natural disasters, as well as proper housing and repair of individual documents. All of these vital operational functions are necessary in order to provide effective archival services for heritage preservation and for the scholarly community.

Virtually all of the remaining areas of archival responsibility require that the archivist serve as an independent professional researcher in some way, in the practical sense to ascertain original order of collections, to point to significant portions of collections and to meaningful linkages, and in the philosophical sense to advance the standards of the profession. User and professional needs are examined before turning to an examination of research and development which underlies service to all these needs.

USER NEEDS

Both the user and institution benefit from the establishment of intellectual controls in an archives. All archives establish administrative and processing controls to some level over their holdings, be these controls limited to simple main entry cards, complete in-house finding aids, or detailed published descriptions of sets of papers. Such controls have generally been established on an individual basis. Intellectual control goes beyond the basic administrative controls to a more sophisticated level, producing indexes or other means of linking collections to provide the fullest possible subject access to their contents. Users are also well served by the dissemination of as much archival information as possible, whether in the form of detailed finding aids, or of general listings

of repositories' holdings. Diffusion of complete duplicate microfilm or fiche sets of archival materials in alternative locations, establishment of accessible data bases, or travelling exhibits, all serve user needs while upgrading and publicizing the access to institutional collections.

PROFESSIONAL NEEDS

Professional needs include the broad area of education, where continuing education, upgrading, workshops, and both long-term and short-range training are required. Support to professional associations, through aid to a secretariat, and support of professional publications, projects, special meetings, task forces and congresses, also have a long-reaching positive effect on the development of a profession.

RESEARCH AND DEVELOPMENT

Research and development is an area of archival emphasis which underlies all of the previously discussed areas. Individual research can examine any archival functions or philosophies, and may be supported by research grants, leave, fellowships, or a research time stipend. It is recognized that institutions may also from time to time play a leadership role in a variety of these areas, particularly in those areas requiring exploratory research. To ensure that a project truly reflects the needs of the archival community and its body of users, an apparatus for adequate consultation with colleagues and researchers should be built into any such project.

COMPARISONS

It is instructive to compare the archival situation in each of these areas with that of the sister professions, museology and library science. All three professions share a common concern for the preservation of our national heritage. All have an orientation toward aiding research and toward encouraging public use of their resources. All three professions share a common concern for an appropriate physical environment to protect their holdings. Because virtually all archival material is unique and therefore irreplaceable, some of the archival needs differ slightly from those of sister professions.

An assessment follows of the level of federal support tendered by various funding agencies to the professions under consideration. Through this comparative process, possible avenues may be seen which would advance significantly archives' ability to offer consistent and high levels of care to the collections they hold, and similar levels of services to their research public.

INSTITUTIONAL NEEDS

a) Capital Expenditure

Canadian Archives made clear that archival institutions in all ranges of budget category saw the need for increased space and equipment as a first priority.[1] Archives have not hitherto been considered eligible for many federal capital assistance programs, as have sister professions. The National Museum Upgrading and Equipment Assistance Program, for example, for some years has made available funds up to $200,000 per project to museums, to undertake capital project planning, upgrade existing spaces, improve environmental controls, security systems and lighting, as well as purchase of major equipment. Only museums and galleries are eligible for this assistance, which totalled $1,521,500 in 1982/83.[2]

Archival institutions, as well as museums, may apply for capital assistance to projects over $200,000 from the Special Program of Cultural Initiatives, Arts and Culture Branch, Department of Communications. Funds allocated to this program, which began in 1980, have been distributed to an amount of $15 million, to a variety of cultural institutions, including performing arts centres, dance theatres, museums, galleries and one institution defined by the program as an archives. Funds of $15 million are available in the present program for capital funding. Up to 1983, very few archives have applied under this program.

In one or two provinces, some archives have been eligible for provincial support for capital projects, but the level of support varies from region to region and according to the type of institution. In Ontario, Wintario funds administered by the Ministry of Citizenship and Culture have provided small equipment in some repositories, while provincial funds for renovation and upgrading of institutional facilities have aided some archives in Ontario.

In order to upgrade facilities and to provide an acceptable level of service to both collections and patrons, archives nee both to have access to, and to take advantage of, organized specific programs of capital support at the federal level.

b) Acquisitions

It appears to be a generally accepted archival practice that public funds have not changed hands from one agency to another during acquisition of records or manuscripts. While any given private or public repository may use funds at its disposal to acquire collections, few examples exist of a federal government funding agency offering financial support to help an institution not within its reporting purview acquire a set of archival papers. On the other hand, most archival institutions can offer tax benefits for donations, through the Canadian Export of Cultural Property Review Board, corporate archives being an exception. All repositories, save corporate archives, can also apply to the Canadian Export of Cultural

Property Review Board for grants to retain Canadian heritage materials in Canada. This procedure has been used most frequently by museums, but some archives such as the Pacific Archives of Canada have taken advantage of this procedure to purchase archival collections.

Federal funds have been used habitually to strengthen university library research collections, for example, under the auspices of the SSHRC's Support to Specialized Collections program. Occasionally these library collections may contain some archival items, but emphasis is entirely on the acquisition of books and printed materials. At the provincial level, such mechanisms as Wintario in Ontario have occasionally provided funds to match private funds in the acquisition of personal papers by a repository.

An external acquisitions program, however, has been seen as a priority by only a small percentage of archives.[3] It has generally been recognized by most institutions that their first responsibility is to the care of records of their own institution. The National Archives Congress held in Kingston in June, 1982, underlined this in its first resolution. Acquiring of institutional records requires more in the way of continuing operational support than funding for acquisition per se. Reliance on private and institutional funds, combined with access to the Export of Cultural Property Review Board, still seems an appropriate way for archives to continue funding acquisition of private papers with emphasis for funding programs going to other areas of archival responsibility, such as those described on the following pages.

c) Processing

Processing is a routine operational function which has been generally seen as an institutional responsibility of archives. Federal funds in aid of archives processing have taken the form of some summer projects directed by the Public Archives of Canada to provide archival listings in certain areas of Canada, and of a variety of Employment Canada sponsored summer and winter projects submitted by various institutions independently and funded at the constituency level. There exists no organized national program of support to ensure that archival processing is done, or that it is carried out to a consistent level with appropriate standards.

The Province of Quebec administers a program which could well form a prototype for establishment of a federal program. Financial aid to support individuals and institutions in developing Quebec archives is administered by the Archives nationales du Québec. An evaluation committee makes a final decision as to funding, but only after submissions have been viewed by the Archives nationales. Admissible projects include theoretical research, processing, conservation and preparation of finding aids to either collections or groups of collections. Maximums allowed for various programs run from $4,000 to $16,000.[4]

The archival situation at the federal level differs markedly from that in the museums field. For some years the museum community has been assisted in both information sharing and daily collections management by the National Museums of Canada. The network embraces some 150 museums and galleries with more than 1.5 million pieces of information accessible to its members in 1982-83.[5] The "National Inventory" in 1981-82, in cooperation with the Summer Youth Employment Program, sponsored 15 documentation projects employing 63 students across Canada,[6] while in 1982-83 the Canadian Heritage Information Network had converted 927,000 records of artifacts and specimens to its most contemporary system. Use of video discs and micro-computers to enhance the system is now being explored.[7] Access to such banks of funding, labour and technology ensure that any system develops more evenly and more consistently. In the absence of such support, Canadian archives have widely varying controls for, and access to, their holdings.

d) Conservation

Conservation is a responsibility of which most archives are now fully aware, and prepared to exercise to the best of their ability. Unfortunately, in-house archival conservation is limited to a few major repositories and cooperative support, either through a regional network or through individual initiative, is severely limited by lack of available funds.

The Public Archives of Canada and National Library of Canada, which share facilities, have undertaken research and support in several units. The Picture Conservation Unit has undertaken a number of research projects into photographic conservation. The Records Conservation Unit of the Public Archives/National Library offers in-house training to develop qualified Canadian conservators, and undertakes research on a variety of archival conservation problems, but there is no formal circulation of their findings to other archival repositories.[8] The Public Archives provides copies of photographs, films, and machine readable records for various archives, occasionally restoring originals, in exchange for the Public Archives being allowed to keep a copy of the material in question, or to exhibit it.[9]

A two-year Master's in Art Conservation program is offered at Queen's University. This program received a grant of $29,700 in 1982-83 from the National Museums of Canada Training Assistance Program.[10] Special funding from the National Museum Board has been offered to this program in 1983 to provide the necessary space and equipment to establish a paper artifact conservation program within the degree course. Through the variety of conservation training programs available or about to become available in Canada, it appears that there is no shortage of skilled professional personnel to deal with archival conservation problems. At the institutional funding level, on the other hand, very serious problems exist.

The federal mandate for care of archival materials at the institutional level has been vague. The Canadian Conservation Institute, created in 1972 by the National Museums of Canada, was intended to help publicly owned museums, galleries and archives through scientific research, the operation of mobile labs, free advisory services, lectures, workshops and seminars. In practice, most emphasis by the CCI has gone toward museum assistance, although in 1982-83, the CCI did offer advice to Concordia University Archives on the occasion of its disastrous fire, and the CCI undertook to restore water-damaged documents for the Royal Commission investigating the Ocean Ranger disaster.[11] Save in very rare circumstances, archives are now formally excluded from CCI programs.

Emphasis by the CCI on museum aid has included supplying 16 positions for regular conservation internships at CCI in 1980-81, and providing 10 internships for the 1981 Mobile Lab training program.[12]

The National Museums of Canada Conservation Assistance Program established in 1981-82 encourages the development of in-house conservation facilities in museums and galleries, and supports a portion of staff salaries, conservation training and professional development. In 1982-83, 11 grants totalling $286,000 were awarded to museums and galleries, including grants for salaries for conservators and conservation technicians.[13] The latest data indicated that the NMC program also offered technical advice on environmental and security problems to more than 40 institutions in 1981-82.[14] Canadian archives, despite the value and fragility of their holdings, do not have access to such a federal program.

The National Librarian has called for a joint program, based on the existing shared resources, for the "development of a conservation program for paper material at the national level...through the cooperative and concerted efforts of librarians, archivists and government agencies."[15] This would build on the potential of such joint programs as the exploration of the potential of video discs to counteract the deterioration of collections.[16]

USER NEEDS

a) Intellectual Control

Since 1982, the Social Sciences and Humanities Research Council has offered support for preparation of archival finding aids that enhance research or that allow research into the effectiveness of a variety of access techniques, through its Canadian Studies Research Tools program. This program has an orientation toward scholarly institutions and by the terms of the SSHRC mandate does not consider requests from federal, provincial, territorial or corporate archives.

As of June, 1983, 21 archival projects by research teams or individuals, and 18 archival projects by institutions, totalling $837,000, or 35 per cent of the program budget, had been awarded through the Canadian Studies Research Tools program. By October, 1983, with the announcement of the next competition awards, the archival share of the program had risen to a cumulative total of $1,500,000 and 46 per cent. Since then, substantial support, in the order of $97,000 has been granted to the Bureau of Canadian Archivists by the SSHRC to allow for preliminary research on archival descriptive standards.

In the library field, the National Library has played a leading role in coordinating activities related to new technologies and improved access to library collections and to information for all Canadians. The National Library Advisory Board and its three sub-committees, the Bibliographic and Communications Network Committee, the Committee on Bibliographic and Information Services for the Social Sciences and Humanities, and the Resource Network Committee, have been most effective in improving library services in a national sense. The National Library has undertaken cooperative arrangements with a control of materials published in Canada or published abroad and widely used in Canadian libraries. Their services include compilations of a retrospective national bibliography. A decentralized Cataloguing in Publication program uses agent libraries in various parts of the country to assign bibliographic data to be used by publishers, and is used by libraries for acquisition, cataloguing and reference.[17]

The National Library's cooperative programs provide numerous other examples of linkages for information-sharing purposes. Among libraries, the operation of DOBIS, an on-line, bilingual data base management system for the National Library and other Canadian libraries is one such example. The DOBIS data base of over 2,680,000 records is growing by 500,000 new records a year. The National Library is also a forerunner in the field of telecommunications use for bibliographic data interchange in the Inet Gateway Program.

Libraries have been most effective users of work-sharing programs to establish intellectual controls, a much more difficult task for archives, which deal with unique materials. The previously mentioned Canadian Heritage Information Network has achieved the same kind of intellectual controls for museums. The scale of programs in aid of archives is still minute in comparison with that offered to libraries and museums by federal agencies.

b) Dissemination of Information

Intellectual controls lead naturally to both a need and a desire for dissemination of information. Among archives, this exists at the primary level such as the National Union List of Manuscripts, begun in 1961 as a Joint Project of the Public Archives of Canada and the Humanities Research Council of Canada. The first edition of the ULM, published in 1968, consisted of about 11,000 entries from 124 repositories. In 1975 a revised and enlarged edition of about 26,000

entries was published, and three supplements have since followed. The foreword to the latest supplement comments, "Canada is the only country so far that has attempted to publish an encyclopedic catalogue of unpublished research material, including public records as well as private papers, covering a wide range of subjects." The Guide to Canadian Photographic Archives (1984) provides similar coverage for that medium. Other media guides have not evolved as yet.

The SSHRC Canadian Studies Research Tools program has provided an opportunity for research projects by individual archives which will result in dissemination of some information. In comparison with the information available in library or museum data banks, however, Archives still have a long way to go to establish a comprehensive national archival information network.

The National Library, aside from its bibliographic services, has also served as clearing house for a variety of information services. These range from a Multilingual Biblioservice supplying books in 27 languages other than French and English to public libraries throughout Canada, to a listing of Canadian theses, to running a Canadian Book Exchange Centre. In the museum field, information exchange has been eased by such programs as the NMC Registration Assistance Program, which in 1981-82 allotted $654,000 to 15 institutions to ensure that collections were efficiently recorded and ready for the National Inventory.[18]

A number of repositories in Canada publish some of their finding aids and these are available on request to researchers. The Public Archives is a leader in this field. As well, institutional newsletters, and display catalogues, such as those published and dispersed by the Public Archives, have served useful purposes in informing other institutions and researchers about new resources. In order to provide a comparable level of service to that of sister professions, however, further program support is required. For example, the establishment of a central bank of finding aids, on-line or on fiche, as opposed to one short ULM entry for either a collection of 200 metres or of two cm., would be one feasible archival parallel to existing information available in the library and museum fields.

c) Extension of Information through Extension Services

The placing of actual duplicate collections or exhibits in other repositories is one area where the archival community has made positive headway. The Public Archives has undertaken diffusion through placing microfilms of nationally important collections or collections related to or acquired from the region, in various provincial archives and regional repositories, and has made travelling exhibitions available from time to time. The National Map Collection of the Public Archives has distributed duplicate maps free of charge to provincial, territorial and university archives. This program distributed over 30,000 maps in 1980-82.[19]

The Picture Division of Public Archives has produced three series of microfiches and two transparencies since 1980 for purchase and circulation to interested repositories.[20] Microfilm copies of some collections are available from the Public Archives on inter-library loan, as well. In 1981-82, three major and nine minor exhibitions were produced for the Public Archives and National Library. Eight of these were circulated.[21]

Services to the archival community in general can also be met by some extension responsibilities. Canadian Archives recommends that an Extension Branch be established in the Public Archives, which could fund a study and develop consultants in the area of archival security, coordinate a register of stolen documents, and undertake a variety of other extension duties. The Public Archives agreed that extension activities "should be regularized and extended in consultation with the appropriate bodies", in its 1980-81 report.[22] In April, 1981, in its brief to the Federal Cultural Policy Review Committee, the Public Archives expressed "willingness to continue and expand service to the archival community, but expressed reluctance to undertake a granting program....(It was) evident that any additional assistance would require additional human and financial resources."[23]

The National Museums of Canada has been a leader in extension services as, aside from offering through its Mobile Exhibits Program travelling exhibits from its own central museums, it has subsidized exhibits and travelling displays in numerous art galleries and museums. Public programming assistance in 1981-82 amounted to $3,670,000. Fifty-four exhibitions were funded to a total of $1,330,000.[24]

The Canadian Studies Program of the Department of Secretary of State has received a total of $11.7 million to be spent in support of Canadian studies, 1984-87. This program emphasizes development of learning materials, but also includes support to national voluntary organizations working in the field of Canadian studies.

PROFESSIONAL NEEDS

a) Education

A Master of Archival Studies program is now in its fourth year at the University of British Columbia. This is a program funded by the university and does not receive direct funding from any federal agency, although the Public Archives of Canada has generously provided internship positions for students during their first and second summers.

The upgrading function in the profession has been undertaken by the Public Archives, which offers an annual four-week course on archival principles and administration, in both French and English. This course is generally open to employees of archival institutions in Canada, with some representation from abroad. Each year, the Records

Management Branch offers a number of four-week courses in records management in French and English. These courses are available to municipal, provincial and foreign governments, and to private organizations and societies.[25]

Continuing education and professional level types of education have not, however, been generally available to Canadian archivists. Regional associations from time to time offer two- or three-day workshops on archival management, and such courses are sometimes available at community colleges, on an irregular basis. The Association of Canadian Archivists sponsored a symposium on Archives Management in 1981, a three-day course held in Toronto.

The Public Archives has undertaken a joint program with a local Ottawa university in which students in Fine Arts receive course credits for working in the photograph division of the Public Archives for a certain number of hours per term. The Conservation Unit of the PAC/National Library also has several internship positions available.

In the museums field, nationally funded training assistance programs are more formalized and prevalent, with grants of $572,000 approved in 1982-83 for 24 training programs.[26] The major portion of these funds was used for seminar programs offered to museum workers by provincial and regional museum associations. The NMC also supported internship programs by associate museums, and offered internship support to the Master of Art Conservation program at Queen's, the Master of Museum Studies at University of Toronto, and the University of British Columbia Museum of Anthropology's museum studies program. Grants were made for curatorial internships and a Canadian Museums Association bursary program which allowed about 100 individuals to receive further training. The NMC also gave the Canadian Museum Association support for its professional Development and Standards Division.[27] The NMC Special Activities Assistance Program, 1981-82, responding to the need for museums to review current activities through management studies, had awarded $185,000 to 12 projects. In 1981-82 the NMC also supported a CMA research project on Museum Job Classification and Salary Study.[28]

b) Support to Professional Associations

The Social Sciences and Humanities Research Council has been generous in its support to Archivaria, the scholarly publication of the Association of Canadian Archivists. The SSHRC also makes available to the ACA as well as to other learned societies, some thousands of dollars for travel by various members to attend annual meetings.

Funding for the national archives congress in Kingston in 1982 included a grant of $15,000 from the Special Program of Cultural Initiatives, Department of Communications, and some $4,000 from the Department of Secretary of State for translation expenses. The SPCI offers support for management development for which archival associations are eligible to apply. Most SPCI programs now require some commitment for matching funding from other sources.

Museums have fared exceedingly well in obtaining professional support. The National Museums of Canada has offered sustaining support to the Canadian Museums Association to the level of $175,000 in 1982,[29] and to the Royal Canadian Academy of the Arts. This funding for the CMA, which is composed of some 1,800 members, allows for a broad range of bilingual professional services to be offered to the Canadian museum community. Many of these services have been detailed in previous sections, but in the case of museums include a monthly bilingual newsletter, a museums employment service, a museum documentation centre, bibliographies, directories, book sales, correspondence courses, bursary and accreditation programs, and allow for a permanent secretariat. Similar federal funding prorated for the Bureau of Canadian Archivists on a per capita basis with the CMA would be a sum in the order of $100,000, and would allow the national professional archival associations the flexibility and scope to develop continuing archival services along the same lines. The support offered by numbers of archival institutions for archival publications and other professional efforts, while generous, cannot compare to the funding program mounted for museums.

RESEARCH AND DEVELOPMENT

Individual research grants, leave, fellowship and research time stipends have been awarded, for the occasional fortunate archivists, by their own institutions. For most of the profession, the program of research grants mounted by the SSHRC provides the most feasible option for individual research. In 1982-83, these grants under their Canadian Studies Research Tools program totalled 21 to private scholars or research teams, for $177,000. Archivists are eligible to apply for SSHRC research grants for private scholars, which allow for a research time stipend up to a maximum of $35,000 for a senior scholar.

Few archivists have the time even to formulate worthy research projects, given the hard-pressed nature of their daily existence in their repositories. Rectification of some of the pressing operating and research problems described above will no doubt have auxiliary benefits in allowing archivists some time to ponder and expound upon many issues central to the development of the discipline.

CONCLUSION

At present programs in support of archives are, by and large, informal and unstructured. Support compared with that amounted for museums by the National Museums of Canada, or by the National Library for the Canadian library community, is inconsistent and limited by budgetary or regulatory restrictions. There appears to be little communication between various federal agencies which undertake the support now available, and the resulting lack of coherence in archival programs is obvious.

From the many examples and allusions throughout these studies, it can be seen that the Public Archives of Canada has followed for some time the practice of aid to archival institutions, associations and activities, through a variety of areas of support. It remains for this disparate series of practices to be codified and publicized as a unified policy, so that the maximum benefit from such programs can be realized. Another bright spot in the field has been the far-sighted support by the SSHRC for the scholarly publication and research efforts of Canadian archives and archivists. It remains for other participants in the field to coordinate their efforts in a positive manner and to mount formal programs, and for the appropriate federal bodies to provide necessary funding and legislative support.

Within the framework of the above briefly defined and evident needs of the archival system, one can see emergent and compatible roles for private institutions, for regional, provincial and territorial archival networks, and for provincial, territorial and federal institutions and agencies, both in exploring and defining the limits and priorities of any area of need, and in establishing federal funding programs. The following chapter will explore some of the ways in which an effective structure to meet archival needs could be built.

Anne MacDermaid

Footnotes

1 Social Sciences and Humanities Research Council of Canada, Canadian Archives (Ottawa: Department of Supply and Services Canada, 1980), p. 53.

2 National Museums of Canada, Annual Report 1982-83, p. 51.

3 Canadian Archives, p. 53.

4 Le programme d'aide financière 1983/84 des Archives nationales du Québec.

5 Introducing the Canadian Heritage Information Network PARIS System, p. 1.

6 National Museums of Canada, Annual Report, 1981-82, p. 24.

7 Ibid., 1982-83, p. 26.

8 Public Archives of Canada, Annual Report, 1981-82, pp. 126-7.

9 Alain Clavet, Orientation and Management of Co-operation at the Public Archives of Canada (Ottawa: ENAP: Unpublished thesis, 1983), p. 53.

10 NMC, Annual Report, 1982-83, p. 53.

11 Ibid., p. 25.

12 Ibid., 1981-82, p. 22.

13 NMC, Annual Report, 1982-83, p. 31.

14 Ibid., 1981-82, p. 25.

15 National Library, Annual Report 1982-83, p. 5.

16 Ibid., and PAC, Annual Report, 1981-82, p. 125.

17 National Libary, Annual Report, 1982-83, p.12-13.

18 NMC, Annual Report, 1981-82, p. 27.

19 Clavet, p. 40.

20 Clavet, p. 41.

21 PAC, Annual Report, 1981-82, p. 135.

22 PAC, Annual Report, 1980-81, p. 1.

23 PAC, Annual Report, 1981-82, p. 3.

24 NMC, Annual Report, 1981-82, p. 25, 27.

25 Clavet, p. 45.

26 NMC, Annual Report, 1982-83, p. 53.

27 Ibid., p. 29-30.

28 Ibid., 1981-82, p. 27-28.

29 NMC, Annual Report, 1982-83, p. 50.

**Study IV: Model for a Canadian Archival System**

## Introduction

Canadian archives today face major and urgent needs -- needs which must be met if our documentary heritage is to be adequately preserved and made accessible to researchers. In recent years, the status of archives in this country has been examined from various perspectives, notably in the reports of the Symons Commission on Canadian Studies (1975), the Consultative Group on Canadian Archives (1980), the Federal Cultural Policy Review Committee (1982), and the 1982 Archival Congress. These presentations and the response to them from individual archivists and archival associations have begun to coalesce the thinking of the Canadian archival community and to identify agreement on certain basic points. The following conditions are considered as vital to the protection and development of our archival resources.

-- Responsibility for the support of archives should be shared by sponsors of archives and provincial/territorial and federal governments.
-- Increased funding is essential to provide this support and to develop a systematic approach for its delivery.
-- A Canadian Archival System which will be capable of determining real needs within diverse circumstances, and which will be sufficiently flexible to meet these needs effectively, can be achieved only through the sustained participation of archivists individually and through their institutions and associations.

Having arrived at general agreement in these areas, it has been possible to address specific problems and to suggest solutions. A model for delivery of increased support was proposed by the Association of Canadian Archivists (ACA) in its response to Canadian Archives: Report to the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada by the Consultative Group on Canadian Archives and its submission to the Federal Cultural Policy Review Commission. The present paper elaborates upon this model, both to focus the thinking of archivists and to detail the components of a program which may be submitted for the consideration of appropriate funding bodies. It must be stressed that this model for delivery of increased support, herein termed the Canadian Archival System, is one of a possible many. Even should this receive wide acceptance as an ideal solution, political, economic and statutory realities would doubtless amend it. This proposal is fully open to evaluation, improvement and change. It is based on points which have been deliberated and agreed upon by Canadian archivists, and from which its validity derives.

## Canadian Archival System

### Objectives:

A Canadian Archival System should ensure that capital, operating, research and development, professional and association needs of archives and archivists are met by creating a dynamic which will help resolve both present archival problems and the challenges of the

future. It is proposed that a Canadian Archival System be formed to provide national coordination in a rational and concerted effort toward the improvement of our archival resources. It is envisioned that the System may achieve its objectives through:

-- providing a forum in which the greatest needs may be identified and given priority status in the overall effort toward improvement;
-- serving as a consultative body for the coordination of planning and programs, for the most effective use of all resources; and
-- administering a federally-funded grants program to permit institutions to reach minimally acceptable standards and, for the continuing improvement of archivists, institutions and archival activity.

Provincial/Territorial Focus:

Provincial/territorial input is to be achieved by basing the Canadian Archival System on provincial/territorial archives councils. Provincial governments have, first of all, a responsibility for the care and accessibility of the records they generate. In addition, they have a responsibility for cultural matters within their jurisdictions which, in the area of archives, has traditionally been met by their acceptance of a mandate for the acquisition and care of non-public records. The concept, articulated in Canadian Archives, that government archives may fulfil their responsibilities for the documentary aspects of the culture within their mandate by supporting the work of other archives in their jurisdiction, has been widely accepted. The provincial and territorial focus would recognize the political entities of Canada and permit maximum flexibility to suit programs of archival support to the various archival circumstances in Canada and to existing provincial funding programs. The archives council developed in each territory and province would be the type best suited to the geography, size, archival traditions, state of archival development and particular archival needs of the respective jurisdiction. Such a basis would ensure "grass roots" input in the identification of archival needs and problems and in the determination of strategies for meeting those needs and for achieving better accountability of results.

Federal Role:

The Public Archives of Canada has long supplied advice and assistance to the archival community, but it is essential in a Canadian Archival System that its role grow and have more definition. Indeed, one of the intentions of the federal role in this System is to obtain greater levels of much-needed federal support in the effort to preserve an irreplaceable cultural resource. Such federal support has been provided for libraries, museums and other cultural bodies. This aid is needed for Archives, as it is in other aspects of our Canadian life, to bring minimum standards to archival undertakings throughout the country. Furthermore, holdings of individual archives, that is,

of those who would be the participants in provincial and territorial councils and of the Public Archives of Canada, in total, make up the records of a nation, the preservation and accessibility of which is essential to the understanding and interpretation of Canada as a whole and of its parts.

Coordination of Initiatives for Archival Support Development:

An attempt has been made in this model to draw on existing programs and to ensure the cooperation of existing agencies such as the SSHRC and the Canadian Studies Program, Department of Secretary of State, where mandates support researchers and projects that use or affect archives. These two agencies could have ex-officio status on the national coordinating body proposed in this model. It is also proposed that they and others planning or taking initiatives which involve archives consult with this body in an attempt to make the best possible use of resources. Many projects of joint benefit might be undertaken, thus contributing to the development of archival science and aiding researchers in many disciplines.

Archivists and Archival Associations:

The input of individual archivists in the Canadian Archival System, in terms of their ability to maintain and make accessible archives and their knowledge in identifying needs, priorities and solutions, must not be lost. In this model they would have a role as representatives of archives on policy-making bodies such as provincial/territorial councils and the National Archives Council. They would be eligible for grants through the proposed granting program. Their professional organizations would have a similar role to play by linking individual archivists and by being their spokesman. A vibrant effective voice of archivists is needed as a focus and catalyst to ensure the theoretical and technical development of archival science in Canada. Our young associations, the Association of Canadian Archivists formed in 1975 and the Association des archivistes du Québec in 1960 (Anglophone and Francophone associations joined in the Bureau of Canadian Archivists) have already achieved important progress. They have kept archivists in touch through regular newsletters, meetings and conferences, stimulated scholarly thinking and writing for their journals, and sponsored congresses and committees to address problems large and small.

The main support of these organizations has been individual membership fees and modest institutional fees. Accomplishments such as those names above on this slender financial basis have been remarkable. Certainly few national organizations survive on such support, and lack of funding has seriously hampered their capabilities.

The grant program outlined in the following pages would be open to archival associations for projects of various types, such as the development of descriptive standards, the design of security guidelines and the preparation of manuals. To be in a position to identify and apply for such funding, however, permanent staff is necessary, as is funding to facilitate communication. It is reasonable that the associations be asked to continue to ensure that members' contributions provide a fair percentage of their budget but, with fewer than 550 full-time archivists in Canada, a great increase in revenue from membership cannot be expected. Minimal sustained core funding for national associations of Canadian archivists must be found, if not through existing programs, perhaps through the Canadian Archival System. This core support, combined with increased and guaranteed institutional support, could provide financing for necessary staff to support these associations in their efforts, both philosophical and practical, to develop the profession's ability to preserve and make available archival resources.

Components of the Model

Provincial/Territorial Archival Councils:

Provincial/territorial governments would fulfil, through their respective archives or other structures, a responsibility to fund the operation of provincial/territorial archives councils. Funding would be needed for travel and secretarial expenses and perhaps for permanent staff. In addition provinces and territories would support development in their jurisdictions through advisory and service programs run at provincial and territorial archives for the benefit of all council members, and through grant programs. The councils could pursue other funds from foundations and private sources.

The structure of provincial/territorial councils could be formal or informal depending upon the needs and situations of a particular province or territory. In some councils, every archives in the province or territory would be a member. This might be impossible in other jurisdictions, and membership could be representative of types and sizes of archives. A council might begin as an informal organization and later evolve into a more structured body.

Membership in provincial/territorial councils would be open to all archival institutions in the province or territory (either on a direct or representative basis), to provincial archival associations, and to the Public Archives of Canada and the ACA or AAQ (as appropriate) on an ex-officio basis. For Canadian Archival System funding, and presumably Council funding as well, participating archives council members would be eligible only if they met certain criteria. For instance, they might have to be members of the appropriate provincial/territorial council, to be open to the public on a regular basis for a reasonable number of hours to allow fair access to their holdings and to make provision for the permanent retention and accessibility of their holdings should they cease to

exist. Each might be required to have a stated acquisition policy, approved by its parent organization, that took into account the acquisition mandates of the other institutions in the council. Each might have to show guarantees of ability to operate at a minimum standard without outside aid.

The role of the provincial/territorial councils would be to encourage archival development through cooperative approaches. The first step for these councils would be a survey of archival needs within each jurisdiction. After an analysis of the survey and the establishment of priorities, the councils would develop a strategy for meeting the needs identified. Application of funds from a national grants program, determination of the emphasis of the PAC's extension activities and those of provincial/territorial archives would be made in consideration of the stipulated priority needs and strategy.

The councils would review needs and priorities at regular specified intervals and make changes to their priorities and strategies accordingly. They would undertake such functions and projects as coordinating acquisition strategy, entering into joint purchasing of archival supplies, developing shared conservation facilities, providing training in aspects of archival techniques, fostering staff exchanges, diffusing and decentralizing holdings through loans, exchanging finding aids for development of automated access systems.

A specific role of the provincial and territorial councils in relation to the total Canadian Archival System would be the assessment, in light of priorities, of applications for grants and direct programming assistance under programs of the System. All funds, institutional, provincial and federal would be applied to a well-planned archival landscape. From this provincial/territorial base the landscape would continue to be appraised and described, and funding would continue to be applied to priorities.

Federal Government Role:

The federal government would fund the National Archives Council and its secretariat, introduce a grant program and continue to expand the extension role of the Public Archives of Canada.

Advisory Council on the Archival System:

The National Archives Council is envisaged as the body uniting Canadian archives in their efforts to solve problems and to develop their ability to preserve records and serve researchers. Its role would be the formulation of policy for the Canadian Archival System, the funnelling of resources into the System and consultation with various bodies and individuals to ensure a coordinated approach. The National Archives Council would advise the Dominion Archivist on Public Archives activities that relate to the Canadian Archival System, including operation and expansion of Public Archives extension services.

As a first action, it would assess the needs and priorities articulated by the provincial/territorial archives council, in order to gain a national overview, and to develop the appropriate strategies for meeting archival needs throughout the country. The National Archives Council would, at regular intervals, review and amend the policy and strategy. Programs arising from the developed strategy would have to be flexible enough to ensure support for what may be the unique needs of provincial/territorial councils.

Council membership might be selected along the following lines: one representative from each provincial/territorial council; one member designated by the Association of Canadian Archivists, and one designated by the Association des archivistes du Québec (or alternately two representatives named by the Bureau of Canadian Archivists); the Dominion Archivist; and two representatives of user groups or related professions, as ex-officio members.

Secretariat:

The National Archives Council would require a full-time secretariat, with such staff as a director, program officers drawn from the professional archival community, and clerical staff. A secretariat usually comes to have a very influential role. It is therefore desirable to have regular turnover of secretariat staff who would bring new ideas and immediate familiarity with real archival needs throughout the country. Building into the system a mechanism of secondment of archivists from institutions in Canada and from different sections of the Public Archives of Canada might be a way of ensuring that the necessary expertise and fresh thinking always exist in the secretariat. Federal funding could aid cooperating institutions by replacing staff lost temporarily to the secretariat. This would have the added benefit of facilitating staff exchanges among Canadian archives. It goes without saying that it is extremely desirable that the secretariat be kept small and that the bureaucracy not overtake the programs that the model is intended to deliver.

One task of the secretariat would be the administration of a federally funded grant program. Duties related to this would include assisting applicants to prepare grant submissions, assessing grant applications for completeness and eligibility, sending applications for review by provincial/territorial councils and by the National Archival Councils, and monitoring the projects funded by the granting program. The secretariat would serve to facilitate continuing collaboration, by providing a communications link and maintaining information on archival programming and activities, for programs of the Canadian Archival System and those of the SSHRC, the Association of Canadian Studies and other bodies with an interest in activities that affect archives.

Public Archives of Canada Extension Program:

The federal government has already, through the Public Archives of Canada, provided many technical and advisory services which have come to be called extension services. This is another important area of federal support for the Canadian Archival System, and its expansion is desirable. It is logical that the extension services be part of the federal government's support of the Canadian Archival System and that they be coordinated with other efforts to assist archival development in the country. For maximum impact there must be a link between extension programs and those areas of archival development to which the granting program and provincial/territorial councils give priority.

Grant Program:

The grant program would not be intended to start new archives, nor to supplant the responsibility of individual and institutional archives in funding the basic operation of archives. Instead, the program would assist Canadian archives in the "catching-up" required to responsibly carry out their duties of preserving Canada's documentary heritage to help them to meet new challenges. The grants would be made primarily in the priority areas, identified in the first instance by provincial/territorial councils and considered in the development of an overall strategy. Exceptions should be possible where a council has an immediate problem or where its priorities are different from those of most other councils. The National Archival Council would award grants on the advice of the provincial/territorial councils who would also assist in accounting for the results of projects funded through grants.

Applicants for grants could be individual archivists, archives, provincial/territorial councils, the Bureau of Canadian Archivists, the Association of Canadian Archivists, the Association des archivistes du Québec and provincial associations of archivists.

In further developing guidelines for the grant program it will be necessary to rule out several types of support, such as grants for the purchase or construction of any building or land. Other examples of ineligible projects would include those where documents, or records involved or any part of them, were to be kept closed to researchers for an unreasonable length of time or where researchers would not have access on equal terms.

The grant program of the Canadian Archival System could support such endeavours as technical projects, projects relating to records use, feasibility studies and special studies for problem areas, survey and acquisition projects, professional development and training.

Technical projects could include such initiatives as: mass de-acidification experimentation; video disk technology experimentation or application; development of low-cost construction and specialized machinery designed to attain stable environment or archival standards; photo preservation techniques and standards; application of automation to archival indexing; descriptive standards; preservation and reproduction projects concerned primarily with the physical condition of records, including emergency salvage operations, initial processing of records, appropriate conservation repair, and treatment of records in a provincial conservation network.

Projects relating to the use of records would include those projects designed to ensure that records are properly processed, and thus available for use, and projects that aim to improve the quality and extent of public service. The projects could include arranging, comprehensive processing, inventory, or preparation of finding aids. In addition, under this category might be considered assistance for producing, editing and publishing national, provincial/territorial or regional or repository guides.

Feasibility projects would be intended to carry out detailed planning studies of extensive or comprehensive programs in one of the other grant categories and also to support special studies for problem areas such as an area of neglected records.

Survey and acquisition projects would be concerned with locating and identifying or evaluating and listing historical records prior to acquisition and they also would support planning and arranging for the deposit of records in an appropriate repository.

Responsibilities for Archives

The model for a Canadian Archives System is based on the premise that responsibility for Canadian archives is properly charged amongst several parties. These are the sponsors of archival institutions, the federal and provincial/territorial governments who, because of their legislated responsibilities for cultural matters, have a role beyond the running of their own archives, and individual archivists and archival associations. The approach is meant to respect the basic responsibilities of the sponsors of archives and the mandates of the governments called on to support archives in Canada.

A basic assumption is that sponsors of archives will take as their first responsibility the records they have generated. Those who extend collecting activities beyond that should have a clearly articulated acquisition mandate formulated in consideration of the acquisition mandates of other archives.

Basically the model assumes that a sponsor of an archives should be able to support its capital and operational needs. However, capital and operational costs have not been excluded at this date, because Canadian archives clearly need considerable assistance in many areas to reach minimum standards and to achieve the ability to fulfil basic responsibilities. If, for instance, conservation is identified as the most pressing need facing Canadian archives, through this model funding might first be allocated for the design of storage facilities which would provide the environment necessary for the archival preservation of the different media. If, after the standards are set, the greatest need is for archives to acquire the environmentally suitable space required, funding could be allotted to assist archives in attaining it. Support is to be directed firstly at helping archives and archivists to do their fundamental work so that they can adequately preserve the records which are or should be in their care and better assist users of archives. Beyond this it should enable them to respond to changing requirements and technologies and new media, and to develop new ways to better carry out their duties.

This is to say that the program of support must meet real needs. It must also be flexible, not attempting to apply a predetermined national formula, but rather identifying disparate and changing needs and developing means of meeting these on a priority basis. To ensure this, meaningful and wide representation of archives and institutions and archivists across the country, individually and through their national associations, is sought in the information- and decision-making process.

Marion Beyea

# RAPPORT

# DU

# COMITÉ CONSULTATIF

# SUR

# LES ARCHIVES

Septembre 1984

Publié par
la Division de l'information
du Conseil de recherches
en sciences humaines du Canada
255, rue Albert
C.P. 1610 Ottawa K1P 6G4

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

No. de cat CR23-1/1985
ISBN 0-662-54078-6

Table des matières

Page

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS.....1

Introduction.....8

Nomination.....8
Procédure.....8
Un problème permanent.....9
La réponse.....10
Le présent rapport.....13

A. Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

1. Archives et recherche avancée.....16
2. Coordination avec le système archivistique.....19
3. Programme des outils de recherche.....20
4. Archivistique, archivistes et CRSH.....22
5. Projets de recherche et services d'archives.....24
6. Soutien au programme des collections spéciales.....25

B. Les archives publiques du Canada

1. Conseil consultatif sur les archives.....26
2. Subventions et services de développement des archives.....28
3. Loi sur les archives.....31
4. Conservation.....33

C. Programme des études canadiennes, Secrétariat d'État

1. Participation des Archives aux programmes existants.....35
2. Programme d'extension des services archivistiques.....35
3. Évaluation des demandes de subvention.....37

D. Provinces et territoires

1. Établissement des conseils provinciaux et territoriaux des archives.....38

E. Institutions archivistiques

1. Responsabilités des institutions.....40

F. Problèmes professionnels

1. Utilisation des programmes de subvention.....41
2. Embauche de diplômés des programmes d'études archivistiques.....41
3. Interaction avec les organismes de financement.....41
4. Activités des associations archivistiques nationales.....42

Table des matières (suite)

Page

Étude I : Structure, dynamique et responsabilités du système archivistique canadien
par Terry Eastwood.....43

Étude II : Établissement du contexte
par Marcel Caya.....49

Étude III : Aide fédérale aux archives, aux bibliothèques et aux musées
par Anne MacDermaid.....59

Étude IV : Modèle de système archivistique canadien
par Marion Beyea.....72

## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

### A. CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES DU CANADA

#### 1. Archives et recherche avancée

Nous recommandons que le CRSH continue de reconnaître le rôle important des services d'archives dans le secteur de la recherche au Canada, en faisant des services d'archives canadiens, et surtout de l'accès aux ressources archivistiques du Canada par les chercheurs de toutes les disciplines, un champ de priorité de son programme de subventions stratégiques. Dans ce contexte, nous recommandons que le CRSH trouve d'autres moyens de coopérer efficacement avec le Conseil consultatif sur le système archivistique dont la création est proposée, et avec d'autres organismes fédéraux et avec le monde des archives concernant des projets importants pour la recherche en études canadiennes, comme l'évaluation et l'élaboration d'un réseau national d'information sur les collections, la tenue et la mise à jour de listes de groupements d'archivistes, la mise en valeur des services archivistiques offerts aux chercheurs et la défense des intérêts de la recherche dans les archives.

#### 2. Coordination avec le système archivistique

Nous recommandons que le CRSH continue de s'intéresser au développement des possibilités de recherche des archives canadiennes. Nous recommandons de plus que le CRSH travaille en étroite collaboration avec le Conseil consultatif sur le système archivistique dont la création est proposée, afin d'élaborer ou de modifier des programmes touchant les archives et de coordonner ces programmes avec ceux d'autres organismes fédéraux.

#### 3. Programme des outils de recherche

Nous approuvons le CRSH d'avoir mis sur pied le programme des outils de recherche en études canadiennes qui a encouragé et soutenu le travail de description des collections.

Nous recommandons que les critères d'admissibilité des candidats en vertu de ce programme soient modifiés de façon à inclure tous les services d'archives et tous les archivistes, en insistant sur l'importance des archives pour la recherche plutôt que sur le statut des institutions qui en ont la garde.

Nous recommandons en outre que le CRSH mette au point des mécanismes lui permettant de coopérer avec les Archives publiques du Canada et avec les services d'archives provinciaux et territoriaux dans la réalisation de projets importants pour le monde de la recherche.

#### 4. Archivistique, archivistes et le CRSH

Nous approuvons le CRSH d'avoir lancé des projets d'aide au système archivistique et d'avoir rendu la discipline de l'archivistique admissible à tous ses programmes. Dans la mesure où le CRSH et le monde des archives

parviennent à comprendre leurs inquiétudes et leurs possibilités réciproques, nous recommandons que :

- o des archivistes soient nommés de temps à autre au CRSH et dans ses comités de consultation, de sélection et d'adjudication;

- o le CRSH inclue des visites aux services d'archives dans ses visites organisées et que les membres du Conseil et le personnel du CRSH participent à des réunions et à des conférences dans le domaine de l'archivistique; et

- o dans tous les programmes, l'évaluation et l'adjudication des demandes dans le domaine de l'archivistique comportent la participation d'un nombre approprié de spécialistes en archivistique et en information.

5. Projets de recherche et services d'archives

Nous recommandons que les lignes directrices du CRSH concernant les candidats au Programme des outils de recherche, au Programme des subventions de recherche et au Programme des grandes subventions de recherche informent ces candidats que, si le projet qu'ils proposent impose un fardeau inhabituel ou disproportionné aux services d'archives, ils consultent les services d'archives concernés et fassent en sorte d'alléger la tâche de ces services.

6. Soutien au programme d'aide aux collections spécialisées

Nous approuvons sans réserve les lignes directrices données par le CRSH concernant son programme d'aide aux collections spécialisées relativement aux archives et aux manuscrits. Nous recommandons que soient consultés les archivistes dans les rares occasions où l'on envisage l'achat de documents d'archives.

## B. LES ARCHIVES PUBLIQUES DU CANADA

1. Conseil consultatif sur le système archivistique

Nous approuvons sans réserve les Archives publiques du Canada pour leur leadership traditionnel et les récentes mesures qu'elles ont prises à l'appui du système archivistique. Étant donné que ce rôle va grandissant, nous recommandons que l'Archiviste fédéral nomme, dès que possible, un Conseil consultatif sur le système archivistique qui soit représentatif des services d'archives dans chaque province et territoire, des associations archivistiques professionnelles nationales et des autres organismes fédéraux pertinents.

Le Conseil consultatif serait appelé à conseiller l'Archiviste fédéral relativement aux questions suivantes :

- o l'affectation au système archivistique de ressources et de services disponibles actuellement;

- o la création de nouveaux programmes, de nouvelles subventions et de nouveaux services pour aider au développement du système archivistique canadien;

- o l'octroi de subventions à des projets et la prestation de services destinés à aider au développement du système archivistique canadien, lorsqu'un programme semblable sera établi.

Le Conseil consultatif serait aussi à la disposition d'autres organismes fédéraux afin de les conseiller en matière d'élaboration ou de modification de programmes touchant aux archives et également à la disposition du système archivistique et des institutions ou administrations publiques qui ont des services d'archives pour les renseigner sur l'ensemble des besoins et des priorités du système.

2. Subventions et services de développement des archives

Nous recommandons que le gouvernement fédéral instaure un programme de subventions et de services favorisant le développement des archives, administré par les Archives publiques du Canada avec l'avis du Conseil consultatif sur le système archivistique. Le programme offrirait des subventions de projet, des services consultatifs, de l'aide technique et des services de soutien national conçus en vue de l'élaboration d'un système archivistique global et moderne à l'échelle du pays. Les subventions seraient attribuées aux services d'archives, individuellement et collectivement, et aux associations dans le domaine des archives. Elles pourraient être accordées à des projets des genres suivants :

- études de planification de développement d'archives;
- création d'installations techniques ou spécialisées;
- recherche et développement sur les répercussions pour les archives des nouvelles techniques de communication et des nouveaux supports documentaires;
- élaboration de normes d'appréciation des dossiers communs à de nombreux champs de compétence;
- échanges de personnel;
- perfectionnement dans la profession, conférences et participation à des forums internationaux;
- création et tenue à jour de bases de données nationales sur les archives;
- préparation d'instruments de recherche et amélioration de l'accès à des collections particulières à des fins de recherche;
- élaboration de programmes spécialisés, ou de projets expérimentaux présentant de l'intérêt pour le système, concernant tous les aspects des activités archivistiques;
- établissement d'une copie protectrice des collections d'archives ayant une importance particulière.

Nous recommandons en outre que le budget annuel des Archives publiques soit accru d'environ 3 millions de dollars pour que l'ensemble du système archivistique puisse vraiment en bénéficier.

3. Loi sur les archives

Nous recommandons instamment qu'une nouvelle loi fédérale soit adoptée le plus tôt possible. Cette loi devrait comprendre les aspects suivants :

- o la base législative nécessaire au programme fédéral global de gestion des archives;
- o la confirmation du rôle des Archives publiques comme organisme fédéral chargé d'acquérir, de conserver et de rendre accessibles les documents d'archives, tant publics que privés, sur tous les types de supports documentaires, qui sont importants pour la consignation de tous les aspects de notre vie nationale;
- o le pouvoir de fournir des subventions et des services en vue du développement du système archivistique canadien sur l'avis d'un conseil consultatif.

4. Conservation

Nous recommandons que les Archives publiques du Canada élargissent leur programme de conservation en vue d'assurer le leadership, la recherche et le développement, le perfectionnement et les services consultatifs et techniques requis pour aider le système archivistique à conserver l'information consignée sur divers supports documentaires.

C. PROGRAMME DES ÉTUDES CANADIENNES, SECRÉTARIAT D'ÉTAT

1. Participation des archives aux programmes existants

Nous considérons l'établissement du programme des études canadiennes comme une initiative très louable. Nous recommandons que, étant donné que les archives canadiennes sont le fondement des études canadiennes, les services d'archives canadiens et les archivistes canadiens soient jugés admissibles en vertu des priorités et des programmes courants du programme des études canadiennes.

2. Programme d'extension des services archivistiques

Nous recommandons que le programme des études canadiennes établisse un programme prioritaire supplémentaire conçu pour stimuler les services d'archives et les aider à mettre leurs ressources à la disposition du système éducatif et du grand public, d'une façon appropriée.

Les éléments subventionnés de ce programme pourraient comprendre les aspects suivants :

- o expositions itinérantes de reproductions de haute qualité de documents d'archives conçues pour être montrées dans les écoles, les bibliothèques, et les lieux publics, et matériel explicatif d'accompagnement;

- o études sur la qualité des collections d'archives par rapport à certains thèmes négligés dans les études canadiennes, et aide au système archivistique dans l'élaboration de collections sur ces thèmes;

- o élaboration d'instruments d'apprentissage, imprimés ou audio-visuels, conçus pour présenter la documentation archivistique;

- o copie de ressources archivistiques à portée générale, sur micro-fiche ou vidéodisque, pour diffusion à d'autres services d'archives ou à des institutions éducatives;

- o soutien des associations archivistiques dans leurs efforts pour développer le système archivistique et promouvoir l'importance de notre héritage documentaire;

- o attribution de prix d'excellence pour la conservation et la mise à la disposition du public de certains éléments de notre héritage documentaire.

Nous recommandons en outre que le programme des études canadiennes bénéficie du financement supplémentaire requis pour mettre en oeuvre ce nouveau programme.

Nous recommandons de plus que, au cours de la conception de ce programme, le programme des études canadiennes travaille en étroite collaboration avec le Conseil consultatif sur le système archivistique.

3. Évaluation des demandes de subvention

Nous recommandons que le programme des études canadiennes fasse participer couramment des archivistes à l'évaluation des demandes de projets pouvant empiéter sur le domaine des archives.

## D. PROVINCES ET TERRITOIRES

1. Établissement de conseils provinciaux et territoriaux des archives.

Nous recommandons :

a) que les services d'archives dans chaque province ou territoire forment un conseil en vue de travailler ensemble sur des projets d'intérêt commun, conseil structuré en tenant compte du contexte particulier de cette province ou territoire;

b) que chaque province ou territoire entreprenne aussi rapidement que possible et publie une étude de planification de son système archivistique, examine les besoins des services d'archives dans sa propre région et propose une stratégie pour répondre à ces besoins;

c) que chaque province ou territoire propose de nouveaux fonds pour un programme de subventions et de services offerts par l'intermédiaire du conseil archivistique provincial ou territorial en vue du développement de services d'archives.

## E. INSTITUTIONS ARCHIVISTIQUES

### 1. Responsabilités des institutions

Nous recommandons que chaque institution archivistique s'occupe maintenant de définir son rôle et d'élaborer ses programmes dans le contexte du nouveau système archivistique, en reconnaissant les principes suivants :

- o chaque institution ou gouvernement exploitant un service d'archives a la responsabilité d'assurer en permanence son financement et d'offrir des installations essentielles convenables;

- o chaque service d'archives est chargé de fournir un service d'archives pour les dossiers administratifs de l'organisation mère;

- o chaque service d'archives est responsable de la définition de ses propres intérêts et programmes d'acquisition en tenant compte de façon professionnelle des intérêts légitimes des autres services d'archives, des limites de ses propres ressources de base et des principes de l'archivistique.

## F. PROBLÈMES PROFESSIONNELS

### 1. Utilisation des programmes de subvention

Nous recommandons instamment aux associations archivistiques, aux services d'archives et aux archivistes de faire une utilisation efficace et active des programmes de subvention qui leur sont offerts afin d'atteindre leurs objectifs institutionnels et professionnels.

### 2. Embauche de diplômés des programmes d'études archivistiques

Nous recommandons que tous les services d'archives s'assurent que les diplômés du Masters of Archival Studies program (UBC), des programmes de "Certificat d'archivistique" (Université de Montréal, Université du Québec à Montréal) et d'autres programmes d'études en archivistique soient admissibles à l'embauche comme archivistes au niveau d'admission.

### 3. Interaction avec les organismes de financement

Nous recommandons que les services d'archives et la profession tiennent le CRSH, le programme des études canadiennes et les organismes provinciaux accordant des subventions au courant des problèmes et des activités archivistiques, en invitant les représentants de ces organismes à des réunions, conférences, expositions, activités et visites spéciales, et en faisant en sorte que leurs publications et leurs bulletins soient mis à la disposition de ces organismes de façon commode.

4. Activités des associations archivistiques nationales

Nous recommandons que l'Association canadienne des archivistes et l'Association des archivistes du Québec, par l'intermédiaire du Bureau des archivistes canadiens, cherchent activement à obtenir du financement pour les activités essentielles de soutien administratif et les projets particuliers auprès du Programme des études canadiennes ou des Archives publiques du Canada.

# INTRODUCTION

## Nomination

Le Comité consultatif spécial sur les archives a été nommé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) en juin 1983 et était composé des personnes suivantes :

Ian E. Wilson (président)
archiviste provincial de la Saskatchewan
Marion Beyea
archiviste provinciale du Nouveau-Brunswick
Marcel Caya
archiviste de l'Université McGill
Terry Eastwood
Master of Archival Studies Program (directeur du programme d'études archivistiques)
University of British Columbia
Ann MacDermaid
archiviste de l'Université Queen's

Le Comité consultatif devait se pencher sur les réponses et les discussions découlant du rapport du Groupe consultatif sur les archives canadiennes du CRSH (Les archives canadiennes, 1980), sur les résolutions du Congrès national sur les archives tenu à Kingston en 1982, et sur les recommandations du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale (rapport Applebaum-Hébert, novembre 1982) dans la mesure où les archives étaient concernées. Le Comité consultatif devait également discuter du rôle général du gouvernement fédéral dans le financement de la mise au point du système archivistique et fournir des conseils sur la division des responsabilités possible entre le CRSH, les Archives publiques du Canada et d'autres organismes fédéraux.

## Procédure

Le Comité consultatif s'est réuni à quatre reprises à Ottawa au cours de la dernière année. Dès le début de nos délibérations, nous avons rencontré les hauts fonctionnaires de divers organismes fédéraux oeuvrant activement à la mise au point du système archivistique. Nous aimerions à cet égard remercier pour leur coopération et leur encouragement M. John Nicholson et M^me^ Audrey Forster du CRSH; M. David Silcox, sous-ministre adjoint (Affaires culturelles), ministère des Communications; M. James E. Page, Direction générale des études canadiennes, Secrétariat d'État du Canada; M. W.I. Smith, archiviste fédéral, et M. Bernard Weilbrenner, archiviste fédéral adjoint, Archives publiques du Canada, de même que leurs collègues et leur personnel.

Suite à ces rencontres, le Comité consultatif a examiné en détail les documents mentionnés dans son mandat, de même que la réaction qui a suivi ces rapports en termes de discussion et de mise en oeuvre. Tous les membres du Comité consultatif avaient participé activement aux débats animant le monde des archives au cours des dernières années. Les recommandations qui sont au coeur du présent rapport représentent officiellement le consensus des opinions exprimées par les personnes nommées pour former le Comité. Dans l'ensemble, ces recommandations découlent de plusieurs années de vives discussions et peuvent, nous l'espérons, représenter le consensus actuel dans le monde des archives.

Nous avons axé la rédaction du présent rapport sur les recommandations que nous formulons et nous avons tenté de les rendre le plus explicitement possible tout en restreignant le contexte explicatif. Les principes, les inquiétudes et la description du système archivistique contenus dans ce rapport Les archives canadiennes ont été généralement reconnus comme mesure des reflets fidèles de la réalité; il est donc inutile de répéter dans la présente une grande partie de ce rapport, qui reste un document de base pour comprendre le système archivistique.

Afin de remplir son mandat et de fournir le contexte de ses recommandations, le Comité consultatif a préparé plusieurs documents de base qui sont annexés au présent rapport :

Étude I - "Structure et dynamique du système archivistique". Terry Eastwood résume les inquiétudes et les activités des services d'archives au Canada, de même que les problèmes découlant de la mise sur pied d'un système d'archives.

Étude II - "Le contexte actuel". Marcel Caya expose le débat sur l'avenir du système archivistique déclenché par le rapport Se connaître (1975).

Étude III - "Aide fédérale aux archives, aux bibliothèques et aux musées". Anne MacDermaid présente les diverses exigences des services d'archives au Canada, et souligne les programmes déjà offerts aux institutions culturelles connexes (musées, galeries d'art et bibliothèques).

Étude IV - "Un modèle de système archivistique canadien". Marian Beyea attire l'attention sur les récents débats afin de proposer un modèle possible de structure du système archivistique.

## Un problème permanent

Le Comité consultatif n'a pas tenté, dans la préparation du présent rapport, de reproduire l'enquête statistique entreprise par le Groupe consultatif sur les archives canadiennes du CRSH en 1979. Cette enquête dressait un portrait alarmant de l'état du système archivistique. Sur les 185 services d'archives qui ont répondu au questionnaire, la moitié déclarait avoir un budget annuel de moins de 20 000 $, 39 avaient un budget se situant entre 20 000 $ et 75 000 $ et seulement 30 déclaraient disposer d'un budget supérieur à 75 000 $. En 1978, les services d'archives avaient un budget de 27,4 millions de dollars en tout à l'échelle nationale et comptaient 535 archivistes rémunérés. Statistique Canada prépare actuellement de nouvelles statistiques, qui vont indubitablement révéler une augmentation des coûts correspondant à l'inflation, de même que quelques nouveautés importantes. Toutefois, la conclusion générale du Groupe consultatif reste valable jusqu'à maintenant :

> .... même les institutions les plus importantes sont privées de certaines installations ou de certains services indispensables que l'on devrait s'attendre à trouver dans des organismes de ce genre. Le service moyen de notre groupe budgétaire le plus élevé n'a qu'une douzaine d'employés travaillant dans des locaux exigus avec du matériel insuffisant; et il est incapable de répondre aux nouveaux besoins, faute

> d'argent. Le budget moyen des services d'archives les plus importants (30 services) représente le dixième seulement de celui des 44 principales bibliothèques universitaires... La plupart des services d'archives canadiens ont été créés depuis peu, en vue de répondre au besoin urgent de déposer en lieu sûr des documents précieux, et rarement parce que des crédits étaient disponibles... Leur présence est un témoignage du désir sincère, manifesté par un nombre croissant de Canadiens, de conserver leur patrimoine culturel, dont l'image s'estompe rapidement. Étant donné leurs récentes origines, les dépôts d'archives canadiens ont grand besoin d'organisation et de normalisation; il leur faut aussi acquérir un caractère professionnel. Si des progrès rapides ne sont pas réalisés dans ces domaines, avec le secours des subventions nécessaires, l'inévitable résultat de la négligence se fera cruellement sentir, car les témoignages de notre passé collectif (c'est-à-dire le peu qui en reste) se désintègrent sans merci. (pp. 66-67)

La réponse

La publication du rapport Se connaître : Le Rapport de la Commission sur les Études canadiennes (1975), qui a été suivie par le rapport du Groupe consultatif sur les archives canadiennes du CRSH (1980), a déclenché un débat vif et sans précédent sur l'avenir du système archivistique au Canada. Dans plusieurs cas notables, des projets et de nouvelles ressources ont permis de concrétiser les idées discutées.

L'étude II annexée au présent rapport expose le débat qui a été lancé concernant les principales questions liées aux archives. Il est possible de suivre le débat en cours et les secteurs importants d'entente grâce à une série de publications. Citons les ouvrages suivants :

Peter Bower, "After the Dust Settles", Archivaria, n° 9 (hiver 1979-1980), pp. 218-229.

"Canadian Archives : Reports and Responses", Archivaria, n° 11 (hiver 1980-1981), pp. 3-35.

Société historique du Canada, Comité des archives, Response to the report, Canadian Archives, (1981).

James E. Page, Réflexions sur le rapport Symons : État des études canadiennes en 1980. (Secrétariat d'État, Ottawa), 1981.

"Mémoire des Archives publiques du Canada au Comité d'étude de la politique culturelle fédérale", (Archives publiques du Canada, Ottawa), mars 1981.

Rapport du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale au Canada (Ministère des Communications, Ottawa), 1982.

"The Applebaum-Hébert Report : Official Responses, Personal Responses", Archivaria, n° 16 (été 1983).

M. Beyea et M. Caya (éd.), Pour un développement planifié des archives canadiennes : Actes du premier congrès sur les archives, (Bureau des archivistes canadiens, Ottawa), 1983.

Comme cette liste d'ouvrages le laisse entendre, le système archivistique a été discuté en profondeur lors de conférences, dans des rapports et dans des articles. On a également vu un certain nombre d'heureuses initiatives, dont les suivantes :

- à l'échelon provincial :

o plusieurs provinces ont augmenté substantiellement le financement versé à leurs services d'archives au cours des quatre (4) dernières années;

o de nouveaux bureaux d'archives ont été ouverts au Québec, en Nouvelle-Écosse et en Saskatchewan, et l'édifice des Archives du Manitoba a subi des rénovations majeures; plusieurs de ces bureaux renferment des laboratoires de conservation des archives pouvant répondre aux besoins d'un réseau d'archives;

o la plupart des provinces comptent maintenant une association d'archivistes, des conseils des archives voient le jour et divers projets coopératifs ont été lancés.

- à l'échelon fédéral :

o le CRSH a :

a) aidé à l'avancement de la profession d'archiviste :

- en acceptant que l'archivistique soit une discipline reconnue dans ses programmes;

- en collaborant à la publication de Archivaria, une revue professionnelle de réputation internationale;

- en assumant une partie des frais de déplacement et d'administration de l'Association des archivistes canadiens et du Bureau des archivistes canadiens; et

- en subventionnant un groupe de travail du Bureau des archivistes canadiens qui effectue des recherches sur les normes descriptives des documents d'archives;

b) aidé à améliorer l'accès des chercheurs aux collections en faisant des documents d'archives un élément du programme des outils de recherche en études canadiennes.

o les Archives publiques du Canada ont :

a) élaboré et conservé leurs programmes et leurs services traditionnels et apporté un leadership au monde des archives dans les limites des ressources dont elles disposaient; et

b) réexaminé leurs programmes et leur mandat et indiqué leur désir d'assumer un leadership actif et de jouer un rôle de coordination dans la mise sur pied du système archivistique canadien avec l'aide d'un conseil consultatif une fois libérées les ressources à cette fin;

- le Secrétariat d'État a :

  - mis sur pied le programme des études canadiennes, prioritairement en rapport avec les archives;

- le ministère des Communications a :

  - participé à l'organisation du Congrès national sur les archives qui a eu lieu à Kingston en juin 1982;

- la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels a :

  - favorisé le don de collections importantes aux services d'archives canadiens; et

  - participé au rapatriement de documents historiques importants pour le Canada.

L'entente conclue entre les ministres provinciaux des affaires culturelles en octobre 1983 a été un autre élément tangible qui a découlé des rapports et des discussions. À la suite du Congrès national sur les archives en 1982, les archivistes provinciaux ont pu informer leurs ministres respectifs du fait qu'ils étaient parvenus à s'entendre entre eux sur les exigences et le modèle de développement à long terme du système archivistique. En conséquence, les ministres ont reconnu qu'il s'agissait là d'une question de responsabilité à partager entre les services des archives, les provinces et le gouvernement fédéral et ont résolu ce qui suit :

encourager et faciliter l'évolution d'un "système archivistique" au Canada, c'est-à-dire :

a) permettre aux services d'archives provinciaux et territoriaux de prendre l'initiative de former des réseaux coopératifs d'archives dans leur province ou leur territoire et de les structurer de la façon qui convienne le mieux à leur cas particulier,

b) soutenir le travail des réseaux, et

c) demander au gouvernement fédéral d'encourager la mise sur pied d'un système archivistique national en appuyant et en reliant les réseaux archivistiques provinciaux ou territoriaux grâce à un système national d'information sur les archives, en fournissant des installations, des techniciens et des spécialistes, en assurant le perfectionnement du personnel, en coordonnant des projets et en subventionnant les réseaux provinciaux et territoriaux.

Le ministre fédéral des Communications vient de confirmer cette approche récemment, laquelle est fidèle au principe "d'association des efforts" dans le domaine culturel.

Le présent rapport

La question de l'avenir du système archivistique canadien a été examinée et vigoureusement débattue depuis plusieurs années. Il en est résulté un net consensus selon lequel, à la lumière de la complexité croissante des services d'archives et de l'administration fédérale du Canada, il fallait résoudre de façon coopérative les problèmes des services d'archives, en y engageant les services eux-mêmes, les réseaux ou les conseils d'archives provinciaux, les gouvernements provinciaux, les Archives publiques du Canada et divers organismes fédéraux intéressés au secteur des archives. Une entente conclue entre les ministres fédéral et provinciaux chargés des affaires culturelles a confirmé cette nécessité. Diverses initiatives ont déjà été prises en fonction de cette orientation, mais le système archivistique en est encore à ses débuts et les services d'archives eux-mêmes se trouvent dans le besoin, parfois très pressant. Le temps des rapports tire à sa fin; il est maintenant temps de passer à l'action. Le présent rapport est un appel à l'action.

Dans le présent rapport, nous avons tenté d'être aussi spécifiques que possible dans les circonstances. L'évolution constante du système archivistique est une question de responsabilité partagée et d'initiative. Il est essentiel à présent de définir ces responsabilités pour chaque service d'archives et pour chaque gouvernement et d'établir les programmes et les structures nécessaires pour assumer ces responsabilités. À cet effet, nous adressons nos recommandations aux services d'archives, aux provinces, à divers organismes fédéraux et aux archivistes en général. Nous avons tenté de délimiter les rôles et les responsabilités de chacun concernant les programmes. Lorsque la chose était à propos, nous avons également proposé la création de nouvelles structures, comme des conseils d'archives provinciaux et un Conseil consultatif fédéral sur le système archivistique. Dans le Document IV, nous avons en outre présenté un modèle possible de système archivistique montrant comment ces programmes et ces structures pourraient coopérer. Nous reconnaissons que le débat se poursuivra sans doute sur les détails de l'organisation, ces éléments particuliers étant adaptés aux façons de faire des services qui les mettent en application. Il est important et même vital, toutefois, que les divers services et les divers gouvernements concernés définissent formellement dès à présent la nature de leur rôle, l'étendue de leurs responsabilités et les sortes de programmes qu'ils peuvent mettre en oeuvre en ce qui concerne les archives. Afin d'utiliser le plus efficacement possible des ressources qui sont limitées, ces programmes doivent être conçus de façon à s'harmoniser avec d'autres programmes, en consultation étroite avec d'autres services et avec le système archivistique.

En somme, nos recommandations proposent la répartition suivante des responsabilités :

1. Tous les services d'archives

   - reconnaissance du fait que chaque service d'archives est chargé de maintenir le financement et les installations de base, de fournir un service archivistique pour les documents de l'institution à laquelle il appartient et de définir son rôle plus grand dans le cadre d'un système archivistique coopératif.

2. Les provinces et les territoires

- o dans chaque province et dans chaque territoire, les services d'archives devraient former un conseil d'archives structuré de façon à répondre le mieux possible à leurs besoins, afin de travailler ensemble sur des projets d'intérêt mutuel, ce qui constitue le fondement du système archivistique;

- o chaque conseil provincial ou territorial devrait entreprendre une étude de planification du service archivistique de sa province ou de son territoire; et

- o chaque province ou chaque territoire devrait accorder des subventions et fournir des services en vue du développement du service archivistique par l'intermédiaire de son conseil d'archives.

3. Le gouvernement fédéral

A. Les Archives publiques du Canada :

- reconnaissance de son rôle de principal organisme fédéral, appuyé par un Conseil consultatif représentatif sur le système archivistique et chargé de coordonner le système au niveau national, d'assurer la liaison entre les conseils provinciaux et territoriaux et d'accorder des subventions et de fournir des services à l'appui de ses responsabilités de conservation des archives.

B. Le CRSH :

- reconnaissance de son double rôle, compatible avec son mandat qui consiste à aider les recherches avancées dans le domaine des sciences sociales et des sciences humaines :

  i) mise sur pied de programmes d'attribution de bourses afin de permettre aux chercheurs d'avoir accès plus facilement aux ressources archivistiques du Canada; et

  ii) établissement de l'archivistique comme discipline admissible aux programmes d'attribution de bourses et reconnaissance de ses rapports avec d'autres sciences de l'information.

C. Le programme d'études canadiennes, Secrétariat d'État :

- reconnaissance de l'admissibilité des services d'archives dans ses programmes en cours et élaboration d'un nouveau programme axé sur l'archivistique et conçu pour assurer au grand public et au système d'éducation un accès plus facile aux ressources archivistiques du Canada; et

- appui accordé au travail des associations professionnelles d'archivistes en vue d'élaborer le fondement archivistique des études canadiennes.

D. Le monde des archives :

- reconnaissance et utilisation efficace des programmes de subvention et d'études offerts; et

- défense des questions liées aux archives.

## A. CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

### 1. Archives et recherche avancée

**Nous recommandons que le CRSH continue de reconnaître le rôle important des services d'archives dans le secteur de la recherche au Canada, en faisant des services d'archives canadiens et surtout de l'accès aux ressources archivistiques du Canada par les chercheurs de toutes les disciplines, un champ de priorité de son programme de subventions stratégiques. Dans ce contexte, nous recommandons que le CRSH trouve d'autres moyens de coopérer efficacement avec le Conseil consultatif sur le système archivistique dont la création est proposée, avec d'autres organismes fédéraux et avec le monde des archives concernant des projets importants pour la recherche en études canadiennes, comme l'évaluation et l'élaboration d'un réseau national d'information sur les collections, la tenue et la mise à jour de listes de groupements d'archivistes, la mise en valeur des services archivistiques offerts aux chercheurs et la défense des intérêts de la recherche dans les archives.**

Historique

- Le professeur T.H.B. Symons soulignait ce qui suit, dans son rapport Se connaître (1975, vol. II, p. 82) :

  > Les études canadiennes s'appuient sur les archives et leur développement sera surtout fonction de la façon dont les ressources d'archives seront disponibles.

- En 1980, le Conseil de recherches en sciences humaines publiait son premier rapport global sur l'état, les inquiétudes et les besoins du système archivistique canadien, un rapport qui avait été préparé par son Groupe consultatif sur les archives canadiennes. Ce rapport a suscité des débats et la prise de mesures au sein du monde des archives au Canada et parmi les personnes qui s'intéressent à la préservation et à l'utilisation de notre patrimoine documentaire.

- Nous recommandons fortement au CRSH de répondre favorablement à ce rapport, c'est-à-dire

  a) aider au développement de la profession d'archiviste comme suit :

  - déclarer l'archivistique admissible à ses programmes de subvention;

  - collaborer à la publication de Archivaria, une revue professionnelle de réputation internationale;

  - acquitter une partie des frais de déplacement et d'administration de l'Association des archivistes canadiens et du Bureau des archivistes canadiens;

- subventionner un groupe de travail du Bureau des archivistes canadiens chargé de mener des recherches fondamentales sur les normes descriptives des documents d'archives.

b) faciliter l'accès des chercheurs aux collections, c'est-à-dire

- inclure les documents d'archives dans le programme des outils de recherche en études canadiennes.

En même temps, les réseaux coopératifs d'archives recommandés dans le rapport Les archives canadiennes ont pris forme dans plusieurs provinces, et les Archives publiques du Canada ont examiné et développé activement leurs services offerts au système archivistique.

Problème

- Malgré l'ouverture remarquée ci-haut, les ressources offertes au système archivistique restent malheureusement limitées. Le tableau du système archivistique brossé il y a quatre ans dans le rapport Les archives canadiennes change, mais lentement.

- Les services d'archives canadiens tentent de venir à bout du nombre de documents de plus en plus diversifiés nécessaires à notre société, mais leur volume dépasse parfois la capacité des services de fournir les instruments de recherche attendus. Les média électroniques et l'utilisation répandue des ordinateurs dans les bureaux et dans les foyers ont des incidences importantes sur les archives; la plupart des services d'archives ont toutefois encore des défis à relever.

- Le nombre et la diversité des demandes de recherche dans les dépôts d'archives canadiennes continuent d'augmenter à mesure que des chercheurs d'une foule de disciplines abordent les archives avec de nouvelles perspectives et que, à titre d'enseignants, de journalistes, d'historiens du patrimoine, d'historiens locaux, de généalogistes et d'amateurs enthousiastes, ils explorent les documents originaux de l'histoire du Canada.

- L'ensemble des tâches archivistiques, depuis l'acquisition de documents jusqu'au classement et à la description destinées aux services de conservation et de recherche, demandent beaucoup de personnel. La plupart des programmes d'archives restent extrêmement vulnérables aux coupures budgétaires, particulièrement aux réductions de personnel.

Proposition

- Le développement à long terme du système archivistique canadien exige, à l'échelon fédéral, que les divers organismes engagés dans la recherche et la préservation de notre patrimoine culturel continuent de se préoccuper activement de la question et lancent de nouveaux projets. La coopération et la coordination entre ces projets fédéraux, de même que la consultation avec le système archivistique, seront essentielles à l'utilisation efficace et efficiente de ressources qui sont limitées.

- Avec son mandat de promouvoir et d'aider la recherche et les études avancées dans le secteur des sciences humaines et des sciences sociales au Canada, le CRSH a spécialement intérêt à conserver et à favoriser l'accessibilité des chercheurs aux ressources archivistiques canadiennes. Un premier pas a été franchi avec le programme des outils de recherche et le groupe de travail sur les normes descriptives des documents d'archives.

- Nous pressons le CRSH d'en faire son principal rôle en ce qui concerne le système archivistique, en poursuivant et en étendant le programme des outils de recherche et en rendant prioritaire dans son programme de subventions stratégiques l'accès des chercheurs aux ressources archivistiques.

- La mise sur pied d'un programme d'accès aux archives par les chercheurs, à l'intérieur du programme de subventions stratégiques, permettrait de soutenir des projets destinés à :

  - proposer des normes descriptives pour toutes les formes de documents d'archives auxquelles se conformeraient tous les futurs projets du Programme des outils de recherche;

  - établir les exigences des chercheurs de toutes les disciplines touchées concernant des bases de données nationales, régionales ou thématiques sur les collections;

  - concevoir des bases de données qui peuvent être nécessaires et qui peuvent être entretenues de façon réaliste;

  - collaborer au système archivistique en coopérant à la mise sur pied de bases de données avec les Archives publiques du Canada;

  - élaborer et évaluer des moyens d'améliorer l'accès par sujet aux collections;

  - élaborer de nouvelles approches permettant aux chercheurs d'endroits éloignés d'avoir accès aux collections à l'aide des télécommunications, des vidéodisques ou des prêts entre dépôts d'archives; et

  - analyser les archives du point de vue des chercheurs de diverses disciplines et proposer la gamme des documents qui sont essentiels pour fournir à notre société les documents dont elle a besoin.

- En mettant sur pied un tel programme stratégique en vue de faciliter l'accès des chercheurs aux archives, le CRSH, conjointement avec d'autres organismes fédéraux mentionnés dans le présent rapport, rappellerait à tous les niveaux de gouvernement, au monde de la recherche et aux institutions possédant des services d'archives qu'il importe de toujours disposer d'un système d'archives viable et actif pour les études canadiennes.

**2. Coordination avec le système archivistique**

**Nous recommandons que le CRSH continue de s'intéresser au développement des possibilités de recherche des archives canadiennes. Nous recommandons de plus que le CRSH travaille en étroite collaboration avec le Conseil consultatif sur le système archivistique dont la création est proposée, afin d'élaborer ou de modifier des programmes touchant les archives et de coordonner ces programmes avec ceux d'autres organismes fédéraux.**

Historique

- Dans la recommandation A.1., nous envisageons pour le CRSH un rôle permanent important afin d'aider le système archivistique à répondre aux besoins des chercheurs.

- Dans la recommandation B.1., nous proposons la création d'un Conseil consultatif sur le système archivistique afin de relier les divers conseils provinciaux d'archives et les associations professionnelles dans le but de travailler de concert avec les Archives publiques du Canada et d'autres organismes fédéraux à la planification et à la coordination de programmes d'aide au système archivistique.

Problème

- Dans ses diverses dimensions, le système archivistique a des besoins complexes qui requièrent l'engagement de conseils d'archives provinciaux, des associations professionnelles et des projets de divers organismes fédéraux.

- La coopération et la coordination entre les organismes fédéraux oeuvrant dans le domaine sont essentielles pour assurer l'utilisation la plus efficace possible de ressources nouvelles qui sont limitées et pour réduire le fardeau administratif d'une communauté archivistique nationale relativement restreinte. Il n'existe actuellement aucun organisme de coordination.

Proposition

- La recommandation B.1. demande instamment que le CRSH soit formellement représenté dans les délibérations du Conseil consultatif sur le système archivistique dont la création est proposée.

- Nous proposons que le CRSH travaille de concert avec ce Conseil consultatif pour élaborer ou modifier des programmes concernant le système archivistique, en recherchant les conseils du Conseil consultatif au besoin et s'il y a lieu et en tenant le Conseil consultatif au courant de ses activités et de ses plans dans la mesure où ils concernent les archives.

**3. Programme des outils de recherche**

**Nous approuvons le CRSH d'avoir mis sur pied le programme des outils de recherche en études canadiennes qui a encouragé et soutenu le travail de description des collections.**

**Nous recommandons que les critères d'admissibilité des candidats en vertu de ce programme soient modifiées de façon à inclure tous les services d'archives et tous les archivistes, en insistant sur l'importance des archives pour la recherche plutôt que sur le statut des institutions qui en ont la garde.**

**Nous recommandons en outre que le CRSH mette au point des mécanismes lui permettant de coopérer avec les Archives publiques du Canada et avec les services d'archives provinciaux et territoriaux dans la réalisation de projets importants pour le monde de la recherche.**

Historique

- Le programme des outils de recherche en études canadiennes, mis sur pied en 1982 par le CRSH a subventionné une série de projets qui ont servi à décrire les documents d'archives, et ont ainsi rendu ces documents plus accessibles pour la recherche avancée.

- Les critères d'admissibilité des candidats à ce programme sont les suivantes :

  Les institutions et les organisations canadiennes (à l'exception d'institutions comme les services d'archives provinciaux et territoriaux), les citoyens canadiens et les résidents permanents, individuellement ou en groupe peuvent demander une subvention en vertu du Programme des outils de recherche.

- Les services d'archives provinciaux et territoriaux détiennent 58 pour cent des documents d'archives contenu dans des dépôts d'archives et comptent 39 pour cent des archivistes rémunérés ailleurs qu'aux Archives publiques du Canada. Dans certaines provinces, ces taux dépassent de beaucoup les 90 pour cent.

Problème

- Le rapport Les archives canadiennes traitait de l'importance de mettre au point un système archivistique coopératif dépendant dans une large mesure des réseaux d'archives provinciaux. Ce rapport insistait sur le rôle de leadership que joueraient les services d'archives provinciaux dans la plupart des provinces et recommandait vivement que toute nouvelle subvention aille en priorité aux projets inter-institutionnels, pour favoriser la mise sur pied d'un système archivistique.

- L'exclusion a priori des services d'archives provinciaux et territoriaux de cet important programme restreint gravement le rôle de leadership que ces services et leur personnel peuvent jouer dans l'organisation et l'application des outils de recherche inter-institutionnels. Certaines provinces sont de cette façon empêchées d'utiliser le programme d'une façon utile.

- Qu'elles soient des archives publiques ou des collections privées, les collections des services d'archives provinciaux et territoriaux présentent assurément un intérêt primordial dans leur province ou leur territoire et ont également une grande importance à l'échelle nationale pour le monde de la recherche avancée.

- Les services d'archives provinciaux et territoriaux sont organisés administrativement d'une foule de façons : certains sont des directions de ministères provinciaux; d'autres sont administrés par des commissions indépendantes, analogues aux universités. Quelle que soit leur structure, leurs collections et leurs services constituent des éléments essentiels à l'infrastructure de la recherche en études canadiennes.

Proposition

- Nous proposons que le programme des outils de recherche se concentre sur l'importance de l'outil de recherche proposé et sur la valeur des ressources archivistiques à y inclure pour la recherche avancée, plutôt que sur la garde institutionnelle des documents d'archives ou sur le statut du candidat à la subvention. Étant donné l'objectif du programme qui consiste à rendre plus accessibles les documents de première source qui sont essentiels à la recherche en études canadiennes, le statut du conservateur des documents d'archives semble hors de propos.

- Les demandes de subventions provenant de n'importe quel service d'archives au Canada peuvent donc être adjugées sur une base concurrentielle, dans les limites des fonds disponibles pour le programme.

**4. Archivistique, archivistes et le CRSH**

**Nous approuvons le CRSH d'avoir lancé des projets d'aide au système archivistique et d'avoir admis la discipline de l'archivistique dans tous ses programmes. Dans la mesure où le CRSH et le monde des archives parviennent à comprendre leurs inquiétudes et leurs possibilités réciproques, nous recommandons que**

- **des archivistes soient nommés de temps à autre au CRSH et dans ses comités de consultation, de sélection et d'adjudication;**
- **le CRSH inclue des visites aux services d'archives dans ses visites organisées et que les membres du Conseil et le personnel du CRSH participent à des réunions et à des conférences dans le domaine de l'archivistique; et**
- **dans tous les programmes, l'évaluation et l'adjudication des demandes dans le domaine de l'archivistique comportent la participation d'un nombre approprié de spécialistes en archivistique et en information.**

Historique

- Les services d'archives canadiens sont peu nombreux et leurs ressources sont limitées. La plupart de ces services sont préoccupés par le maintien de leur programme de base et disposent de peu de temps pour faire une planification à long terme ou pour défendre leur cause publiquement. En conséquence, ni le grand public ni le monde de la recherche qui ont recours aux services d'archives ne comprennent parfaitement leurs inquiétudes et leurs besoins spéciaux. Les services d'archives ne sont pas des bibliothèques ni des musées, mais peuvent être considérés comme le complément le plus visible de ces deux institutions.
- Le système archivistique canadien a un urgent besoin de l'attention et du soutien concertés du monde de la recherche avancée et du CRSH.
- Nous croyons que, vu leur engagement continuel dans de nombreuses disciplines de la recherche avancée, les archivistes doivent contribuer à l'élaboration de politiques et de programmes visant à favoriser la recherche avancée dans le domaine des sciences sociales et des sciences humaines.
- À la suite du rapport du Groupe consultatif sur les archives canadiennes présenté en 1980, le CRSH a fait savoir que l'archivistique devenait une discipline admissible à ses divers programmes de bourses, de subventions de recherche et autres. Nous reconnaissons que les candidatures à ces programmes ont été relativement peu nombreuses dans le domaine de l'archivistique. Ailleurs dans le présent rapport, nous recommandons vivement aux archivistes d'utiliser les possibilités qui leur sont offertes.

Problème

- o L'archivistique est une discipline qui présente quelques affinités avec le bibliothéconomie et d'autres sciences de l'information. L'archivistique a également ses propres préoccupations et ses propres priorités à cette étape de son développement.

- o Des spécialistes d'autres disciplines peuvent ne pas reconnaître pleinement l'importance de certaines demandes ou de certaines propositions en vue du développement à long terme de l'archivistique.

Proposition

- o Nous proposons que des archivistes et d'autres personnes oeuvrant dans des sciences connexes de l'information participent pleinement à tous les aspects du travail du Conseil.

- o Nous proposons en outre que le processus d'évaluation et d'adjudication des demandes en archivistique, qui sont envoyées à divers programmes du Conseil, inclue des spécialistes au courant des besoins des sciences de l'information.

## 5. Projets de recherche et services d'archives

**Nous recommandons que les lignes directrices du CRSH concernant les candidats au programme des outils de recherche, au programme des subventions de recherche et au programme des grandes subventions de recherche informent ces candidats que, si le projet qu'ils proposent impose un fardeau inhabituel ou disproportionné aux services d'archives, ils consultent les services d'archives concernés et fassent en sorte d'alléger la tâche de ces services.**

Historique

- Les statistiques présentées dans le rapport Les archives canadiennes sur le personnel et le budget montrent clairement que de nombreux services d'archives, même parmi les plus gros, sont de modestes organisations qui ont du mal à répondre aux demandes qui leur sont faites.

Problème

- L'attribution d'une subvention de recherche à un chercheur qui doit faire une utilisation intensive des ressources de l'un ou de plusieurs services d'archives spécifiques peut littéralement submerger les services offerts et d'autres priorités des dépôts d'archives. Le moment où cela se produit dépend manifestement de l'importance de la subvention et des ressources des services d'archives concernés.

Proposition

- Nous proposons que le candidat, lorsque son projet de recherche soumis impose des demandes inhabituelles ou disproportionnées à un ou à plusieurs services d'archives, consulte les services en cause et, au besoin, inclue dans son projet une demande suffisante de fonds pour permettre aux services d'archives de répondre de façon appropriée aux exigences de son projet.

**6. Soutien au Programme des collections spéciales**

**Nous approuvons sans réserve les lignes directrices données par le CRSH concernant son programme d'aide aux collections spécialisées relativement aux archives et aux manuscrits. Nous recommandons que soient consultés les archivistes dans les rares occasions où l'on envisage l'achat de documents d'archives.**

Historique

- Les lignes directrices du CRSH dans le cadre de son programme d'aide aux collections spéciales excluent l'achat des documents d'un auteur vivant et indiquent que l'achat d'autres documents d'archives sera limité "aux cas exceptionnels seulement".

- La préservation systématique des ressources archivistiques diversifiées du Canada exige que les archivistes aient le temps de continuer de s'occuper des dépôts réguliers et des dons de documents et qu'ils disposent d'installations adéquates et de services de conservation et de référence. Le développement de l'infrastructure archivistique de base doit avoir la toute première priorité. À cet effet, les services d'archives diffèrent nettement des bibliothèques (voir Les archives canadiennes, pp. 19-20, 69-72, 102-104).

## B. LES ARCHIVES PUBLIQUES DU CANADA

### 1. Conseil consultatif sur les archives

**Nous approuvons sans réserve les Archives publiques du Canada pour leur leadership traditionnel et les récentes mesures qu'elles ont prises à l'appui du système archivistique. Étant donné que ce rôle va grandissant, nous recommandons que l'Archiviste fédéral nomme dès que possible un Conseil consultatif sur le système archivistique qui soit représentatif des services d'archives dans chaque province et territoire, des associations archivistiques professionnelles nationales et des autres organismes fédéraux pertinents.**

**Le Conseil consultatif serait appelé à conseiller l'Archiviste fédéral relativement aux questions suivantes :**

- **l'affectation au système archivistique de ressources et de services disponibles actuellement;**
- **la création de nouveaux programmes, de nouvelles subventions et de nouveaux services pour aider au développement du système archivistique canadien;**
- **l'octroi de subventions à des projets et la prestation de services destinés à aider au développement du système archivistique canadien, lorsqu'un programme semblable sera établi.**

**Le Conseil consultatif serait aussi à la disposition d'autres organismes fédéraux afin de les conseiller en matière d'élaboration ou de modification de programmes touchant aux archives et également à la disposition du système archivistique et des institutions ou administrations publiques qui ont des services d'archives pour les renseigner sur l'ensemble des besoins et des priorités du système.**

Historique

- Les Archives publiques ont traditionnellement assuré le leadership requis par le système archivistique en procédant des façons suivantes :
  - en offrant des programmes de formation et des programmes éducatifs;
  - en constituant et en tenant à jour des listes de collections;
  - en offrant des services consultatifs dans des secteurs spécialisés;
  - en faisant partie d'associations professionnelles et en participant à des publications ou en aidant les premières et les secondes.
- Suite au rapport intitulé Les archives canadiennes, les Archives publiques ont revu les services qu'elles assurent à la communauté archivistique et elles ont :
  - informé la Commission Applebaum-Hébert qu'elles étaient prêtes à assurer un leadership plus formel supposant la collaboration avec un conseil consultatif;

- affecté des sommes et des ressources supplémentaires pour aider la communauté archivistique;

- proposé que ce rôle soit confirmé et qu'un conseil consultatif soit créé dans le cadre d'une nouvelle Loi sur les archives fédérales (mise à jour de la Loi sur les archives publiques de 1912).

Problème

o L'évolution permanente du système archivistique canadien nécessitera de la collaboration et de la coordination entre les entités suivantes :

- les organismes fédéraux chargés d'aider le système archivistique;
- les nouveaux conseils (ou réseaux) provinciaux d'archives;
- les associations archivistiques professionnelles.

o La communauté archivistique est petite et active. Les structures consultatives qui pourront être créées devront éviter les doubles emplois afin de simplifier les communications et d'éviter les pertes de temps.

Proposition

o Nous proposons la création d'un Conseil consultatif fédéral sur le système archivistique, appelé à conseiller l'Archiviste fédéral, mais aussi à la disposition d'autres organismes susceptibles de le consulter au besoin.

o Le Conseil serait formé des membres suivants :

- l'Archiviste fédéral;
- 12 représentants des archives dans les provinces et les territoires;
- 2 représentants du Bureau des archivistes canadiens;
- un représentant du CRSH (nommé d'office) et du programme d'études canadiennes (Secrétariat d'État) (nommé d'office).

o Le Conseil consultatif serait nommé par l'Archiviste fédéral, après consultation avec le conseil des archives dans chaque province et territoire.

**2. Subventions et services de développement des archives**

**Nous recommandons que le gouvernement fédéral instaure un programme de subventions et de services favorisant le développement des archives, administré par les Archives publiques du Canada avec l'avis du Conseil consultatif sur le système archivistique. Le programme offrirait des subventions de projet, des services consultatifs, de l'aide technique et des services de soutien national conçus en vue de l'élaboration d'un système archivistique global et moderne à l'échelle du pays. Les subventions seraient attribuées aux services d'archives, individuellement et collectivement, et aux associations dans le domaine des archives. Elles pourraient être accordées à des projets des genres suivants :**

- **études de planification de développement d'archives;**
- **création d'installations techniques ou spécialisées;**
- **recherche et développement sur les répercussions pour les archives des nouvelles techniques de communication et des nouveaux supports documentaires;**
- **élaboration de normes d'appréciation des dossiers communs à de nombreux champs de compétence;**
- **échanges de personnel;**
- **perfectionnement dans la profession, conférences et participation à des forums internationaux;**
- **création et tenue à jour de bases de données nationales sur les archives;**
- **préparation d'instruments de recherche et amélioration de l'accès à des collections particulières à des fins de recherche;**
- **élaboration de programmes spécialisés, ou de projets expérimentaux présentant de l'intérêt pour le système, concernant tous les aspects des activités archivistiques;**
- **établissement d'une copie protectrice des collections d'archives ayant une importance particulière.**

**Nous recommandons en outre que le budget annuel des Archives publiques soit accru d'environ 3 millions de dollars pour que l'ensemble du système archivistique puisse vraiment en bénéficier.**

Historique

- Les ministres provinciaux de la culture, lorsqu'ils ont résolu d'aider à l'élaboration de conseils ou de réseaux d'archives dans leurs provinces, ont demandé au gouvernement fédéral de fournir des services et du financement pour aider au développement du système archivistique.

- Nous observons, dans l'Étude n° III annexée au présent rapport, que les institutions de conservation connexes à travers le Canada, comme les bibliothèques, les musées et les galeries d'art, ont accès à toute une gamme de subventions et de services fédéraux depuis un certain nombre d'années. Nous demandons que des programmes analogues soient établis formellement et de façon à bien répondre aux besoins des archives.

Problème

- Le système archivistique est sous-développé. Certaines de nos institutions d'archives, même parmi les 30 principales, ne bénéficient pas des installations et l'expérience qui définissent aujourd'hui les dépôts d'archives modernes.

- De nombreux services d'archives, même parmi les plus modestes, ne comptent pas de collection d'importance, ni au niveau local, ni au niveau national.

- Le système archivistique n'est pas suffisamment développé, tant sur le plan matériel que sur celui des installations, pour assurer la préservation à long terme de l'héritage canadien. Beaucoup de documents se perdent par négligence.

- Le rapport intitulé Les archives canadiennes (pp. 78-83) a bien fait ressortir que l'élaboration du système archivistique canadien est une partie essentielle et intégrante du mandat global des Archives publiques du Canada, qui consiste à assurer la préservation du patrimoine canadien en matière d'archives.

- Les ministres provinciaux de la culture, lors d'une réunion en octobre 1983, ont entrepris d'encourager l'évolution de réseaux archivistiques coopératifs dans leurs provinces et ont demandé que le gouvernement fédéral encourage le développement d'un système archivistique national en soutenant les réseaux archivistiques provinciaux et territoriaux et en les reliant à travers un système national d'information archivistique, en fournissant le personnel et les installations spécialisées et techniques requises, en offrant du perfectionnement au personnel, en coordonnant les projets et en fournissant des fonds pour le financement des réseaux provinciaux ou territoriaux.

Proposition

- Le système archivistique requiert à la fois des subventions pour des projets particuliers ainsi que l'accès à du personnel et à des installations spécialisés. Il est nécessaire de coordonner aussi bien les subventions et les services de façon que la forme d'aide la plus appropriée et la plus efficace possible soit disponible pour résoudre un problème particulier.

- Il n'est pas facile d'embaucher des spécialistes dans de nombreuses spécialisations des archives pour des projets particuliers. Au lieu de cela, il faudra peut-être détacher des spécialistes faisant partie du personnel des Archives publiques ou d'autres services d'archives pour un projet précis intéressant le système archivistique, en accordant un dédommagement approprié à leur employeur habituel.

- Les subventions et les services doivent être souples et répondre à l'évolution des besoins du système archivistique et à la variété des circonstances en ce domaine à travers le pays. Par conséquent, le programme doit à la fois être conçu en détail et puis administré avec les avis du Conseil consultatif sur le système archivistique représentatif.

- Bien que les Archives publiques aient identifié certaines ressources financières et en personnel qu'elles peuvent mettre à la disposition du système archivistique, celles-ci ne suffiront manifestement pas à la tâche. Pas plus qu'il n'est possible de puiser des ressources suffisantes à même le budget existant des Archives publiques, étant donné les autres exigences auxquelles elles doivent satisfaire. Il faudra de nouveaux fonds, de l'ordre de 3 millions de dollars par année, si l'on veut aider de façon significative le système archivistique.

**3. Loi sur les archives**

**Nous recommandons instamment qu'une nouvelle loi fédérale soit adoptée le plus tôt possible. Cette loi devrait comprendre les aspects suivants :**

- **la base législative nécessaire au programme fédéral global de gestion des archives;**
- **la confirmation du rôle des Archives publiques comme organisme fédéral chargé d'acquérir, de conserver et de rendre accessibles les documents d'archives, tant publics que privés, sur tous les types de supports documentaires, qui sont importants pour la consignation de tous les aspects de notre vie nationale;**
- **le pouvoir de fournir des subventions et des services en vue du développement du système archivistique canadien sur l'avis d'un conseil consultatif.**

Historique

- La Loi sur les archives publiques (S.R.C. 1970, chapitre P-27 est demeurée fondamentalement inchangée depuis son adoption en 1912. Malgré sa souplesse, elle n'a pu prévoir toute la gamme de services auxquels on s'attend maintenant de la part d'un service national des archives, pas plus qu'elle n'a posé la base législative complète requise pour le choix et la conservtion des archives du gouvernement fédéral.
- Des propositions de modification de la Loi ont été avancées de temps à autre depuis 1927. Elles n'ont jamais reçu la priorité législative.

Problème

- Une Loi efficace sur les archives publiques réglementant étroitement l'aliénation des dossiers des ministères et organismes fédéraux est essentielle à la mise à exécution de la récente Politique fédérale d'accès à l'information. Comme l'a fait remarquer l'honorable E.M. Culliton, ancien juge-en-chef en Saskatchewan, la liberté d'information n'a pas de sens sans une loi sur les archives d'une rigueur correspondante, destinée à prévenir la destruction de dossiers gouvernementaux.
- La Loi sur les archives publiques en vigueur actuellement ne prévoit pas le pouvoir d'accorder des subventions ni la nomination du conseil consultatif proposé dans le présent rapport et ailleurs.
- À cause de l'absence dans la Loi d'une définition claire du mandat des Archives publiques du Canada, d'autres programmes fédéraux de traitement des archives voient le jour et sont en concurrence directe avec les Archives publiques dans certains domaines. Les documents archivistiques ne sont pas classés par sujet, ce qui serait à la fois commode ou efficace. La plupart des collections présentent de l'intérêt pour des chercheurs de diverses disciplines et ont besoin d'être étudiées dans le

contexte plus large de la société canadienne. Une approche par sujets de ce genre va à l'encontre des principes fondamentaux de l'archivistique. Il est urgent de définir clairement le mandat des Archives publiques.

**Proposition**

- Il faudrait rédiger et adopter la loi fédérale sur les archives attendue depuis longtemps.

**4. Conservation**

**Nous recommandons que les Archives publiques du Canada élargissent leur programme de conservation en vue d'assurer le leadership, la recherche et développement, le perfectionnement et les services consultatifs et techniques requis pour aider le système archivistique à conserver l'information consignée sur divers supports documentaires.**

Historique

- Les Archives publiques du Canada ont un programme de conservation pour leurs propres collections. Leur personnel a entrepris des recherches sur l'utilisation de vidéodisques pour la conservation d'information archivistique, sur des procédés de désacidification de masse et sur la conservation des images photographiques.

- L'Institut canadien de conservation des Musées nationaux du Canada offre ces services aux musées et aux galeries d'art à travers le Canada. Aucun service analogue n'est accessible actuellement au système archivistique.

Problème

- Les collections d'archives de désintègrent. Des années de négligence, de mauvaises conditions d'entreposage, l'absence d'équipement de conservation dans l'ensemble des services d'archives sauf un petit nombre d'entre eux, et la difficulté d'assurer des conditions constantes d'entreposage dans le climat canadien ont fait bien des dégâts. Déjà certaines des collections les plus fréquemment utilisées ne sont plus disponibles sous leur forme originale pour la recherche et de nombreuses autres sont endommagées au fur et à mesure que les chercheurs utiiisent davantage les archives.

- La conservation matérielle des documents d'archives pose des problèmes à la fois de complexité et de volume. La conservation doit tenir compte des exigences posées par des papiers et des encres d'âges bien différents, les divers procédés photographiques, les pellicules cinématographiques, la bande magnétique sous ses formes diverses, les documents cartographiques et architecturaux. Les archives les plus précieuses ne sont souvent pas des articles individuels, mais plutôt des collections entières pouvant comprendre des milliers de dossiers ou d'images. Toutes font partie de notre héritage.

- Il est urgent d'effectuer des recherches sur l'application des nouvelles technologies à la conservation des documents et de l'information archivistiques.

- Même en ce qui concerne la conservation du papier traditionnel, les possibilités d'étude, de formation ou de stages au Canada sont très limitées. Il n'y a aucun programme de ce genre couvrant l'ensemble des exigences de conservation d'archives.

**Proposition**

- Étant donné leur compétence et leur participation à la conservation des archives, et le fait que la recherche et les programmes conçus pour leurs besoins internes peuvent profiter à l'ensemble du système archivistique, les Archives publiques constituent l'organisme le mieux en mesure d'assurer le leadership requis dans le domaine de la conservation des archives.

- Des services de conservation devraient être rattachés au programme proposé de subventions et de services en vue du développement d'archives, en s'inspirant des avis du Conseil consultatif sur le système archivistique. Le programme de conservation pourrait comprendre les aspects suivants :

  - la recherche et le développement dans des secteurs des genres suivants :

    . application de nouvelles technologies à la conservation des archives;
    . procédés de désacidification de masse;
    . préservation d'images photographiques;
    . effet de l'environnement sur tous les supports archivistiques.

  - stages, cours de formation, conférence et possibilités analogues de perfectionnement professionnel à offrir au personnel des archives.

  - services d'information et de consultation concernant d'autres dépôts d'archives; communiquer les résultats de la recherche.

  - adoption de procédures techniques très complexes, nécessitant du personnel de l'équipement spécialisé non disponible au niveau provincial.

- Cette proposition ajoutera de nouvelles responsabilités au rôle des Archives publiques du Canada. Une augmentation correspondante du personnel, des laboratoires de conservation et du budget de cet organisme sera ainsi nécessaire.

## C. PROGRAMME DES ÉTUDES CANADIENNES, SECRÉTARIAT D'ÉTAT

### 1. Participation des Archives aux programmes existants

Nous considérons l'établissement du programme des études canadiennes comme une initiative très louable. Nous recommandons que, étant donné que les archives canadiennes sont le fondement des études canadiennes, les services d'archives canadiens et les archivistes canadiens soient jugés admissibles en vertu des priorités et des programmes courants du programme des études canadiennes.

### 2. Programme d'extension des services archivistiques

Nous recommandons que le programme des études canadiennes établisse un programme prioritaire supplémentaire conçu pour stimuler les services d'archives et les aider à mettre leurs ressources à la disposition du système éducatif et du grand public, d'une façon appropriée.

Les éléments subventionnés de ce programme pourraient comprendre les aspects suivants :

- Expositions itinérantes de reproductions de haute qualité de documents d'archives conçues pour être montrées dans les écoles, les bibliothèques, et les lieux publics, et matériel explicatif d'accompagnement.

- Études sur la qualité des collections d'archives par rapport à certains thèmes négligés dans les études canadiennes, et aide au système archivistique dans l'élaboration de collections sur ces thèmes.

- Élaboration d'instruments d'apprentissage, imprimés ou audio-visuels, conçus pour présenter la documentation archivistique.

- Copie de ressources archivistiques à portée générale, sur micro-fiche ou vidéodisque, pour diffusion à d'autres services d'archives ou à des institutions d'enseignement

- Soutien des associations archivistiques dans leurs efforts pour développer le système archivistique et promouvoir l'importance de notre héritage documentaire.

- Attribution de prix d'excellence pour la conservation et la mise à la disposition du public de certains éléments de notre héritage documentaire.

Nous recommandons en outre que le programme des études canadiennes bénéficie du financement supplémentaire requis pour mettre en oeuvre ce nouveau programme.

Nous recommandons de plus que, au cours de la conception de ce programme, le programme des études canadiennes travaille en étroite collaboration avec le Conseil consultatif sur le système archivistique.

Historique

- Le programme des études canadiennes a été créé au Secrétariat d'État en 1984. Il avait cinq objectifs, tous pertinents au secteur des archives :

  1. Développer, diffuser et encourager l'utilisation d'instruments d'apprentissage en études canadiennes dans un certain nombre de sujets précis jugés insuffisamment développés ou négligés dans le domaine des études canadiennes.

  2. Accroître la connaissance du Canada que possède le public.

  3. Favoriser le travail d'organismes bénévoles nationaux oeuvrant dans le domaine des études canadiennes.

  4. Accroître la capacité des Canadiens à acquérir de nouvelles connaissances sur le Canada.

  5. Encourager les enseignants à utiliser des documents canadiens et à parler du Canada à leurs élèves ou étudiants.

- Les Archives canadiennes jouent un rôle fondamental en études canadiennes, non seulement au niveau de la recherche, mais aussi pour l'enseignement et l'utilité publique. Les professeurs, les journalistes, les spécialistes de l'histoire locale, les généalogistes, les élèves, les producteurs de télévision et les personnes "simplement curieuses" au sujet de notre passé sont maintenant beaucoup plus nombreux que les érudits dans les salles de lecture des archives.

- Les documents originaux conservés dans nos archives, à partir des journaux intimes jusqu'aux cartes, aux photographies et aux films ont quelque chose d'excitant et d'immédiat. Ils peuvent nous apprendre des tas de choses. L'adoption de méthodes nouvelles de reproduction de documents, l'amélioration des installations de conservation, la présentation d'expositions et de programmes de publication plus dynamiques peuvent mettre les archives à la portée d'un plus grand nombre de gens.

Problème

- Les ressources archivistiques sont limitées et la plupart des services d'archives ont de la difficulté à simplement maintenir le niveau actuel de services. Les initiatives lancées pour atteindre un plus grand public, élaborer des documents d'archives pour utilisation dans les écoles ou promouvoir l'importance des archives ont été tuées dans l'oeuf à cause du manque de ressources.

- Les deux associations nationales d'archivistes, l'Association canadienne des archivistes et l'Association des archivistes du Québec, qui se sont jointes pour former le Bureau des archivistes canadiens, se consacrent au maintien et à l'amélioration de l'infrastructure des archives canadiennes. Les associations et le Bureau existent grâce à des ressources bénévoles modestes et des subventions occasionnelles. Ils ont besoin d'aide pour accroître leur efficacité.

Proposition

- o Nous proposons que les projets archivistiques, et le soutien du travail exécuté par le Bureau des archivistes canadiens, puissent être considérés à juste titre comme admissibles aux subventions du programme des études canadiennes sous sa forme actuelle.

- o Nous recommandons en outre qu'un programme spécial à l'intérieur du programme des études canadiennes soit conçu et mis en place pour mettre l'accent sur la nécessité d'élargir l'accès du public aux ressources archivistiques.

- o Nous avons donné un aperçu de plusieurs éléments possibles d'un programme de cette nature. Nous préconisons vivement que les responsables du Programme des études canadiennes consultent le Conseil consultatif sur le système archivistique en vue de l'élaboration des détails du programme.

**3. Évaluation des demandes de subvention**

**Nous recommandons que le programme des études canadiennes fasse participer couramment des archivistes à l'évaluation des demandes de projets pouvant empiéter sur le domaine des archives.**

Commentaire

- o Nous sommes assurés que le programme recevra des demandes en provenance de diverses sources concernant des projets touchant aux archives. Comme nous l'avons noté concernant les demandes de subventions présentées au CRSH, il est important d'obtenir le point de vue des archivistes dans l'évaluation de ces demandes.

## D. PROVINCES ET TERRITOIRES

### 1. Établissement de conseils provinciaux et territoriaux des archives.

**Nous recommandons :**

**a) que les services d'archives dans chaque province ou territoire forment un conseil en vue de travailler ensemble sur des projets d'intérêt commun, conseil structuré en tenant compte du contexte particulier de cette province ou territoire.**

**b) que chaque province ou territoire entreprenne aussi rapidement que possible et publie une étude de planification de son système archivistique, examine les besoins des services d'archives dans sa propre région et propose une stratégie pour répondre à ces besoins.**

**c) que chaque province ou territoire propose de nouveaux fonds pour un programme de subventions et de services offerts par l'intermédiaire du conseil archivistique provincial ou territorial en vue du développement de services d'archives.**

Justification

- Le développement du système archivistique, et la préservation de l'héritage archivistique du Canada, sont des responsabilités partagées par les gouvernements fédéral et provinciaux, et les administrations territoriales et tous les services d'archives.

- En octobre 1983, les ministres provinciaux de la culture ont convenu d'encourager et de faciliter l'évolution d'un "système archivistique" au Canada en recourant aux moyens suivants :

  a) en permettant aux archives provinciales et territoriales de prendre l'initiative en formant des réseaux archivistiques de type coopératif dans leur champ de compétence, organisés de la façon convenant le mieux à leur situation;

  b) en appuyant le travail des réseaux.

- Des réseaux d'archives, coordonnés par des représentants de chaque service d'archives se réunissant à titre de conseil des archives, ont commencé à voir le jour dans plusieurs provinces, notamment en Nouvelle-Écosse et en Alberta.

Problème

- Étant donné les ressources limitées des services d'archives et le peu de programmes de subvention disponibles au niveau provincial, les efforts des conseils provinciaux aboutiront à une impasse s'il n'y a pas de financement provincial supplémentaire.

- Aucune province ou territoire n'a entrepris d'examen global du niveau de service archivistique assuré au niveau provincial et local, ou de la pertinence de son système archivistique du point de vue de la conservation de son héritage archivistique provincial et local. Le public n'est pas non plus tout à fait au courant du travail ni de l'efficacité du système archivistique.

- Les auteurs du rapport intitulé Les archives canadiennes préconisaient la formation de réseaux provinciaux d'archives, l'ensemble des services d'archives d'une province planifiant de façon collective l'établissement d'un service archivistique global et y oeuvrant de concert (voir les pages 75-78). Brièvement, ces réseaux entreprendraient des activités des genres suivants :

  - coordination des mandats d'acquisition;
  - évaluation des besoins et des priorités de développement des services d'archives dans la province;
  - présentation d'avis sur les normes et priorités relatives aux subventions et services provinciaux offerts aux archives;
  - partage des découvertes ... ou élaboration d'un réseau d'information sur les collections archivistiques;
  - découverte de moyens d'offrir des services ou de l'équipement de conservation à tous les services d'archives;
  - offre d'ateliers de travail, de stages et de possibilités de formation au personnel régulier ou bénévole dans le secteur des archives;
  - lancement de projets coopératifs de copie d'archives;
  - coordination d'achats en bloc de fournitures d'archives.

Proposition -

- Nous suggérons que les provinces et les territoires stimulent et facilitent la formation et le travail des conseils archivistiques provinciaux, en fournissant des fonds et des services supplémentaires soit directement au Conseil, soit par l'intermédiaire de leurs services d'archives provinciaux.

- Nous pressons toutes les provinces et les territoires d'entreprendre un examen approfondi de leur système archivistique et des besoins provinciaux et locaux de services archivistiques. Cette étude devrait constituer le point de mire du travail de leur conseil sur les archives et fournir un document de planification en vue de l'élaboration de leur système archivistique.

## E. INSTITUTIONS ARCHIVISTIQUES

### 1. Responsabilités des institutions

**Nous recommandons que chaque institution archivistique s'occupe maintenant de définir son rôle et d'élaborer ses programmes dans le contexte du nouveau système archivistique, en reconnaissant les principes suivants :**

- **chaque institution ou gouvernement exploitant un service d'archives a la responsabilité d'assurer en permanence son financement et d'offrir des installations essentielles convenables;**

- **chaque service d'archives est chargé de fournir un service d'archives pour les dossiers administratifs de l'organisation mère;**

- **chaque service d'archives est responsable de la définition de ses propres intérêts et programmes d'acquisition en tenant compte de façon professionnelle des intérêts légitimes des autres services d'archives, des limites de ses propres ressources de base et des principes de l'archivistique.**

Commentaire

- Le rapport intitulé Les archives canadiennes a fait observer que "les institutions d'archives sont à la croisée des chemins et doivent choisir entre leur actuel isolement, doublé d'indépendance, d'une part; et l'évolution planifiée d'un système archivistique coordonné s'adressant à des institutions interdépendantes, d'autre part." (p. 71)

- Les ressources archivistiques sont limitées. La tâche à accomplir, le défi à relever sont importants. La profession archivistique en est arrivée à un accord général sur la nécessité de travailler en étroite collaboration, de communiquer et de partager, pour atteindre notre but commun.

- Les institutions archivistiques sont à la base du système archivistique. Comme les gouvernements fédéraux et provinciaux, elles ont certaines responsabilités à l'égard de leurs programmes comme à l'égard du système archivistique dans son ensemble. Nous pressons tous les services d'archives et tous les archivistes de se placer maintenant dans le contexte du nouveau système archivistique et de s'y adapter.

## F. PROBLÈMES PROFESSIONNELS

### 1. Utilisation des programmes de subvention

**Nous recommandons instamment aux associations archivistiques, aux services d'archives et aux archivistes de faire une utilisation efficace et active des programmes de subvention qui leur sont offerts afin d'atteindre leurs objectifs institutionnels et professionnels.**

Commentaire

- Des demandes de subventions à l'égard de projets dans le domaine des archives peuvent être adressées au CRSH, au programme des études canadiennes et à certains programmes de subvention de quelques provinces.

- Nous reconnaissons que les questions quotidiennes font qu'il est difficile pour de nombreux services d'archives de préparer des projets de subventions, sans parler de leur administration. Toutefois, si ces projets sont bien conçus, les efforts ainsi déployés seront sûrement précieux à long terme.

### 2. Embauche de diplômés des programmes d'études archivistiques

**Nous recommandons que tous les services d'archives s'assurent que les diplômés du Masters of Archival Studies program (UBC), des programmes de "Certificat d'archivistique" (Université de Montréal, Université du Québec à Montréal) et d'autres programmes d'études en archivistique soient admissibles à l'embauche comme archivistes au niveau d'admission.**

Commentaire

- Il existe maintenant des programmes universitaires offrant une formation professionnelle aux personnes voulant faire carrière dans les archives. Les institutions et la profession archivistiques ont toutes deux intérêt à ce que les diplômés de ces programmes soient des candidats privilégiés aux emplois dans le domaine des archives.

### 3. Interaction avec les organismes de financement

**Nous recommandons que les services d'archives et la profession tiennent le CRSH, le programme des études canadiennes et les organismes provinciaux accordant des subventions au courant des problèmes et des activités archivistiques, en invitant les représentants de ces organismes à des réunions, conférences, expositions, activités et visites spéciales, et en faisant en sorte que leurs publications et leurs bulletins soient mis à la disposition de ces organismes de façon commode.**

Commentaire

- Comme nous l'avons observé à la recommandation A.4, il est souhaitable que les organismes accordant des subventions, d'une part, et le système archivistique, d'autre part, apprennent à se bien connaître. Les deux parties tireraient profit de certains échanges et d'une certaine interaction.

**4. Activités des associations archivistiques nationales.**

- **Nous recommandons que l'Association canadienne des archivistes et l'Association des archivistes du Québec, par l'intermédiaire du Bureau des archivistes canadiens, cherchent activement à obtenir du financement pour les activités essentielles de soutien administratif et les projets particuliers auprès du programme des études canadiennes ou des Archives publiques du Canada.**

Commentaire

- Comme nous l'avons observé à la recommandation C.2 et à l'Annexe III du présent rapport, les associations archivistiques nationales comptent entièrement sur un appui bénévole modeste et des subventions occasionnelles.

- Il est à noter également que d'autres associations professionnelles nationales intéressées par certains aspects de notre héritage reçoivent d'importantes subventions fédérales destinées à les aider à élaborer leurs programmes, à mettre leurs projets à exécution et à se faire les ardents défenseurs de leurs préoccupations.

## Étude I : Structure, dynamique et responsabilités du système archivistique canadien

Les premiers services d'archives canadiens qui ont vu le jour relevaient presque tous du domaine public. Le gouvernement fédéral et certains gouvernements provinciaux ont ouvert la voie à la fin du dix-neuvième et au début du vingtième siècles en établissant des dépôts pour les archives publiques et privées. Ces dépôts élaborèrent par la suite des programmes en vue d'acquérir, de conserver et de mettre à la disposition des chercheurs toutes les archives d'importance historique relevant de leur champ de compétence. À l'époque postérieure à la Seconde Guerre mondiale, les autres gouvernements provinciaux et les administrations territoriales créèrent à leur tour des services d'archives, certaines universités et certains collèges publics commencèrent à collectionner des manuscrits, plusieurs de nos administrations municipales les plus importantes emboîtèrent le pas et certaines corporations privées, notamment des entreprises et des églises, établirent des services d'archives pour leurs propres besoins. Depuis 10 ou 20 ans, de nombreux services archivistiques de taille et de portée très resteintes se sont développés dans des institutions publiques comme les bibliothèques, les musées, les sociétés d'histoire, et les instituts de recherche afin d'accroître d'autres collections ou de soutenir des recherches spécialisées ou des études sur l'histoire locale.

Au cours des quarante dernières années, nos grands dépôts d'archives soutenus par les deniers publics ont de plus en plus cherché à devenir des bureaux d'archives à part entière pour les gouvernements ou les institutions qu'ils desservaient et ils ont donné beaucoup d'expansion à leurs programmes en vue de recueillir et de rendre accessibles une grande diversité d'archives historiques produites par des individus et des organismes dans la sphère privée. En dépit de l'accroissement indéniable de la taille et du nombre des dépôts d'archives et de leur portée, il existe peu de liens formels entre eux sur le plan professionnel ou institutionnel susceptibles de faire progresser les programmes et les pratiques archivistiques et de mieux faire apprécier par le public les buts et les utilisations des services d'archives. Pendant la majeure partie de leur histoire, les institutions d'archives canadiennes ont vécu de façon isolée les unes par rapport aux autres. Au cours des premières phases de leur développement, la plupart de nos dépôts d'archives comptaient sur les efforts et le dévouement d'un ou deux archivistes travaillant sans tenir compte des autres institutions analogues et même sans s'appuyer sur des lignes de conduite énoncées clairement et communiquées au grand jour. Là où les institutions ont exprimé ouvertement leurs lignes de conduite, celles-ci étaient souvent extrêmement générales, par exemple celles des Archives publiques du Canada, consistant à recueillir et à rendre accessibles toutes les archives d'importance nationale. En outre, comme le montre éloquemment le rapport Les archives canadiennes (1980), peu de services d'archives en dehors de nos dépôts d'archives bien établis ont été en mesure de rassembler des ressources suffisantes pour remplir même leurs responsabilités de base concernant la conservation et l'utilisation de leurs collections. L'expansion récente des activités archivistiques a eu lieu dans un secteur où les fonds publics et privés se rendent difficilement. Même si les gouvernements fédéral et provinciaux ont créé et appuyé les grands dépôts d'archives, ils n'ont jamais énoncé de politique cohérente de développement des archives à l'échelle du pays et dans les diverses régions. Il n'est plus possible d'expliquer, par une mauvaise perception de l'importance des services d'archives ou des problèmes

qu'ils rencontrent, le fait que le développement global des services d'archives demeure en grande partie privé d'orientation et mal financé, quels que soient les efforts posés récemment par les services d'archives individuellement pour mieux définir leurs lignes de conduite et améliorer leurs programmes. Le rapport du groupe consultatif et le rapport du groupe Applebaum-Hébert démontrent qu'il est maintenant largement reconnu que les services d'archives sont d'importantes institutions du point de vue de la transmission et de la conservation de notre héritage culturel et qu'ils méritent d'être soutenus comme les bibliothèques, les musées et les galeries d'art. Ce dont nous avons vraiment besoin, c'est du leadership pour orienter la croissance future des archives. La conservation des dossiers historiques n'est plus une question de sauver les vestiges d'un lointain passé. Aujourd'hui elle consiste à construire un réseau national de dépôts à la grandeur du pays afin de conserver les documents de la société contemporaine qui seront les archives de l'avenir.

La plupart de nos dépôts d'archives bien établis et qui ont du succès ne se résument pas à un bâtiment abritant des archives historiques et logeant du personnel où les documents sont accessibles aux usagers intéressés. Dans presque tous les cas, ces services d'archives ont la responsabilité de la conservation des archives de leur organisme parrain qui ont une valeur permanente. Cette responsabilité donne à chacun de ces services d'archives un rôle dans l'administration de l'organisme parrain. La question de l'établissement d'un service d'archives n'est pas une décision à prendre à la légère car, après avoir pris cet engagement, l'organisme devra trouver les ressources nécessaires de façon permanente pour traiter et conserver les collections en sa possession et y ajouter des articles. D'une part, les services d'archives qui ne bénéficient pas de l'aide d'un organisme parrain de ce genre trouvent parfois extrêmement difficile de justifier l'accroissement des ressources consacrées à leurs activités. D'autre part, un grand nombre de groupes et d'organismes publics et privés et la quasi-totalité des particuliers sont incapables d'établir et de soutenir des services d'archives. Les archives historiques qu'ils produisent sont ou bien détruites, ou bien placées dans des services d'archives bien établis. Au cours des années récentes, ces services d'archives établis ont augmenté les services rendus aux organismes parrains et ont essayé d'étendre leurs services à des organismes et personnes de l'extérieur ne disposant pas des moyens voulus pour s'assurer à eux-mêmes des services archivistiques à un moment où le volume d'archives historiques pouvant être d'une grande valeur est beaucoup plus considérable qu'auparavant.

C'est l'intérêt accru qu'a manifesté ces dernières années la société canadienne à l'égard de son histoire qui est à la base du fait que les services d'archives établis se sentent plus responsables de la conservation des dossiers historiques de grande valeur. Il y a eu une forte augmentation du nombre de chercheurs universitaires et une expansion marquée de leurs intérêts, mais les généalogistes, les historiens locaux, les chercheurs gouvernementaux, les groupes intéressés par la conservation du patrimoine, la presse et les gens tout simplement curieux au sujet de leur passé en sont venus à l'emporter en nombre sur les chercheurs universitaires. De nombreux services d'archives ont été créés pour répondre aux préoccupations de la société concernant son passé et son intérêt envers celui-ci. Ainsi, nous avons atteint le point où les services d'archives, anciens ou récents, s'efforcent de préserver les archives historiques sans avoir le moyen de coordonner leurs efforts, ou si peu, afin de s'assurer que la plus vaste gamme possible de documents historiques est préservée et que le public peut en faire l'usage le plus large possible.

En particulier, les services d'archives ont cherché à répondre à l'intérêt accru des chercheurs à l'égard des études canadiennes dans presque tous les domaines des humanités et des sciences sociales parce que ceux-ci sont mieux équipés pour convertir les dossiers d'archives en études historiques intelligibles pour utilisation par le public et par le monde de l'enseignement. La majorité des services d'archives en sont venus à considérer comme leur responsabilité principale de systématiquement acquérir et de conserver les dossiers publics et de les mettre à la disposition du public. En même temps, toutefois, ils ont perpétué la tradition de conservation des documents historiques à caractère privé et ont élargi leurs programmes concernant les documents non sur support papier, par exemple les photographies, les films, les bandes sonores et vidéo et les documents car cartographiques et architecturaux. L'effort systématique fait pour conserver les documents publics et privés sous toutes leurs formes et les rendre accessibles dans une seule institution a été appelé concept d'"archives globales". En travaillant à partir d'une base institutionnelle fonctionnelle au sein de l'administration publique ou d'établissements d'enseignement parrainés par le secteur public, les services d'archives ont entrepris de documenter une image globale de notre passé. Ces programmes ont reçu l'appui enthousiaste des chercheurs familiers avec l'utilisation des archives. En réalité, le développement des services d'archives canadiens et de la recherche historique ay pays sont allées de pair, le premier élément dépendant de l'autre et vice-versa, dans une sorte de relation symbiotique. Le rassemblement précoce des archives au dix-huitième et dix-neuvième siècles au Canada, de même que la transcription des archives outre-mer en Angleterre et en France ont stimulé l'étude historique de l'évolution constitutionnelle et politique du Canada. Au cours des dernières années, les services d'archives ont répondu au désir des chercheurs d'avoir accès aux documents publics et à une gamme de plus en plus large de documents privés à mesure que l'étude historique a élargi ses horizons pour englober de nouveaux sujets. Par exemple, l'intérêt manifesté envers l'histoire de la main-d'oeuvre et de la classe laborieuse a encouragé les services d'archives à mettre sur pied des programmes de conservation ds documents de syndicats et à recueillir d'autres archives sur la classe ouvrière. Les études tehniques et le multiculturalisme ont stimulé les services d'archives à demander des archives historiques aux communautés ethniques. Dans des domaines comme la médecine, le droit, l'évolution de la femme, la famille et l'histoire culturelle, de nouvelles façons d'aborder l'étude du passé ont laissé entrevoir de nouveaux secteurs possibles d'acquisitions d'archives ou même des lieux, comme les hôpitaux, où il serait possible de mettre en place des programmes archivistiques. Le ferment d'érudition historique d'abord centré dans les universités s'est déplacé en partie vers les services d'archives dans les années soixante et soixante-dix à cause du nombre croissant de diplômés universitaires embauchés comme archivistes. Au cours de cette période, un petit groupe d'individus plutôt isolés s'est transformé en une communauté de taille respectable qui a senti le besoin d'établir des liens professionnels et institutionnels pouvant l'aider à répondre aux exigences qui lui étaient imposées. En particulier, les services d'archives ont fait face à d'énormes problèmes d'identification, d'évaluation et d'acquisition de documents d'archives de façon rationnelle et systémqtique, d'une part, et d'organisation et de description de ces documents, d'autre part, de façon à permettre leur repérage par les usagers intéressés. Il semble que des activités aussi vitales doivent être exécutées collectivement et dans un esprit de collaboration.

Néanmoins, les institutions archivistiques ont éprouvé des difficultés particulières à élaborer des plans de coopération. La plupart des institutions ont perçu leur mandat essentiel comme impliquant une attention particulière aux archives de leur parrain et à l'élaboration de leurs propres programmes de soin et d'entretien de dossiers. Les parrains, pressentant peut-être la valeur unique des archives, ont répugné à engager des ressources pour les efforts de coopération. La situation des archives est très différente de celle des bibliothèques et des musées à cet égard. La collaboration a en effet été imposée aux bibliothèques par les réseaux de catalogage, justifiés au point de vue économique, car les publications, à la différence des archives, peuvent être conservées par plus d'un dépôt. Les grandes bibliothèques, par exemple la Bibliothèque nationale et les grandes bibliothèques universitaires, sont devenues un lieu de convergence des services nationaux ou régionaux et ont grandement favorisé l'avancement de la pratique de la bibliothéconomie. Les prêts entre bibliothèques et autres services coopératifs axés sur les usagers ont aussi pris de l'ampleur. Par l'intermédiaire du programme d'aide aux musées des Musées nationaux du Canada et de programmes provinciaux comparables, les musées ont bénéficié d'aide financière pour des expositions coopératives et autres programmes visant à faire mieux apprécier par le public leurs collections, sans parler des dépenses en immobilisations et des fonds à consacrer à l'acquisition. Bien que les bibliothèques et les musées ne disposent certainement pas d'une surabondance de ressources pour remplir leur mandat, elles ont pris des mesures pour créer les structures nécessaires à l'effort de collaboration et se sont vues accorder du financement à cette fin. Les services d'archives ont un besoin analogue de création de structures de ce genre adaptées à leurs besoins. Bien que les collections archivistiques soient uniques, il est nécessaire de faire connaître leur contenu à l'ensemble des usagers à la fois à proximité et à distance du dépôt et à d'autres dépôts qui peuvent participer à des efforts analogues pour documenter notre passé et servir notre société. Essentiellement, les archives veulent coordonner leurs efforts d'acquisition afin de s'assurer qu'il existera une documentation historique adéquate pour tous les Canadiens et d'améliorer, par un effort collectif, la diffusion d'information concernant leurs collections. La question qui se pose maintenant est qui assumera la direction de ce mouvement et qui fera quoi?

Le consensus se fait de plus en plus, notamment sous l'influence du rapport du groupe consultatif, sur la nécessité d'un leadership assuré par le gouvernement fédéral et provincial, et par l'administration territoriale, pour favoriser le développement rationnel d'un système coopératif d'archives. Parce que la conservation et l'utilisation de notre héritage documentaire répondent à un objectif national primordial, à savoir encourager les Canadiens à avoir un sentiment plus vif de leur histoire politique, économique, sociale et culturelle, que cette histoire soit nationale, provinciale, régionale ou locale, le gouvernement fédéral a un rôle à jouer. Parce que les services d'archives provinciaux et territoriaux jouent un rôle prépondérant dans leurs régions et reçoivent un appui des gouvernements provinciaux ou territoriaux, ils doivent assumer la direction de l'établissement de structures à l'échelle provinciale et territoriale afin d'aider aux efforts de coopération. Tous nos services d'archives contribuent à la conservation et à l'utilisation de notre héritage documentaire au bénéfice des Canadiens. Par conséquent, nos gouvernements fédéral et provinciaux, et nos administrations territoriales, auraient avantage à considérer que ce qui était autrefois leur seule responsabilité - conserver les archives historiques conformément à leur mandat général - implique aujourd'hui la participation de tous les services d'archives dans la région à l'établissement de réseaux servant à établir un plan coordonné d'appréciation et d'acquisition de toutes sortes d'archives historiques de grande valeur.

La question du rassemblement et de la diffusion d'information sur les collections archivistiques est vitale pour les usagers. Les chercheurs et autres utilisateurs des archives souffrent du manque d'information, même élémentaire, concernant la nature des collections dans les dépôts. Il est nécessaire de développer davantage la pratique archivistique à cet égard, mais la meilleure façon de le faire, en réalité probablement la seule, est de faire appel à la coopération. Il faut aider la recherche et le développement dans ce secteur. Avec les progrès des programmes de gestion des archives, les recherches qui s'appuient sur des documents archivistiques sont souvent moins gênées par l'absence des documents requis dans les archives que par l'impossibilité pour les chercheurs de connaître l'existence et le contenu de la masse de documents confiés aux soins des archives, qui augmente rapidement, de façon suffisamment détaillée pour pouvoir exploiter ces dossiers. Presque tous les services d'archives, grands ou petits, ont des archives non traitées et par conséquent virtuellement inutilisables ainsi que de nombreux autres dossiers pour lesquels il n'existe que des instruments de recherche descriptifs rudimentaires. Pour rendre ces documents accessibles aux chercheurs, il faudra des ressources supplémentaires et des plans d'action coordonnés en vue de diffuser l'information sur les archives une fois que celles-ci sont créées.

En guise de conclusion à cet aperçu des structures archivistiques, il nous suffira de faire certaines mises en garde concernant le développement du système archivistique. Les institutions archivistiques ont la responsabilité fondamentale d'offrir l'équipement matériel et le personnel nécessaire pour prendre soin convenablement de leurs collections et les traiter. L'articulation d'un système coopératif ne doit pas amoindrir la responsabilité des organismes parrains qui doivent financer un équipement de base adéquats, le personnel et le service au public. Certains services d'archives se sont établis avec le but de recueillir des documents archivistiques comme d'autres collectionnent des livres ou des objets fabriqués pour atteindre un objectif de recherche étroitement défini. D'autres services de ce genre vivent au jour le jour sans engagement ferme de la part d'un organisme parrain. Les collections thématiques de cette nature en arrivent rarement à un statut permanent. Il ne serait pas sage de fournir des fonds publics à des services si illogiques sur le plan archivistique, si pressant que soit le besoin qu'elles s'efforcent de satisfaire. Il est de beaucoup préférable d'encourager le développement plus poussé d'institutions existantes solidement établies, ou d'encourager les organismes qui devraient fournir des services archivistiques, mais n'en ont pas, à en établir de solides et à soutenir les activités de base de ces services.

Il convient de souligner qu'on ne demande pas à nos gouvernements de soutenir les services d'archives simplement parce que les services d'archives et les archivistes ont intérêt à voir leur secteur se développer. Les archives existent pour enrichir la connaissance qu'ont les Canadiens de leur passé. Même les services d'archives parrainés par le secteur privé servent cet objectif qui est finalement public. Après tout, la plupart des entreprises canadiennes ont un caractère privé, non public, mais elles doivent aussi être dévoilées par la conservation des archives publiques aux Canadiens lorsqu'ils en viennent à se pencher sur leur passé. Le coût du soutien à fournir aux archives est en partie un coût social et relève donc légitimement de la compétence du gouvernement. L'aide fournie à même les deniers publics implique la nécessité d'un accès public. Alors que les gouvernements ont soutenu par le passé leurs propres services d'archives, ils doivent maintenant trouver des façons de soutenir le développement de tous les services d'archives au profit des Canadiens.

Il est aussi à noter que les dépôts d'archives, comme de nombreuses autres institutions axées sur les services, font face à de nombreuses compressions budgétaires. Les services archivistiques nécessitent l'emploi de beaucoup de main-d'oeuvre, mais les services publics d'archives ont cependant peu d'occasion de demander un rendement équitable pour leurs services, et ils n'en ressentent presque pas le désir, bien qu'il y ait de plus en plus de pressions pour les amener à établir des frais plus en accord avec le coût réel de certains services offerts. D'une part, les formes modernes de recherche, par exemple la recherche par projets et subventionnée peuvent mettre lourdement à contribution les services d'archives, sans aucune rentrée de fonds ou presque pour reporter le coût de la prestation de services extraordinaires. D'autre part, le désir des dépôts d'archives d'améliorer leurs services, par exemple en élargissant l'accès intellectuel à leurs collections, ce qui encouragerait les Canadiens à mieux tirer parti de leur richesse, ne peut se concrétiser avec les budgets actuels et l'application d'une ligne de conduite de ce genre à certaines collections ne peut qu'entraîner un service inégal et préjudiciable, ce qui risque de soulever à juste titre l'ire des personnes qui n'en bénéficieront pas. À moins qu'une attention et des ressources financières d'un niveau moyen au moins ne soient consacrées à l'atténuation de ces compressions, de plus en plus de documents ne seront pas confiés aux soins des services d'archives et ceux qui le seront ne seront pas suffisamment accessibles. Les dépôts d'archives ne seront pratiquement plus que des entrepôts pour documents choisis au hasard au lieu d'être des centres de recherche renfermant une documentation sur notre passé qui a été choisie et qui est présentée avec soin.

Enfin, il est à souligner que le développement de la profession archivistique et de la méthodologie et de la gestion des archives ont été singulièrement négligés au Canada. Il faut absolument offrir aux archivistes une formation adéquate et faire des recherches sur les problèmes archivistiques afin de relever le défi de l'administration de services d'archives modernes et de la prestation de services adéquats aux chercheurs et aux autres catégories d'usagers. L'établissement de réseaux et les autres progrès envisagés par la communauté archivistique nécessiteront une recherche et une planification poussées de la part des archivistes et des institutions archivistiques.

À l'heure actuelle, donc, il nous manque à la fois les structures et la compétence requise pour permettre au système archivistique canadien de remplir sa responsabilité de fournir à la société un compte rendu de son passé. Ce qui fait le plus défaut, ce ne sont pas purement et simplement des sources de financement, mais la mise en place de moyens, probablement grâce à une initiative gouvernementale, susceptibles de permettre la planification, la recherche et développement, et la coordination des activités archivistiques.

Terry Eastwood

## Étude II : Établissement du contexte

Beaucoup de progrès a été réalisé depuis le premier examen sérieux des archives canadiennes comme système effectué par T.H.B. Symons dans Se connaître, rapport de la Commission sur les études canadiennes en 1975. Quittant les sentiers battus pour aller au-delà du rapport de la Commission royale d'enquête Massey Lévesque de 1951, centré exclusivement sur les Archives publiques du Canada, cette Commission de l'AUCC (Association des universités et collèges du Canada) a attiré l'attention sur les rapports entre le milieu universitaire canadien et la nécessité d'accroître le nombre de dépôts archivistiques se partageant le mandat d'acquérir, de conserver et de consulter des archives à valeur permanente. Après des années de négligence frisant l'indifférence à l'égard des problèmes archivistiques, la description par la Commission d'un système archivistique aux prises avec de grandes difficultés et les recommandations à portée très générale qu'elle présenta furent le catalyseur d'une bonne partie de l'intérêt manifesté depuis lors envers la scène archivistique canadienne. Même si quelques-unes seulement de ses recommandations furent appliquées, l'affirmation du Commissaire selon laquelle "les études canadiennes s'appuient sur les archives" et la décision de consacrer un chapitre distinct à ces dernières ont fait beaucoup pour sensibiliser tous les gens intéressés par les études canadiennes et par l'état de la recherche sur le Canada aux besoins pressants des archives canadiennes.

En s'appuyant sur les bases établies par la Commission Symons, le Conseil des Arts a décidé d'inclure un examen des archives canadiennes dans sa planification. Le groupe consultatif sur les archives canadiennes qu'il créa alors se vit confier le vaste mandat d'examiner le domaine archivistique, de décrire la situation actuelle des archives canadiennes et de présenter toutes les recommandations jugées appropriées.

Quand le Rapport du groupe consultatif sur les archives canadiennes fut publié en 1980, peu de gens avaient su deviner à l'avance qu'il offrirait un tel point de départ à une réévaluation complète de la scène archivistique canadienne. Rassemblés pour examiner le domaine des archives au pays et en décrire l'état, les membres du groupe savaient que les questions qu'ils abordaient intéressaient d'abord la communauté archivistique, mais il était en réalité difficile de prédire l'importance de leur public et le type d'accueil qui serait réservé à leur travail. Les 73 mémoires reçus pendant la courte période de travail du groupe ont constitué un indice précoce du grand intérêt soulevé.

Comme on pouvait s'y attendre, la plupart de ces mémoires venaient de personnes à l'oeuvre sur le terrain; mais le groupe eut aussi la surprise de recevoir plusieurs mémoires provenant de gens qui n'étaient pas des archivistes, qui exprimèrent l'opinion, passablement semblable à celle des archivistes, que le temps était venu de réévaluer l'organisation du système archivistique au pays et d'y injecter le peu de ressources qu'on pourrait trouver en ce début de période économique difficile.

Les 216 réponses de l'enquête sur les archives canadiennes menée par le groupe consultatif ont tracé un tableau saisissant d'un système désorganisé reposant beaucoup plus sur la bonne volonté d'individus pour se soutenir

lui-même que sur une aide publique bien établie et sûre. En réalité, le portrait qui peut être tracé à partir de l'analyse statistique du Rapport fait apparaître le système comme une organisation secrète en quelque sorte appelée à disparaître, selon toute vraisemblance, au cours des premières étapes de la crise économique du début des années quatre-vingt. Même si la plupart des recommandations du groupe étaient destinées au système archivistique lui-même, le Rapport a aussi joué un rôle important en rapprochant les archives des décideurs politiques, des autres domaines d'intérêt connexes et particulièrement des Canadiens intéressés aux recherches sur le Canada.

Le présent chapitre est axé sur les réponses que le Rapport a suscitées et examine les progrès accomplis depuis sa publication. Il tentera de présenter un compte rendu provisoire modeste de l'évolution de la pensée actuelle concernant les questions mises en avant dans le rapport. À cette fin, le chapitre exposera les diverses réponses au Rapport formulées par des archivistes et publiées dans la revue Archivaria (volume 11) dans le cadre de son compte rendu de la situation des archives au Canada; il résumera les conclusions et recommandations contenues dans le Rapport du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale, publié en novembre 1982 et enfin il rendra compte brièvement des discussions et des résolutions du premier congrès national sur les archives qui s'est tenu pour permettre aux représentants du domaine d'exprimer leur opinion sur un programme de développement des archives au Canada.

XXX

La publication du Rapport du groupe consultatif sur les archives canadiennes a suscité un énorme intérêt au sein de la communauté archivistique. À partir du moment de sa présentation publique à Montréal, il a forcé tous les archivistes du pays à réfléchir sur ses conclusions et à examiner ses recommandations sous l'angle de l'éparpillement qui avait caractérisé jusqu'alors le fonctionnement des services d'archives.

Sans louer ni condamner le Rapport, la réponse officielle de l'Association canadienne des archivistes (ACA) a surtout été axée sur une critique de chacune des recommandations. Elle a endossé entièrement la première recommandation voulant que "Toutes les institutions d'archives publiques réévaluent leurs programmes afin d'en arriver à l'équilibre voulu entre leurs programmes traditionnels et de nouveaux programmes qui en feraient des chefs de file d'un système archivistique coopératif dans leur région respective". Tout en disant regretter que la première recommandation ne soit pas aussi explicite sur les façons d'accroître le financement de base des institutions d'archives assuré par l'organisation mère, l'Association s'est néanmoins déclarée tout à fait d'accord avec la prise de position principale du Rapport, selon laquelle il n'était pas indiqué de favoriser une centralisation du système archivistique. Dans la même veine, elle a insisté pour dire "qu'en soutenant et en encourageant les archives des institutions, les archives locales et même les archives thématiques, les archives subventionnées par les deniers publics peuvent jouer un rôle complémentaire et aider à la coordination des autres programmes archivistiques (traduction)".

Bien que l'ACA se soit dite d'accord avec la deuxième recommandation attribuant à chaque province la responsabilité de se constituer un réseau et de créer des services, des installations et des programmes qui profitent à tous, elle a exprimé son opposition aux moyens envisagés par le Rapport en vue d'assurer la coordination à l'échelle nationale. À la proposition de création d'une Direction générale des services externes, l'ACA a opposé la solution de rechange consistant à créer une commission nationale des archives comme façon d'assurer le financement du système. Les objectifs d'une commission nationale autonome des archives seraient "la conservation et l'utilisation ultérieure des documents historiques, définis de façon générale de manière à inclure tous les documents qui ont une valeur permanente pour la société pour l'un des motifs ordinairement invoqués par les archivistes dans l'évaluation des archives et pour une autre raison que l'avancement pur et simple de la recherche universitaire et humaniste. Cette commission serait un organisme consultatif qui serait chargé de l'élaboration d'un plan national établi à partir des priorités tracées au sein des provinces (traduction)". L'ACA s'est inspirée de l'expérience de l'American National Historical Publications and Records Commission pour laisser entrevoir que non seulement la commission précitée sur les archives offrirait une meilleure représentation provinciale, mais aussi qu'elle assurerait aux commissions provinciales de coordination des archives une situation plus avantageuse pour établir les priorités de base et les besoins archivistiques. Par conséquent, les organismes de coordination dans les provinces n'agiraient pas simplement de façon isolée et distincte, mais trouveraient aussi dans l'organisme national certaines façons d'obtenir des fonds pour les coûts d'installations permanentes reliés à certaines pièces d'équipement, les programmes de formation des archivistes, les bourses d'études ordinaires et les bourses de voyage, les publications et la recherche sur les problèmes archivistiques. Même si l'ACCA n'a pas commenté précisément la recommandation n° 4 demandant au gouvernement fédéral de modifier la Loi sur les Archives, elle a soutenu que toute nouvelle loi, et particulièrement toute nouvelle injection de fonds par le gouvernement fédéral, devrait être canalisée vers cette nouvelle commission des archives nationales.

L'Association canadienne des archivistes n'était pas très en faveur de la création de l'Association canadienne des services d'archives proposée dans la sixième recommandation du rapport du groupe consultatif. Elle estimait cette mesure discriminatoire et doutait qu'un groupe d'élite de ce genre au sein des institutions archivistiques puisse imposer des normes ou des solutions nationales aux problèmes décrits dans le Rapport. Les commentaires de l'ACA sur la recommandation n° 7, qui demandait à l'Institut canadien de conservation de mettre davantage l'accent sur les services fournis aux institutions d'archives étaient aussi empreintes de ce scepticisme. La solution de rechange proposée par l'ACA était la création d'un Institut national distinct de conservation des archives plus apte peut-être, à la lumière des piètres résultats obtenus par l'Institut canadien de conservation sur le plan archivistique, à s'occuper des problèmes plus particuliers de conservation d'archives. L'Association a manifesté plus d'intérêt envers la huitième recommandation, qui s'adressait à Héritage Canada et qui demandait que cet organisme réévalue ses responsabilités envers toutes les questions reliées au patrimoine culturel d'une façon propre à favoriser une meilleure compréhension du rôle des archives et des archivistes, l'éveil du public au sens des premières et une meilleure représentation des archives et des archivistes.

Comme pour le Rapport, l'ACA a reconnu dans sa réponse que les archives ne peuvent se développer en vase clos et que les activités archivistiques font appel au soutien de tout un ensemble de fonctions et d'institutions qui en sont des corollaires. L'Association n'a toutefois pas appuyé la recommandation n° 9 du Rapport du groupe sur l'opportunité de subventionner la création d'un programme de maîtrise en archivistique. Prenant acte de la création toute récente d'un programme de cette nature à l'Université de la Colombie-Britannique (ce qui n'était pas encore un fait établi au moment de la rédaction du Rapport), elle a manifesté sa préférence pour une canalisation des fonds vers des bourses d'études ordinaires ou des bourses de voyage, au lieu d'appuyer le programme lui-même. À son point de vue, la Commission nationale des archives proposée pourrait très bien offrir ces bourses ainsi que des prêts. Par ailleurs, l'Association a pleinement approuvé les recommandations n$^{os}$ 10 et 11, qui demandaient au Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) du Canada d'inscrire l'archivistique sur sa liste des disciplines pouvant bénéficier de subventions de recherche, que les archivistes aient droit au programme de bourses et que les institutions d'archives fassent partie des établissements admissibles aux subventions concernées. Elle a aussi approuvé la proposition voulant qu'une aide financière soit accordée aux institutions d'archives qui offrent des services de soutien relatifs aux projets majeurs de recherche subventionnés par le CRSH et que les archivistes participent régulièrement à l'évaluation des projets.

L'ACA a aussi donné sa bénédiction à toutes les autres recommandations (12 à 19) concernant les aspects plus courants du travail des archivistes au pays. Elle a toutefois fait observer qu'à l'accent mis par le Rapport sur les problèmes de conservation, il faudrait ajouter plusieurs autres questions dont les archivistes seraient mieux en mesure de s'occuper s'ils avaient accès à des ressources financières supplémentaires et à une organisation nationale améliorée.

En plus de la réponse officielle donnée par l'Association canadienne des archivistes, plusieurs archivistes se sont montrés préoccupés par la situation nationale des archives au Canada. Plusieurs avaient en fait devancé la publication du Rapport en rédigeant des mémoires à l'intention du groupe consultatif dans lesquels ils exprimaient leur opinion sur cette question. Les 216 réponses de l'enquête du groupe ont aussi bien démontré que beaucoup d'archivistes s'intéressaient à cette question. Plusieurs autres archivistes, et parfois les mêmes, ont aussi manifesté leur intérêt en présentant leur propre réponse personnelle au Rapport après sa publication.

Sans résumer chacune de ces réponses, qui furent publiées dans Archivaria, il est intéressant de les passer en revue pour mieux constater la quasi-unanimité des opinions exprimées par rapport aux diverses recommandations; dans la plupart des cas, les commentaires ont confirmé et renforcé le mémoire officiel de l'ACA, n'étant en désaccord avec celui-ci que sur quelques points.

Il est juste d'affirmer que la plupart des archivistes appuient l'ACA lorsqu'elle approuve la recommandation n° 1; la plupart des archivistes ont toutefois exprimé un certain scepticisme en faisant ressortir la difficulté de la coopération en pratique à cause de l'importance des grandes institutions qui, plus souvent qu'autrement, pèsent plus lourd dans la balance. L'établissement d'un réseau dans chaque province (recommandation n° 2) a donné lieu à

plusieurs mises en garde concernant l'établissement éventuel d'une lourde bureaucratie et l'engagement dans des systèmes d'une trop grande complexité et d'un raffinement excessif. Dans la même veine, la plupart de ceux qui ont fait des commentaires publiquement ont rejeté la recommandation proposant la création d'une Direction générale des services externes au sein des Archives publiques du Canada. Plusieurs ont manifesté une nette préférence pour un mécanisme comme la commission nationale des archives. La recommandation n° 9 a aussi suscité la désapprobation générale des archivistes qui n'approuvaient pas l'intrusion du fédéral dans le secteur de l'éducation. Les quelques archivistes qui semblaient approuver l'attribution de subventions pour des études en archivistique puisées à même les fonds fédéraux ne justifiaient cette prise de position que par le besoin d'une injection de fonds supplémentaires dans le système éducatif, sans faire de commentaires sur l'étendue du contrôle fédéral sur ces questions.

Alors qu'une majorité de commentateurs s'opposaient à la création d'une Association canadienne des dépôts d'archives (recommandation n° 6, quelques-uns estimaient qu'il s'agissait là d'un mécanisme méritant d'être pris en considération pour régler les problèmes des institutions et approuvaient sa création sur une base plus ou moins permanente. Peu de gens ont examiné le pour et le contre de la création d'un institut de conservation des archives, selon la suggestion de l'ACA, mais un des commentateurs estimait qu'il n'était pas facile de concilier le fait que l'ACA était prête à faire des APC le siège d'un institut national de conservation des archives avec son refus d'appuyer des services analogues d'extension au même endroit. Ce commentateur aurait préféré miser sur la compétence de l'Institut canadien de conservation, au lieu d'essayer de créer un nouvel institut.

X X X

Même s'il ne s'adressait pas directement aux archivistes ni même particulièrement au domaine des archives, le Rapport du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale a contribué au débat sur les problèmes archivistiques du Canada dans le contexte plus global de la politique culturelle canadienne. En s'appuyant sur le Rapport du groupe consultatif et sur les commentaires formulés par plusieurs archivistes par écrit ou au cours des diverses auditions tenues par ce comité fédéral à travers le pays, le Rapport du Comité sur la politique culturelle fédérale a présenté quelques propositions particulières et tout à fait intéressantes qui feront vraisemblablement l'objet d'un examen et de discussions de la part des décideurs politiques. Le chapitre 4 du rapport Applebaum-Hébert, qui traite du patrimoine, examine les questions pertinentes aux archives.

Tout en regrettant que le gouvernement fédéral n'ait pas encore pleinement reconnu l'importance de la conservation du patrimoine national canadien, le Comité prévient qu'il faudra une prise de position plus ferme, à moins que les Canadiens ne décident de se couper eux-mêmes de leur passé pour des raisons financières. Son principal argument est que, à cause de son caractère irremplaçable, le patrimoine ne peut pas être ignoré périodiquement puis reconstitué par la suite. À moins de faire l'objet de soins attentifs, le patrimoine disparaît et le Comité juge la situation actuelle alarmante au niveau du gouvernement fédéral.

Les deux principales recommandations de la section consacrée au patrimoine (Recommandation n° 15) proposent la création d'un Conseil du patrimoine qui agirait à titre d'organisme autonome chargé de la défense officielle des intérêts du Canada concernant le patrimoine, de l'avancement des arts et des sciences connexes et enfin du soutien à donner aux institutions concernées. La recommandation n° 16, qui conseille au gouvernement de regrouper sous les Musées nationaux du Canada l'administration des quatre institutions nationales de la région de la capitale nationale et toutes celles qui viendront s'y ajouter par la suite, demande aussi aux Musées nationaux de transférer au Conseil du patrimoine la responsabilité de l'administration et du financement de l'inventaire national de notre héritage culturel, de l'Institut canadien de conservation et des divers programmes de soutien des Musées. Il recommande aussi (Recommandation n° 19) que l'Office d'examen de l'exportation de biens culturels voie ses crédits pour les subventions reportés d'année en année si les conditions du marché international n'ont pas permis de dépenser tout l'argent disponible au cours d'une année déterminée. En ce qui concerne le besoin d'unifier la gestion de la culture au niveau fédéral, le rapport Applebaum-Hébert conseille aussi au gouvernement d'associer l'administration de l'Office d'examen de l'exportation de biens culturels à celle du Conseil du patrimoine tout en préservant l'autonomie de ce dernier. Reconnaissant les besoins aigus de conservation des services d'archives et des autres institutions concernées par le patrimoine, le rapport Applebaum-Hébert prévient que la conservation doit être l'une des obligations nationales fondamentales relativement aux questions de patrimoine et il recommande (Recommandation n° 21) que l'Institut canadien de conservation soit administré et financé directement par le Conseil du patrimoine. Il demande que l'Institut canadien de conservation partage les résultats de sa recherche sur les nouvelles techniques de conservation avec toutes les institutions canadiennes s'occupant du patrimoine. Le Comité constate aussi l'absence d'installations adéquates pour les Archives publiques du Canada et la Bibliothèque nationale du Canada et recommande (Recommandation n° 26) que celles-ci soient dotées dès que possible d'installations adéquates pour pouvoir prendre soin des collections du patrimoine dont elles sont responsables.

Dans une section spéciale du chapitre 4, le rapport Applebaum-Hébert traite aussi du rôle des institutions fédérales. Il traite en fait de chacune des institutions fédérales comme les musées, les lieux historiques, la Bibliothèque nationale, l'Institut canadien de microreproductions historiques et aussi les Archives du Canada. Il prend note particulièrement de la nécessité de modifier la loi relative aux Archives publiques après consultation avec la communauté archivistique, afin de mieux répondre aux besoins de toutes les institutions à travers le Canada. Reconnaissant la nécessité de coordonner et de promouvoir les programmes de conservation et d'utilisation des archives historiques, il appuie la création d'une commission nationale autonome des archives qui serait associée au Conseil du patrimoine. Dans le texte expliquant la recommandation, il met aussi l'accent sur la nécessité pour la Commission de prévoir des normes de conservation utilisables par toutes les institutions d'archives à travers le pays.

X X X

Le Congrès sur les archives, qui s'est tenu à Kingston au début de juin 1982 et dont le thème était la planification des projets et des programmes dans le domaine des archives, a donné suite, avec certaines modifications, à la recommandation n° 6 du Rapport du groupe consultatif. En effet, au lieu de réunir les seuls représentants des institutions d'archives, le congrès regroupait les personnes désignées par les divers organismes régionaux et nationaux, la représentation institutionnelle étant limitée aux services d'archives fédéraux, provinciaux et territoriaux. Mais plus important encore que la composition de ce forum était le thème qui reflétait l'esprit sinon la lettre du Rapport du groupe consultatif.

Le congrès s'est déroulé en deux parties. Dans la première, les archivistes ont eu l'occasion d'examiner la situation des archives au Canada en écoutant les conférenciers puis en discutant des sujets dont ils venaient de traiter. Des sujets divers ont été abordés : attentes des chercheurs, rapports des services d'archives avec les gouvernements et les organismes de subvention, état actuel des structures archivistiques et enfin, orientations futures pour une coopération dans le domaine des archives. La seconde partie a été consacrée à débattre un certain nombre de résolutions inspirées des documents présentés, les participants voulant que certaines questions soient discutées plus formellement. Le Congrès a donc joué un peu le rôle des "États généraux" en permettant aux représentants de la communauté archivistique de se faire une opinion sur les priorités dans le domaine des archives canadiennes et de la faire connaître au grand public, exprimant ainsi les positions du milieu archivistique canadien.

Un bon nombre des résolutions adoptées au Congrès sur les archives canadiennes portaient sur plusieurs des conclusions du Rapport du groupe consultatif, en appuyant certaines, en modifiant d'autres et en définissant davantage les recommandations d'ordre plus général. Dans les quelques cas où les participants n'étaient pas d'accord avec les conclusions, ils en ont proposé d'autres. La résolution n° 1 fournit un bon exemple de ces trois attitudes possibles. On y demande non seulement "que tous les services d'archives réévaluent leurs programmes afin d'en arriver à l'équilibre voulu entre leurs programmes traditionnels et de nouveaux programmes qui en feraient des chefs de file d'un système archivistique coopératif dans leur région respective, mais on confie aussi au Bureau des archivistes la tâche de mettre sur pied un comité consultatif des archives. Fait encore plus important, le Congrès reconnaît les priorités établies pour le système et l'énonce clairement dans la résolution :

> le Congrès reconnaît qu'il faut faire porter les efforts sur la coordination d'un système national d'information archivistique, la responsabilité partagée en matière de conservation et de diffusion des documents et d'élaboration des normes; le perfectionnement permanent de la profession et l'établissement d'un programme coordonné de subventions pour les projets dans le domaine des archives. (Traduction).

Quant au Comité consultatif des archives, que le Bureau canadien des archivistes a été chargé de créer, il devra évaluer les priorités, recommander les politiques et établir les moyens d'administrer les programmes et les fonds pour les projets canadiens. Toujours selon l'ordre de priorité, la résolution n° 2

demande à la Conférence des archivistes (fédéral, provinciaux, territoriaux) de se faire une règle d'aider à mettre sur pied le groupe ou le comité de travail qui sera chargé d'établir les normes nationales de description des archives. La résolution n° 3 précise que le Bureau des archivistes canadiens doit "créer un groupe de travail formé d'archivistes chevronnés chargés d'établir les normes nationales" non seulement pour la description des archives mais aussi pour le classement, surveiller la désignation des membres du groupe de travail de concert avec les archivistes (fédéral, provinciaux, territoriaux) et informer régulièrement la communauté archivistique canadienne des activités et du groupe de travail. La résolution veut aussi qu'une demande de subvention soit présentée au CRSH pour rétribuer les travaux sur les normes.

Dans la résolution n°4, le Congrès appuie le nombre croissant des membres de la communauté archivistique qui demandent que les institutions d'archives provinciales et territoriales fassent partie des institutions admissibles au programme d'aide aux instruments de recherche et au programme d'aide aux ressources en recherche du CRSH. Tout comme la résolution n° 4 appuyait la recommandation n° 10 du Groupe consultatif, la résolution n° 5 appuie la recommandation n° 11 en demandant au CRSH de désigner un certain nombre d'archivistes pour faire partie des comités d'évaluation des deux programmes précités et aussi en lui demandant de faire participer les archivistes à l'évaluation des projets qui touchent de près les archives. Après discussion sur le nombre d'archivistes qui devraient faire partie des comités, il a été décidé qu'au lieu de formaliser indûment le processus de sélection, il fallait plutôt s'en tenir au but principal de la résolution, soit demander au CRSH de reconnaître la compétence des archivistes et le fait que certains de ses programmes influent considérablement sur les services d'archives canadiens. Dans le même ordre d'idées, la résolution n° 6 demandait au CRSH de faire participer davantage les principales associations professionnelles (ACA, AAQ) à l'établissement et à l'extension de nouveaux programmes et de diffuser l'information sur ses programmes de subventions à l'intention des archivistes en passant par le canal des institutions et des associations professionnelles plutôt que par la voie régulière. Quant à la solution n° 7, elle demandait au CRSH de faire appel à un groupe consultatif sur les archives canadiennes qui pourra l'aider à planifier son programme d'appui au système archivistique.

Les autres résolutions formulées par le Congrès, bien que d'ordre plus général, sont tout aussi importantes. Ainsi la résolution n° 8 demande que les services d'archives de chaque province se constituent en réseau. La résolution n° 9 demande aux dépôts d'archives canadiens de faire participer activement les utilisateurs à l'établissement et au développement du réseau archivistique canadien. Quant à la résolution n° 10, elle demande que le Bureau des archivistes canadiens soit l'agent coordonnateur des futures réunions auxquelles participeront les représentants des associations et des institutions archivistiques de toutes les régions. La résolution n° 11 reconnaît l'immense collaboration des Archives publiques du Canada dans le développement de nos services d'archives et exprime le souhait que cet appui se continue dans l'avenir.

X X X

Il est difficile d'évaluer avec précision l'impact du Rapport du groupe consultatif sans examiner l'exercice lui-même. Il est certes vain de chercher à relier les développements actuels aux recommandations formulées dans ce Rapport

dans le simple but d'en vanter les mérites. Qu'il suffise de mentionner que sa qualité, sa pertinence et surtout son opportunité ont été généralement reconnues, même par ses critiques. Le Rapport a aussi mérité le Waldo Leland Commendation de la Society of American Archivists pour sa contribution dans le domaine des archives et est souvent cité comme étant le jalon le plus important posé pour le développement du système archivistique canadien.

Il faut surtout remarquer que le Rapport du groupe consultatif a été produit dans un temps d'intense activité et de mise en question pour la communauté archivistique et que l'impulsion ainsi donnée n'a rien perdu de sa force. En conséquence, le milieu et le système archivistiques sont prêts à donner l'orientation qu'il faudra pour assurer le développement ininterrompu du système.

Par leurs interventions dans plusieurs débats nationaux, comme la récente législation québécoise sur les archives et l'examen de la politique culturelle fédérale par la Commission Appelbaum-Hébert, les associations professionnelles ont exprimé leur désir de voir les gouvernements participer à la définition du système. Comme porte-parole de leur communauté, les associations, de concert avec le Bureau des archivistes canadiens, prendront une part plus active à l'expansion des services rendus de part et d'autre. Dans ce rôle aussi elles prendront les mesures nécessaires pour poursuivre le travail déjà commencé, en particulier dans les domaines de l'éducation, du financement, des mesures législatives et de l'établissement de réseaux. Cela se traduit déjà par certains changements décisifs d'attitudes.

Les Archives publiques du Canada, qui avaient reçu plutôt froidement la proposition, reconnaissent maintenant qu'elles se doivent d'aider beaucoup plus activement les autres services d'archives. Dans leur document intitulé Strategic Approaches for 1984 to 1989[1] on lit que :

> Dans la limite de ses attributions et des ressources dont il dispose, l'organisme collaborera à l'établissement d'un système archivistique canadien servant à regrouper les réseaux provinciaux proposés et au développement d'une stratégie canadienne d'acquisition et participera activement à la mise en place de mesures de contrôle sur le plan national. (Traduction.)

Plutôt que de s'efforcer comme par le passé de combler les lacunes de l'activité archivistique, elles proposent d'offrir une aide "où il sera question non seulement de ce que les Archives publiques peuvent faire pour les autres archives, mais également de ce que ces dernières peuvent faire en collaboration avec les Archives publiques" (ibid. p. 15). Le milieu archivistique s'est déjà montré largement favorable à la nouvelle orientation des Archives publiques depuis que, lors de sa réunion à Vancouver en 1983, l'ACA, se ravisant, passait une proposition d'appui et que les archivistes (fédéraux, provinciaux, territoriaux) commençaient les études sur la mise en oeuvre des programmes d'aide. L'adoption de mesures législatives permettrait de mieux étayer le système archivistique tout en évitant la tendance centralisatrice qui, selon certains critiques, a saboté plusieurs initiatives nationales antérieures.

1. Strategic Approaches of the Public Archives of Canada, 1984-1989 Ottawa, A.P.C. 1984, pp. 15-16.

Reconnaissant l'intérêt croissant pour les études archivistiques, un certain nombre d'établissements post-secondaires ont non seulement maintenu, mais augmenté les cours offerts dans ce domaine. Dans plusieurs établissements, notamment aux universités de Toronto, de Western Ontario, de l'Alberta, Laval et à l'université du Québec à Trois-Rivières, les cours sont donnés soit aux départements des sciences de l'information, de bibliothéconomie ou d'histoire. Dans d'autres cas, l'université s'est engagée à offrir un programme complet menant à un diplôme. Ainsi l'université de la Colombie-Britannique offre un programme de maîtrise en études archivistiques depuis 1980; l'université du Québec à Montréal et l'université de Montréal offrent aussi un certificat d'archivistique au niveau du baccalauréat depuis septembre 1983. Souhaitons que ces programmes permettront tôt ou tard de recruter des équipes de chercheurs compétents, malgré les difficultés éprouvées actuellement par la réduction du personnel et de l'aide financière.

L'instauration d'études archivistiques dans les universités canadiennes pourrait constituer le signe décisif d'approbation qui incitera le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada à appuyer les efforts que font les services d'archives pour améliorer leurs services aux chercheurs. En tant que promoteur et destinataire d'un rapport sur la situation des services d'archives canadiens, lequel ne lui était pas particulièrement destiné mais l'était plutôt au grand public, le Conseil a continué à s'intéresser au milieu archivistique de manière tangible alors que la majorité des autres organismes en étaient encore à l'étape des délibérations. Malgré certaines critiques dont il a été la cible au début, le programme d'aide aux outils de recherche pour les études canadiennes est maintenant largement accepté par le milieu; un nombre croissant de demandes sont présentées chaque année et des sommes d'argent plus importantes sont accordées pour des projets grandement nécessaires. Souhaitons que la réalisation des projets financés par ce programme suscitera un meilleur appui de la part du milieu universitaire dont l'attitude a été jusqu'ici plutôt tiède à l'égard de tous les programmes de subventions stratégiques.

Le CRSH a apporté d'autres modifications qui ont aussi aidé à intégrer l'étude et la pratique de l'archivistique dans le mouvement de la recherche. L'inscription de l'archivistique sur la liste des disciplines pouvant bénéficier de subventions aux publications savantes, à la recherche et à la représentation internationale, ainsi que l'augmentation du nombre de chercheurs autonomes admissibles en vertu de plusieurs programmes, ont plus que confirmé la volonté du CRSH d'aider le plus possible la communauté archivistique canadienne, compte tenu de son mandat et du grand nombre de demandes présentées.

La communauté archivistique est aussi très heureuse d'apprendre la constitution du présent groupe consultatif sur les archives dont le rapport devrait parachever les travaux du premier groupe consultatif en indiquant de quelle manière et dans quelle mesure le CRSH pourrait contribuer au développement des services d'archives au Canada.

Marcel Caya

## Étude III : Aide fédérale aux archives, aux bibliothèques et aux musées

Depuis les dernières décennies, les services d'archives canadiens ont reçu un encouragement plus ou moins important d'un amalgame de sources municipales, régionales, provinciales, fédérales et privées, relativement à leurs besoins d'assistance intellectuelle et opérationnelle. Tous les services d'archives canadiens ont des besoins que l'on peut répartir en quatre grandes catégories : besoins de l'institution, besoins de l'utilisateur, besoins de la profession, et besoins en recherche et développement. Cette étude consiste à les définir et à les analyser brièvement.

### BESOINS DE L'INSTITUTION

Les nécessités du dépôt d'archives comportent les dépenses en immobilisations ainsi que l'acquisition, le traitement et la conservation des documents. L'acquisition signifie ici qu'il doit localiser les documents manuscrits et autre matériel d'information pertinents, les sélectionner et s'en porter acquéreur par transfert ou achat. Le traitement comprend les activités habituelles relatives à l'acquisition, au tri, au nettoyage et au catalogage préliminaire des collections pour établir les contrôles administratifs. Par conservation, on entend les mesures de protection contre le vol et l'accès non autorisé aux documents, l'installation de thermostat et d'hygrostat, les mesures de protection contre le feu, l'inondation et autres désastres naturels, ainsi que l'aménagement de locaux appropriés et la restauration des documents. Tous ces travaux d'exécution sont indispensables aux services d'archives dont le rôle est de préserver le patrimoine et de satisfaire les besoins des chercheurs.

Dans presque tous les autres domaines de responsabilité, le travail de l'archiviste est un peu celui du chercheur autonome, soit, en pratique, vérifier l'ordre originel des collections, désigner les parties les plus révélatrices des collections et le lien significatif qui existe entre certaines d'entre elles, et dans le sens philosophique, hausser les normes de la profession. Nous examinerons maintenant les besoins de la profession avant de nous pencher sur les besoins en recherche et développement qui sous-tendent tous les autres.

### BESOINS DE L'USAGER

L'établissement de contrôles intellectuels dans les dépôts d'archives bénéficie à la fois à l'usager et à l'institution. Tous les dépôts exercent une forme quelconque de contrôle sur l'administration et l'exploitation de leurs collections, qu'il s'agisse de simples fiches d'entrée principale, d'instruments de recherche maison ou de la publication donnant la description détaillée d'ensembles de documents. En général, c'est chaque dépôt qui établit ses contrôles. Quant au contrôle intellectuel, il transcende les contrôles administratifs élémentaires, produisant les catalogues ou autres instruments permettant d'établir le lien entre les collections afin de faciliter, autant que faire se peut, la consultation par sujets. En outre, la dissémination la plus large possible de l'information archivistique est un atout pour l'usager, que ce soit sous la forme d'instruments de recherche détaillés ou de catalogues généraux des fonds. La diffusion dans divers dépôts à la fois de copies sur

microfilm ou microfiche de séries complètes de documents archivistiques, l'établissement de bases de données facilement accessibles, ou les expositions itinérantes sont autant de moyens de satisfaire les besoins des usagers tout en valorisant les collections et en faisant mieux connaître leur existence au grand public.

## BESOINS PROFESSIONNELS

Les besoins de la profession englobent le vaste domaine de l'apprentissage : formation permanente, cours de perfectionnement, ateliers de formation, études de longue durée et formation accélérée. L'aide aux associations professionnelles, par le biais d'une assistance au secrétariat, et l'aide aux publications, aux projets, aux réunions spéciales, aux groupes de travail et aux congrès ont aussi un effet positif d'une grande portée sur l'évolution d'une profession.

## RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La recherche et le développement est un domaine dont l'importance archivistique sous-tend tous les besoins précités. Les travaux de recherche peuvent porter sur n'importe quelle fonction ou philosophie de cette discipline et peuvent bénéficier de subventions de recherche, de bourses de travail libre ou d'indemnité de traitement pour le temps consacré à la recherche. Il est reconnu que les institutions peuvent aussi à l'occasion jouer le rôle de chef de file dans les divers domaines mentionnés, surtout dans ceux qui nécessitent une recherche exploratoire. Pour qu'un projet reflète vraiment les besoins du milieu archivistique et des usagers, il faut y prévoir un mécanisme efficace de consultation avec les collègues et les chercheurs.

## ÉVALUATION COMPARATIVE

Il est instructif de comparer la situation archivistique sous chacun des aspects dont on vient de parler avec celle des professions soeurs, soit la muséologie et la bibliothéconomie. Les trois professions partagent une préoccupation commune qui est celle de conserver notre patrimoine national. Elles ont toutes pour mission d'aider la recherche et d'encourager le grand public à utiliser leurs ressources. Elles ont le même besoin d'un milieu physique adéquat pour protéger leurs fonds. Mais les besoins des dépôts d'archives diffèrent légèrement de ceux des professions soeurs en ce sens que presque tous les documents qu'ils abritent sont uniques et de ce fait irremplaçables.

Il faut donc évaluer l'aide que le gouvernement fédéral offre à ces trois professions par le biais de divers organismes de financement. Par cette étude comparative, on pourrait ouvrir les avenues permettant éventuellement aux dépôts d'archives de mieux assurer la sauvegarde des documents qu'ils abritent et de mieux servir les chercheurs.

BESOINS DE L'INSTITUTION

a) Dépenses en immobilisations

Dans le document Les archives canadiennes, tous les dépôts d'archives, quel que soit le groupe budgétaire, expriment clairement que des locaux plus spacieux et du matériel supplémentaire viennent en priorité dans leurs besoins.[1] Jusqu'ici les archives n'ont pas été admissibles à nombre de programmes fédéraux de subvention d'équipement comme le sont les professions soeurs. Ainsi depuis un certain nombre d'années, le Programme d'appui pour l'amélioration et les achats d'équipement mis sur pied par les Musées nationaux met à la disposition des musées des crédits pouvant aller jusqu'à 200 000 $ par projet, pour dresser le plan d'un projet d'immobilisations, améliorer la qualité des locaux, le milieu ambiant et l'éclairage ainsi qu'acheter le gros équipement. Seuls les musées et les galeries d'art sont admissibles à cette aide financière qui a totalisé 1 521 500 $ en 1982-1983.[2]

Les institutions archivistiques, tout comme les musées, peuvent faire une demande de subvention d'équipement pour des projets de plus de 200 000 $ dans le cadre du programme spécial des initiatives culturelles, affaires culturelles, ministère des Communications. Dans le cadre de ce programme, qui a débuté en 1980, une somme de 15 millions de dollars a été distribuée à toutes sortes d'organismes culturels : compagnies de théâtre, compagnies de danse, musées, galeries d'art et un organisme défini par le programme comme étant un service d'archives. Le programme actuel met de nouveau à la disposition des organismes un montant de 15 000 000 $ pour le financement d'immobilisations. Jusqu'en 1983, très peu de dépôts d'archives ont présenté une demande dans le cadre de ce programme.

Dans une ou deux provinces, certains dépôts d'archives ont reçu des subventions d'équipement, mais le montant accordé varie selon les régions et le type d'institution. En Ontario, le fonds Wintario, administré par le ministère de la Citoyenneté et de la Culture, a subventionné l'achat de petit équipement pour certains dépôts d'archives, tandis que les crédits alloués par le gouvernement provincial à la rénovation et à l'amélioration des installations ont aidé certains dépôts d'archives.

Pour améliorer la qualité de leurs installations, enrichir leurs collections et mieux servir la clientèle, les dépôts d'archives doivent être admissibles à certains programmes de subvention d'équipement administrés par le gouvernement fédéral et en tirer profit.

b) Acquisitions

Il semble généralement entendu que les fonds publics ne sont pas transférés d'un organisme à l'autre lors de l'acquisition de documents imprimés ou manuscrits. Alors que tout dépôt privé ou public peut utiliser les fonds dont il dispose pour acquérir des collections, il existe peu d'exemples où un organisme de financement du gouvernement fédéral offre d'aider une institution hors des limites de sa compétence qui veut se porter acquéreur d'une collection. En revanche, la majorité des institutions archivistiques peuvent offrir, par le biais de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, des déductions fiscales au chapitre des dons, sauf pour les archives des entreprises commerciales. À l'exception de ces dernières, tous les

dépôts d'archives peuvent aussi présenter au Conseil de révision une demande de subvention pour prévenir l'exportation de notre patrimoine culturel. Les musées ont utilisé souvent cette filière, mais certains services d'archives, comme les Archives publiques du Canada, l'ont exploitée pour acquérir des collections.

Les crédits fédéraux ont servi habituellement à enrichir les collections de recherche des bibliothèques universitaires, sous les auspices notamment du programme d'aide aux ressources en recherche du CRSH. Ces collections comptent parfois des articles archivistiques, mais l'accent est mis surtout sur l'acquisition de livres ou de documents imprimés. Au niveau provincial, des organismes comme Wintario en Ontario ont fourni à l'occasion une subvention égale à celle d'organismes privés pour l'acquisition de documents personnels par un dépôt d'archives.

Cependant un faible pourcentage des dépôts d'archives ont donné la priorité aux acquisitions en dehors de l'organisme parrain.[3] Les archivistes ont donné généralement la priorité à la conservation de la documentation sur leur organisme parrain. La première résolution du congrès national sur les archives, tenu à Kingston en juin 1982, faisait d'ailleurs état de ce fait. L'acquisition de documents institutionnels nécessite une subvention de fonctionnement plus soutenue que le financement des acquisitions comme tel. Les subventions privées et institutionnelles, combinées à l'action de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, demeure, semble-t-il, un bon moyen pour les services d'archives de poursuivre leur programme d'acquisition de documents personnels, l'accent étant mis sur le financement d'autres domaines de responsabilité tels que ceux qui sont décrits dans les pages qui suivent.

c) Traitement des documents

On considère généralement que le traitement des documents est une responsabilité des services d'archives. L'aide fédérale à ce chapitre était accordée dans le cadre de certains projets d'été, dirigés par les Archives publiques du Canada pour dresser le répertoire des archives dans certaines régions du pays, et de divers projets d'été et d'hiver qui, présentés par des organismes, étaient parrainés par Emploi Canada et subventionnés au plan de la circonscription. Il n'existe aucun programme d'aide à l'échelle nationale visant à assurer le traitement des archives ou un traitement conforme aux normes.

La province de Québec administre un programme qui pourrait très bien servir de modèle pour l'établissement d'un programme fédéral. Les Archives nationales du Québec administre les crédits alloués aux personnes et aux organismes qui désirent développer les services d'archives. C'est à un comité d'évaluation que revient la décision finale concernant l'octroi des subventions, mais seulement après que les Archives nationales ont étudié les demandes. Parmi les projets admissibles, on compte la recherche théorique, le traitement et la conservation des documents ainsi que la préparation des instruments de recherche propres à une collection ou à un groupe de collections. Le montant maximal fourni pour chaque programme varie de 4 000 $ à 16 000 $.[4]

La situation des archives pour ce qui est de l'aide fédérale diffère largement de celle des musées. Depuis un certain nombre d'années, la communauté muséale reçoit l'aide des Musées nationaux du Canada tant pour le partage de l'information que pour la gestion quotidienne des collections. En 1982-1983, le réseau englobait quelque 150 musées et galeries d'art qui comptaient plus de 1,5 millions de pièces d'information accessibles à ses membres.[5] En 1981-1982, l'"Inventaire national", en collaboration avec le Programme Été Canada - Programme d'emploi pour étudiants, a parrainé 15 projets de documentation réalisés à travers le Canada et employant 63 étudiants,[6] et en 1982-1983, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine avait converti 927 000 documents d'artefacts et de spécimens à son système des plus modernes. On étudie actuellement la possibilité d'utiliser des vidéodisques et des micro-ordinateurs pour accroître l'utilité du système.[7] Avec un tel apport de fonds, de main-d'oeuvre et de technologie, un système ne peut que se développer d'une manière plus constante et plus régulière. Quant aux services d'archives canadiens, qui n'ont pas ce soutien, les mécanismes de contrôle et de consultation de leurs fonds varient grandement d'un dépôt à l'autre.

d) Conservation

La majorité des services d'archives sont maintenant pleinement conscients qu'ils doivent assurer la conservation des documents et ils sont prêts à s'acquitter de cette tâche au mieux de leur compétence. Malheureusement, seuls quelques grands dépôts sont outillés pour être un centre de conservation et l'aide dont ils pourraient bénéficier par l'entremise des réseaux provinciaux ou des experts-conseils est très limitée en raison des crédits insuffisants.

Les Archives publiques et la Bibliothèque nationale du Canada, qui ont des installations communes, ont entrepris des programmes de recherche et de soutien. La section de la conservation des documents iconographiques a entrepris un certain nombre de projets de recherche en conservation des archives photographiques. Quant à la section de la conservation des documents (Archives nationales/Bibliothèque nationale), elle offre un programme maison pour former des conservateurs canadiens qualifiés, et mène des recherches sur différents problèmes de conservation des archives, mais les résultats ne sont pas diffusés régulièrement aux autres dépôts d'archives.[8] Les Archives publiques fournissent à divers dépôts les copies de photographies, de films et de documents ordinolingues, restaurant les documents originaux à l'occasion en échange de quoi elles peuvent en conserver une copie ou l'exposer.[9]

L'université Queen's offre un programme de maîtrise d'une durée de deux ans en conservation des oeuvres d'art. En 1982-1983, le programme a reçu une subvention de 29 700 $ dans le cadre du Programme d'aide à la formation des Musées nationaux du Canada[10], et en 1983, une subvention spéciale du Conseil d'administration des Musées nationaux pour l'aménagement de locaux et l'achat d'équipement en vue d'ajouter un cours sur la conservation des artefacts sur papier. Grâce aux différents programmes de formation en conservation offerts au Canada ou sur le point de l'être, il ne semble pas y avoir pénurie de professionnels qualifiés pour traiter les problèmes de conservation. En revanche, les institutions connaissent de sérieuses difficultés de financement.

Le mandat fédéral en ce qui a trait à la sauvegarde des documents archivistiques qu'abritent les dépôts est peu précis. L'Institut canadien de conservation a été créé en 1972 par les Musées nationaux du Canada avec la mission d'aider les musées, les galeries d'art et les archives publics par la recherche scientifique, des laboratoires mobiles, des services consultatifs gratuits, des cours, des ateliers de formation et des séminaires. Dans la pratique, l'ICC a surtout concentré son aide sur les musées, bien qu'en 1982-1983, il ait fourni des conseils techniques aux services d'archives de l'université Concordia à l'occasion de l'incendie catastrophique qu'ils ont subi, et qu'il ait entrepris de restaurer les documents endommagés par l'eau à l'intention de la Commission royale chargée de faire enquête sur le désastre qui a frappé l'Ocean Ranger.[11] Sauf de très rares exceptions, les services d'archives sont maintenant formellement exclus des programmes de l'ICC.

Cette aide importante accordée aux musées s'est traduite par la dotation, en 1980-1981, de 16 postes de stages en conservation à l'ICC, et de 10 stages au programme de formation avec les laboratoires mobiles donné en 1981.[12]

Le Programme d'aide à la conservation, établi par les Musées nationaux en 1981-1982, encourage les musées et les galeries à se doter d'installations de conservation et finance en partie le salaire des employés, la formation en conservation et le perfectionnement professionnel. En 1982-1983, 11 subventions totalisant 286 000 $ ont été accordées aux musées et aux galeries, y compris les subventions pour les salaires des conservateurs et des techniciens en conservation.[13] Les dernières données indiquaient qu'en 1981-1982 le Programme des MNC a aussi fourni des conseils techniques à plus de 40 institutions pour résoudre les problèmes en matière de sécurité et de contrôle du milieu ambiant.[14] Malgré la valeur et la fragilité de leurs fonds, les services d'archives canadiens ne sont pas admissibles à ce programme fédéral.

Le directeur général de la Bibliothèque nationale a demandé l'instauration d'un programme conjoint, fondé sur le partage des ressources existantes, visant à élaborer à l'échelle nationale et grâce aux efforts concertés des bibliothécaires, des archivistes et des organismes gouvernementaux, un programme de conservation des archives sur papier.[15] Cela augmenterait le potentiel des programmes conjoints tels que l'étude ayant pour objet de déterminer dans quelle mesure l'usage de vidéodisques pourrait ralentir le processus de détérioration des collections.[16]

## BESOINS DES USAGERS

### a) Contrôle intellectuel

Depuis 1982, le Conseil de recherches en sciences humaines offre des subventions pour la préparation des instruments de recherche documentaire qui favorisent l'avancement de la recherche ou la rendent plus efficace grâce à diverses techniques de consultation. Ce programme est destiné principalement aux établissements d'enseignement supérieur et selon le mandat qui lui a été confié le CRSH n'accepte pas les demandes venant des services d'archives fédéraux, provinciaux, territoriaux ou des entreprises commerciales.

Au mois de juin 1983, le programme d'aide aux instruments de recherche avait subventionné 21 projets sur les archives élaborés par un chercheur ou une équipe de chercheurs, et 18 projets du même ordre préparés par des institutions d'enseignement, pour un montant total de 837 000 $ soit 35 pour cent du budget du Programme. En octobre 1983, au moment où paraissait la nouvelle liste des bourses octroyées, la part attribuée aux services d'archives atteignait le total cumulatif de 1 500 000 $, soit 46 pour cent. Depuis lors, le Bureau des archivistes canadien a reçu du CRSH un appui substantiel, soit une subvention de 97 000 $, pour faire une étude préliminaire sur les normes de description des documents archivistiques.

Dans le domaine des services bibliographiques, la Bibliothèque nationale a joué un rôle prépondérant en coordonnant les activités liées aux nouvelles technologies et visant à rendre les collections et l'information plus accessibles à tous les Canadiens. Le Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale et ses trois comités, le Comité du réseau de services bibliographiques et de communications, le Comité de la bibliographie et des services d'information en sciences humaines et le Comité du réseau de ressources, ont été des plus efficaces pour améliorer les services bibliographiques à l'échelle nationale. La Bibliothèque nationale a conclu des ententes de coopération avec certaines institutions pour assurer le service de localisation et le contrôle bibliographique des documents publiés au Canada ou ailleurs et largement utilisés dans les bibliothèques du pays. Parmi ces services, on compte l'établissement d'une Bibliothèque nationale rétrospective. Un programme décentralisé de catalogage avant publication a recours aux bibliothèques désignées de diverses régions du pays pour fournir les données bibliographiques aux maisons d'édition; ce programme sert aussi aux bibliothèques pour les acquisitions, le catalogage et le service de référence.[17]

Ces programmes communs instaurés par la Bibliothèque nationale fournissent nombre d'autres exemples où les mécanismes de liaison servent à la mise en commun des ressources. On compte notamment le Service Recherche Dobis, un système qui permet à la Bibliothèque nationale et aux autres bibliothèques canadiennes d'accéder en direct et dans les deux langues officielles à la base de données du Dobis. La base de données DOBIS qui renferme plus de 2 680 000 notices s'enrichit de 500 000 autres chaque année. En outre, la Bibliothèque nationale fait oeuvre de précurseur en appliquant les possibilités des télécommunications à l'échange des données bibliographiques grâce au programme Inet.

Si les programmes de partage des tâches est très utile aux bibliothèques pour établir les contrôles intellectuels, ils le sont beaucoup moins pour les dépôts d'archives qui abritent des documents uniques. Le Réseau canadien d'information sur le patrimoine dont on a déjà parlé a réussi à établir le même type de contrôles intellectuels pour les musées. L'appui aux services d'archives est encore infime par rapport à celui qui est offert aux bibliothèques et aux musées par les organismes fédéraux.

b) <u>Diffusion de l'information</u>

Les contrôles intellectuels impliquent naturellement le besoin et le désir de diffuser l'information. Les services d'archives sont dotés de ces instruments de base, tel le Catalogue collectif des manuscrits commencé en 1961

par les Archives publiques du Canada de concert avec le Conseil de recherche en sciences humaines. La première publication du Catalogue (1968) comportait environ 11 000 entrées en provenance de 124 dépôts d'archives. En 1975, une nouvelle publication révisée et enrichie renfermait environ 26 000 entrées et trois suppléments ont paru depuis. Dans l'avant-propos du dernier supplément, on signalait que le Canada est le seul pays jusqu'ici qui a entrepris de publier un catalogue encyclopédique des documents de recherche inédits, tant publics que privés, englobant les sujets les plus divers. Il en va de même pour le Guide des archives photographiques (1984). Mais ce n'est pas le cas des guides portant sur d'autres supports d'information.

Le programme d'aide aux instruments de recherche du CRSH a fourni à des services d'archives l'occasion de réaliser des projets qui permettront la diffusion d'une certaine information. Mais en comparaison de l'information dispensée par les banques de données des bibliothèques ou des musées, les services d'archives ont encore beaucoup de chemin à faire pour établir un réseau national d'information sur les archives.

En plus d'offrir des services bibliographiques, la Bibliothèque nationale a aussi été l'organe centralisateur d'une foule de services d'information, depuis un Biblioservice multilingue fournissant des livres en 27 langues (à part le français et l'anglais) aux bibliothèques publiques disséminées dans tout le pays, en passant par une liste des thèses canadiennes jusqu'à l'exploitation d'un Centre canadien d'échange du livre. Pour ce qui regarde les musées, l'échange d'information a été facilité par des programmes tels que le Programme d'appui pour l'enregistrement en vertu duquel les MNC ont alloué en 1981-1982 un montant de 654 000 $ à 15 établissements pour que leurs collections soient enregistrées correctement et prêtes à paraître dans le Répertoire national.[18]

Certains instruments de recherche de dépôts d'archives font l'objet d'une publication que les chercheurs peuvent se procurer sur demande. Les Archives publiques servent de guide en ce domaine. De même, les bulletins des institutions, et les catalogues d'exposition tels ceux qui sont publiés et diffusés par les Archives publiques se sont révélés très utiles pour faire connaître leurs nouvelles ressources aux autres centres et aux chercheurs. Mais pour être en mesure de fournir des services comparables à ceux des professions soeurs, les services d'archives ont besoin d'une aide financière plus importante. Par exemple, l'établissement d'une banque centrale d'instruments de recherche, en direct ou sur microfiches, plutôt qu'une entrée réduite au Catalogue collectif des manuscrits, que ce soit pour une collection de 200 mètres ou de deux centimètres, est un projet réalisable qui permettrait aux services d'archives de fournir une information équivalente à celle des bibliothèques et des musées.

c) Diffusion de l'information par le biais des services externes

La reproduction pour les dépôts intéressés de collections ou de pièces d'exposition conservées dans un centre marque un progrès réel pour la communauté archivistique. Ainsi les Archives publiques ont entrepris la diffusion de l'information par la reproduction sur microfilm des collections d'intérêt national ou de collections en provenance d'une région ou portant sur elle à l'intention d'institutions provinciales et de dépôts régionaux; elles ont aussi favorisé la tenue d'expositions itinérantes. Grâce à la Collection nationale de

cartes, elles ont distribué gratuitement des copies de cartes aux institutions provinciales et territoriales et aux services d'archives universitaires. Par ce programme, plus de 30 000 cartes ont été distribuées de 1980 à 1982.[19]

La Division des tableaux des Archives publiques a produit depuis 1980 trois séries sur microfiches et deux séries sur diapositives.[20] Les archives publiques distribuent aussi les copies sur microfilm de certaines collections par le biais de prêts entre bibliothèques. En 1981-1982, de concert avec la Bibliothèque nationale, elles ont organisé trois grandes expositions et neuf petites et ont fait circuler huit d'entre elles.[21]

Les services à la communauté archivistique en général pourraient être assurés par un certain élargissement des engagements des Archives publiques. Dans le document Les archives canadiennes, on recommande donc que les Archives publiques créent une nouvelle Direction générale des services externes qui pourrait financer une étude et former des conseillers techniques dans le domaine de la sécurité archivistique, coordonner une liste des documents volés et entreprendre diverses autres tâches dans le cadre des services externes. Dans leur rapport de 1980-1981, les Archives publiques ont convenu que les activités des services externes devront être régularisées et développées avec l'avis des organismes concernés.[22] En avril 1981, dans le mémoire qu'elles ont présenté au Comité d'examen de la politique culturelle du gouvernement fédéral, les Archives publiques se sont dites prêtes à poursuivre et à développer les services au milieu archivistique, mais peu disposées à entreprendre un programme de subvention, toute aide financière supplémentaire entraînant nécessairement l'obligation d'accroître les ressources humaines et financières.[23]

Les Musées nationaux du Canada ont joué un rôle de leader dans le développement des services externes : en plus de présenter, par le biais de leur programme des expositions mobiles, des collections provenant de leurs musées centraux, ils ont subventionné des expositions sur place ou itinérantes dans nombre de musées et de galeries d'art. L'aide au programmes publics s'élevait en 1981-1982 à 3 670 000 $ dont 1 330 000 $ pour 54 expositions.[24]

Le programme des études canadiennes du Secrétariat d'État a reçu 11,7 millions de dollars pour ses projets de 1984 à 1987. Ce programme met l'accent sur le développement des matériaux d'apprentissage mais vise aussi à appuyer les organisations nationales de bénévoles qui travaillent dans le domaine des Études canadiennes.

**BESOINS DE LA PROFESSION**

a) Éducation

L'université de la Colombie-Britannique offre depuis quatre ans un programme de maîtrise en études archivistiques. Ce programme, financé par l'université, ne reçoit pas d'appui direct d'un organisme fédéral bien que les Archives publiques du Canada aient généreusement subventionné les stages des étudiants pour les deux premières sessions d'été.

Les Archives publiques ont entrepris des activités de perfectionnement de la profession, offrant un cours annuel (en anglais et en français) de quatre semaines sur les principes et l'administration archivistique. Ce cours est généralement accessible aux employés des institutions archivistiques canadiennes, et à un certain nombre de représentants d'organismes étrangers. Chaque année, la Direction générale de la gestion des documents offre des cours de quatre semaines dans ce domaine, dans les deux langues officielles. Ces cours sont accessibles aux administrations municipales, provinciales et étrangères ainsi qu'aux organisations et aux sociétés privées.[25]

Toutefois, les programmes de formation permanente et de formation professionnelle n'ont généralement pas été accessibles aux archivistes canadiens. À l'occasion, les associations régionales et les collèges communautaires offrent des ateliers de formation de deux ou trois jours sur la gestion des archives. L'Association des archivistes canadiens a parrainé en 1981 un symposium sur la gestion des archives, soit un cours de trois jours donné à Toronto.

Les Archives publiques ont mis sur pied avec l'Université d'Ottawa un programme qui permet aux étudiants des beaux-arts d'accumuler des crédits pour un certain nombre d'heures consacrées par trimestre à travailler dans la Division des photographies des Archives publiques. La section de la conservation (Archives publiques/Bibliothèque nationale) offre aussi plusieurs stages.

En ce qui regarde les musées, les programmes nationaux d'aide à la formation sont mieux structurés et plus répandus; des subventions de l'ordre de 572 000 $ ont été approuvées en 1982-1983 pour 24 programmes de formation.[26] La majorité de ces fonds ont été utilisés pour des séminaires offerts aux employés des musées par les associations provinciales et régionales. Les Musées nationaux ont aussi subventionné les programmes de stages offerts par les musées associés, le programme de maîtrise en conservation des oeuvres d'art de l'université Queen's, le programme de maîtrise en muséologie de l'université de Toronto et du musée d'anthropologie de l'université de la Colombie-Britannique. Il s'agissait de subventions aux stages en conservation et d'une centaine de bourses de perfectionnement accordées par l'Association des musées canadiens. Celle-ci a aussi reçu l'appui des Musées nationaux pour sa Division de la normalisation et formation professionnelle.[27] Dans le cadre de leur Programme d'appui pour les activités spéciales (1981-1982), les MNC ont aidé les musées à analyser leurs activités courantes par des études de gestion en leur allouant un montant de 185 000 $ pour la réalisation de 12 projets. En 1981-1982, les Musées nationaux ont aussi financé un projet de recherche de l'AMC ayant pour objet les normes de classification et de traitement des employés des musées.[28]

b) Soutien aux associations professionnelles

Le Conseil de recherches en sciences humaines a accordé une aide généreuse à Archivaria, publication de l'Association des archivistes canadiens. Il a aussi alloué à l'Association et à d'autres sociétés savantes des subventions de quelques milliers de dollars pour permettre à leurs membres de participer aux réunions annuelles.

Le Congrès national sur les archives qui a eu lieu à Kingston en 1982 a été subventionné notamment par un apport de 15 000 $ du programme spécial des initiatives culturelles du ministère des Communications, et de 4 000 $ du Secrétariat d'État pour les frais de traduction. Le programme spécial des initiatives culturelles offrent aux associations archivistiques admissibles des subventions au développement des services de gestion. La plupart de ces programmes exigent maintenant des organismes intéressés qu'ils obtiennent un financement correspondant à d'autres sources.

La situation des musées est excellente en matière de soutien professionnel. Les Musées nationaux ont offert une aide constante à l'Association des musées canadiens (175 000 $ en 1982)[29] et à l'Académie royale des arts du Canada. Les crédits alloués à l'Association des musées canadiens, qui comprend environ 1 800 membres, permettent à celle-ci de fournir à la communauté muséale canadienne un large éventail de services professionnels bilingues. Nous avons déjà décrit plusieurs de ces services, mais dans le cas des musées, il faut ajouter un bulletin mensuel bilingue, un service de placement, un centre de documentation, les bibliographies, les répertoires, la vente de publications, les cours par correspondance, les programmes de bourses et de crédits d'études et un secrétariat permanent. Si l'on accordait au Bureau des archivistes canadiens une subvention proportionnelle à celle qui est fixée pour l'Association des musées canadiens, le montant s'élèverait à 100 000 $, ce qui donnerait aux associations archivistiques professionnelles du pays la latitude et la souplesse nécessaires pour développer des services permanents selon la même conception. L'aide apportée par certaines institutions aux publications et autres activités archivistiques, bien que généreuse, ne peut se comparer au programme de financement dont bénéficient les musées.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Certains archivistes favorisés par le sort ont obtenu de leur propre institution des subventions de recherche, des bourses de travail libre ou des allocations de dégagement pour la recherche. Mais pour la majorité des archivistes, le programme de subventions du CRSH reste encore la meilleure possibilité de faire de la recherche. En 1982-1983, le programme d'aide aux instruments de recherche a ainsi subventionné 21 projets de chercheurs ou d'équipe de chercheurs, pour un montant total de 177 000 $. Les archivistes sont admissibles aux subventions que le CRSH offre aux chercheurs autonomes et qui consistent en une allocation de dégagement pouvant aller jusqu'à 35 000 $ pour un chercheur senior.

Étant donné la nature harcelante de leur travail quotidien dans les dépôts, les archivistes sont à court de temps pour formuler convenablement des projets de recherche. Si on améliore la situation des archivistes au point de

l'administration et de la recherche, ils auront alors la possibilité de réfléchir sur les aspects essentiels du développement de la discipline et d'exposer leurs vues à cet égard.

## CONCLUSION

Actuellement les programmes d'aide aux services d'archives sont généralement informels et non structurés. L'aide accordée est inconsistante et frappée de dispositions réglementaires et de restrictions budgétaires en comparaison de l'appui consenti aux musées par les Musées nationaux ou aux bibliothèques par la Bibliothèque nationale. Il semble y avoir peu de communication entre les divers organismes fédéraux de financement, d'où le manque manifeste de cohérence dont souffrent les programmes d'appui aux services d'archives.

Par les nombreux exemples et allusions qui émaillent ces enquêtes, on peut voir que les Archives publiques ont adopté depuis quelque temps déjà les moyens les plus divers pour aider les institutions, les associations et les activités archivistiques. Il reste à codifier les pratiques disparates en une politique unifiée qu'on diffusera aux organismes intéressés pour qu'ils puissent profiter au maximum de ces programmes. Une autre initiative encourageante est celle du CRSH qui a fait preuve de clairvoyance en subventionnant les publications savantes et les activités de recherche des archivistes et des services d'archives canadiens. Les autres participants n'ont plus qu'à coordonner leurs efforts de manière positive et à mettre sur pied des programmes officiels, et les organismes fédéraux appropriés à fournir l'appui financier et législatif nécessaire.

Dans le cadre des besoins manifestes éprouvés par le système archivistique et que nous avons décrits brièvement, l'on peut voir apparaître les rôles compatibles que pourraient jouer les institutions privées, les réseaux d'archives régionaux, provinciaux et territoriaux ainsi que les institutions et les organismes provinciaux, territoriaux et fédéraux, aussi bien dans l'exploration et la définition des limites et des priorités pour toute catégorie de besoins, que dans l'établissement des programmes fédéraux de subvention. Dans le chapitre qui suit, nous explorons les façons possibles d'établir une structure propre à satisfaire les besoins archivistiques.

Anne MacDermaid

Renvois

1 Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Les archives canadiennes. (Ottawa: Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1980).

2 Musées nationaux du Canada. Rapport annuel 1982-1983.

3 Les archives canadiennes.

4 Le programme d'aide financière 1983-1984 des Archives nationales du Québec.

5 Le réseau canadien d'information sur le patrimoine, Système PARIS

6 Musées nationaux du Canada. Rapport annuel 1981-1982.

7 Ibid., 1982-1983.

8 Archives publiques du Canada. Rapport annuel 1981-1982.

9 Clavet, Alain. Orientation and Management of Co-operation at the Public Archives of Canada. Unpublished Thesis, ENAP, Ottawa, 1983, p. 53.

10 MNC. Rapport annuel 1982-1983.

11 Ibid.

12 Ibid., 1981-1982.

13 MNC. Rapport annuel 1982-1983.

14 Ibid., 1981-1982.

15 Bibliothèque nationale. Rapport annuel 1982-1983.

16 Ibid., et APC. Rapport annuel 1981-1982.

17 Bibliothèque nationale. Rapport annuel 1982-1983.

18 MNC. Rapport annuel 1981-1982.

19 Clavet, p. 40.

20 Clavet, p. 41.

21 APC. Rapport annuel 1981-1982.

22 APC. Rapport annuel 1980-1981.

23 APC. Rapport annuel 1981-1982.

24 MNC. Rapport annuel 1981-1982.

25 Clavet, p. 45.

26 MNC. Rapport annuel 1982-1983.

27 Ibid.

28 Ibid., 1981-1982.

29 MNC. Rapport annuel 1982-1983.

## Étude IV : Modèle de système archivistique canadien

### Introduction

Actuellement, les services d'archives canadiens ont des besoins graves et urgents - besoins qu'il faut satisfaire si l'on veut que notre patrimoine documentaire soit conservé adéquatement et mis à la disposition des chercheurs. Ces dernières années, la situation des archives au Canada a été étudiée sous divers angles, notamment dans les rapports de la Commission Symons sur les études canadiennes (1975), du Groupe consultatif sur les archives (1980), du Comité de révision de la politique culturelle fédérale (1982) et du Congrès sur les archives (1982). Ces rapports et la réponse des archivistes et des associations d'archives ont permis à la communauté archivistique canadienne de se concerter et de faire consensus sur certains points essentiels. Voici les conditions considérées comme indispensables à la protection et au développement de nos ressources archivistiques.

-- La responsabilité de l'aide aux services d'archives doit être partagée par les organismes parrains et par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

-- Des crédits supplémentaires sont indispensables pour assurer cette aide et élaborer une méthode systématique pour sa mise en oeuvre.

-- Un système archivistique canadien capable de déterminer les besoins réels en toutes circonstances et suffisamment souple pour les satisfaire ne deviendra une réalité que par la participation soutenue de chaque archiviste, de son institution et de son association.

L'accord s'étant fait sur ces points, on a pu s'attaquer à des problèmes précis et proposer des solutions. Dans sa réponse au Rapport du groupe consultatif sur les archives canadiennes et sa présentation au Comité de révision de la politique culturelle fédérale, l'Association des archivistes canadiens (ACA) a proposé un modèle à suivre pour mieux appuyer les services d'archives. Le présent document traite de ce modèle tant pour faire le point sur la pensée des archivistes que pour décrire les éléments d'un programme qui pourra être présenté à l'attention des organismes de financement. Il convient de souligner que ce modèle, désigné ici sous le nom de système archivistique canadien, n'est qu'une approche parmi plusieurs. Même si le projet reçoit un appui général comme étant la solution idéale, il sera sans doute modifié par les réalités politiques, économiques et législatives. Il est sujet à évaluation et susceptible d'être amélioré et modifié. Par ailleurs, il est fondé sur les points que les archivistes canadiens ont approuvés après mûre délibération, ce qui confirme sa validité.

## Système archivistique canadien

### Objectifs

Un système archivistique canadien devra voir à satisfaire les besoins des dépôts d'archives et des archivistes sous divers rapports : immobilisations, fonctionnement, recherche et développement, ainsi que besoins de la profession et des associations, en créant une dynamique qui permettra aux centres de résoudre les problèmes actuels et de relever les défis de l'avenir. Il est proposé qu'un système archivistique canadien soit instauré en vue d'assurer par une action rationnelle et concertée la coordination des services au plan national en vue de développer nos ressources archivistiques. On considère que pour atteindre ses objectifs le système devra :

-- servir de forum où seront déterminés les besoins les plus pressants et les priorités sur lesquelles doivent porter les efforts;

-- faire fonction d'organisme consultatif pour coordonner les projets et les programmes en vue d'utiliser au mieux les ressources;

-- administrer le programme de subventions du gouvernement fédéral pour aider les institutions à atteindre les normes minimales acceptables, favoriser le perfectionnement des archivistes ainsi que le développement des institutions et des activités archivistiques.

### Gouvernements provinciaux et territoriaux

Pour assurer la contribution des gouvernements provinciaux et territoriaux, le système archivistique canadien devra s'appuyer sur les conseils d'archives de ces administrations. Les gouvernements provinciaux ont comme responsabilité première la garde et l'accès aux documents qu'ils créent. En outre, ils ont la responsabilité des ressources culturelles qui relèvent de leur compétence, obligation qu'ils ont traditionnellement assumée, dans le cas des archives, par l'acquisition et la garde des documents qui ne sont pas produits par un de leurs organismes. On a largement accepté le concept énoncé par les services d'archives canadiens selon lequel les services d'un gouvernement pourraient s'acquitter de leurs obligations concernant les documents culturels de leur région en appuyant le travail des autres dépôts dans leur territoire. Les centres provinciaux reconnaîtraient les entités politiques du Canada et seraient des plus souples pour adapter les programmes d'aide à la conjoncture archivistique nationale et aux programmes de subvention déjà offerts par les provinces. On créerait le type de conseil provincial qui convient le mieux à la géographie et à l'étendue du territoire aux traditions archivistiques, à l'état de développement des services d'archives et aux besoins particuliers des juridictions respectives, ce qui permettrait à la base de participer à la détermination des besoins et des problèmes et au développement des stratégies à adopter en conséquence, en plus de mieux définir la responsabilité à l'égard des résultats.

Rôle du gouvernement fédéral

Depuis longtemps les Archives publiques du Canada fournissent aide et conseil à la communauté archivistique, mais dans un système archivistique canadien il est essentiel que leur rôle soit plus large et mieux défini. De fait, le système vise notamment à obtenir du gouvernement fédéral l'aide accrue qui est essentielle à la conservation d'une ressource culturelle irremplaçable. Cet appui que le gouvernement fédéral accorde aux musées, aux bibliothèques et à d'autres organismes culturels, les archives en ont besoin pour assurer, tout comme dans les autres aspects de la vie canadienne, des normes minimales aux entreprises archivistiques du pays. En outre, les fonds de chacun des dépôts locaux d'archives, c'est-à-dire de ceux qui feront éventuellement partie des conseils provinciaux et territoriaux, et des Archives publiques du Canada sont les témoins de l'histoire d'un pays; il faut donc en assurer la sauvegarde et l'accès pour être en mesure de comprendre et d'interpréter le Canada dans son entier et dans ses particularités.

Coordination des initiatives

Avec ce modèle, on vise à tirer profit des programmes déjà existants et à s'assurer la collaboration des organismes comme le CRSH et le Programme des études canadiennes du Secrétariat d'État dont le mandat est de subventionner les chercheurs qui utilisent les archives ou les projets qui touchent les archives. Ces deux organismes pourraient être désignés d'office pour faire partie de l'organisme national de coordination que propose le modèle. On y recommande aussi que tous les organismes qui ont des projets ou des programmes touchant les archives consultent l'organisme de coordination en vue d'utiliser au mieux les ressources. Bien des projets d'intérêt commun pourraient être entrepris en collaboration, contribuant ainsi à l'avancement de l'archivistique et au soutien des chercheurs de diverses disciplines.

Archivistes et associations de services d'archives

Il faut s'assurer que dans le système archivistique canadien les archivistes pourront conserver le rôle qui est le leur actuellement et qui consiste à assurer l'accès aux archives et aux connaissances qu'elles contiennent, et à déterminer les besoins, les priorités et les solutions. Dans le modèle proposé, ils agiraient en qualité de représentants des services d'archives au sein des organismes qui élaborent les politiques tels que les conseils provinciaux/territoriaux et le Conseil national des archives. Ils seraient admissibles aux subventions par le biais du programme envisagé. Leurs organisations professionnelles joueraient un rôle analogue en les regroupant et en étant leur porte-parole énergique, jouant ainsi le rôle de catalyseur pour amorcer le développement théorique et technique de l'archivistique au Canada. Nos jeunes associations, soit l'Association des archivistes canadiens créée en 1975 et l'Association des archivistes du Québec créée en 1960 (les deux associations anglophone et francophone faisant partie du Bureau canadien des archivistes) ont déjà fait de grands progrès. Grâce à elles, les archivistes ont pu rester en relation par la publication régulière de bulletins,

la tenue de réunions et de conférences; elles ont stimulé les réflexions des chercheurs et incité ces derniers à publier dans leurs journaux scientifiques et ont en outre parrainé des congrès et des comités sur l'étude de problèmes de tout ordre.

Ces organisations tirent leur principale ressource des cotisations de leurs membres et de la modeste contribution des institutions. Il est remarquable qu'on ait tant accompli avec si peu. Certes peu d'organisations nationales survivent avec un si mince soutien et l'insuffisance de fonds a sérieusement gêné leur travail.

Le programme de subvention décrit dans les pages suivantes accueillerait les projets préparés par les associations archivistiques sur divers sujets comme l'élaboration des normes de description, des lignes directrices de sécurité et la préparation de manuels. Cependant pour être en mesure de déterminer et de demander les crédits nécessaires, il faut un personnel permanent tout comme il faut des crédits pour faciliter la communication. On peut raisonnablement demander aux associations de continuer à établir une part acceptable de leur budget sur les cotisations des membres, mais comme on compte un peu moins de 550 archivistes à plein temps au Canada, on ne peut s'attendre à une bien grande augmentation de cette source de revenu. Il faut assurer un financement minimal de base aux associations d'archivistes du pays, si ce n'est par le moyen des programmes déjà existants, cela pourrait être prévu dans le système archivistique canadien. Ce soutien essentiel, combiné à l'aide accrue et assurée des institutions, pourrait permettre à ces associations d'engager le personnel dont elles ont besoin pour soutenir leurs efforts d'ordre philosophique et pratique, en vue de donner à la profession les moyens de préserver les ressources archivistiques et de les rendre accessibles.

## Composantes du modèle

### Conseils provinciaux/territoriaux

Par l'entremise de leurs services d'archives respectifs ou d'autres structures, les gouvernements provinciaux/territoriaux s'acquitteraient de leur obligation de financer les activités de leur Conseil archivistique. Ils fourniraient l'aide visant à couvrir les frais de voyage et de secrétariat et peut-être le salaire d'employés permanents. En outre, ils contribueraient au développement de l'archivistique dans leur juridiction en mettant en oeuvre, dans leurs services d'archives respectifs, des programmes de consultation et de service à l'intention de tous les membres des Conseils et des programmes de subvention. Les Conseils seraient libres de chercher d'autres fonds auprès de fondations et de sources privées.

Les Conseils seraient plus ou moins structurés selon les besoins et les situations d'une province donnée. Dans certains cas, tous les dépôts d'archives de la province feraient partie du Conseil, dans d'autres, cela ne serait pas possible, ou encore la représentation serait en fonction du type et de l'importance de chaque service. Un Conseil, mis sur pied de façon informelle, pourrait par la suite devenir plus structuré.

Les Conseils admettraient toutes les institutions d'archives de la province ou du territoire (selon une représentation directe ou proportionnelle), les associations provinciales, les Archives publiques du Canada, l'ACA ou l'AAQ (selon le cas) étant membres d'office. Pour être admissibles aux crédits accordés éventuellement par le système canadien d'archives, et probablement aussi à ceux des conseils, les dépôts participants devraient remplir certaines conditions. Ainsi on pourrait exiger des dépôts qu'ils soient membres du Conseil provincial approprié, qu'ils soient ouverts pendant un nombre raisonnable d'heures et de façon régulière, qu'ils permettent un juste accès à leurs fonds et qu'ils prennent les mesures pour en assurer la sauvegarde et l'accès permanents s'ils venaient à cesser leurs activités. Chaque dépôt pourrait être obligé d'appliquer une politique d'acquisition précise, approuvée par la société mère, laquelle aura tenu compte des mandats d'acquisition des autres institutions faisant partie du conseil. Chacun pourrait avoir à prouver qu'il est capable de fonctionner selon une norme minimale et sans aide extérieure.

Les Conseils provinciaux/territoriaux auraient pour mission de favoriser le développement des services d'archives par une approche coopérative. En premier lieu, ils examineraient les besoins dans leur juridiction respective. Après avoir analysé les résultats et établi les priorités, ils développeraient une stratégie en vue de satisfaire les besoins identifiés. Puis c'est en fonction de l'ordre de priorité qui aura été fixé pour les besoins et de la stratégie adoptée que seraient alloués les crédits provenant d'un programme national de subvention et que serait déterminée l'ampleur de l'aide des services externes des APC et des services d'archives provinciaux/territoriaux.

Les Conseils procéderaient ainsi régulièrement à l'examen des besoins pour en établir l'ordre de priorité et modifieraient au besoin ces stratégies. Ils entreprendraient des activités et des projets tels que : coordonner la stratégie d'acquisition d'archives, faire des arrangements pour l'achat en commun du matériel archivistique, élaborer un programme de mise en commun des installations de conservation, assurer la formation dans les diverses techniques archivistiques, parrainer l'échange d'employés, diffuser et décentraliser les fonds au moyen de prêts, remplacer les instruments de recherche par des systèmes automatisés de consultation.

Un rôle spécifique que les Conseils pourraient jouer dans le cadre du système archivistique canadien serait celui d'évaluer, sur la base des priorités qu'ils auront établies, les demandes de subventions et l'aide directe à fournir en vertu des programmes du système. Tous les fonds, qu'ils proviennent des institutions des gouvernement fédéral et provinciaux, seraient alloués selon un plan d'ensemble soigneusement préparé. La situation archivistique serait régulièrement évaluée et décrite à partir de cette base provinciale/territoriale et les fonds alloués selon l'ordre de priorité des besoins.

Rôle du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral financerait le Conseil national des archives et son secrétariat, créerait un programme de subvention et poursuivrait l'expansion des services externes des Archives publiques.

Conseil consultatif du système archivistique

Le Conseil national des archives servirait à conjuguer les efforts des dépôts canadiens en vue de résoudre leurs difficultés, d'être mieux en mesure de conserver les documents qu'ils détiennent et d'assurer un meilleur service aux chercheurs. Son rôle serait de définir l'orientation à donner au système archivistique canadien, de canaliser les ressources et de consulter les organismes et les individus intéressés pour que l'approche soit coordonnée. Il indiquerait à l'archiviste fédéral ce qu'il convient de faire pour le système archivistique canadien, en ce qui concerne notamment le fonctionnement et l'expansion de services externes des Archives publiques.

À cet effet, le Conseil devrait tout d'abord évaluer les besoins et les priorités articulés par les conseils provinciaux/territoriaux, afin d'avoir une vue d'ensemble et d'élaborer les stratégies propres à satisfaire les besoins des divers dépôts du pays. À intervalles réguliers, il examinerait et, au besoin, modifierait sa politique et sa stratégie. Les programmes découlant de la stratégie adoptée devraient être assez souples pour répondre à ce qui pourrait être les besoins mêmes exclusifs des conseils provinciaux/territoriaux.

Les membres du Conseil pourraient être choisis de la façon suivante : un représentant de chaque conseil provicial/territorial; un membre désigné par l'Association canadienne des archivistes et un membre désigné par l'Association des archivistes du Québec (ou deux représentants du Bureau des archivistes canadiens nommés par cet organisme); l'archiviste fédéral; et, nommé d'office, deux représentants des usagers ou des professions connexes.

Secrétariat

Le Conseil national des archives devrait disposer d'un secrétariat permanent, doté d'un directeur, d'agents de programme appartenant à la communauté archivistique et d'employés de bureau. Comme le secrétariat assume généralement à la longue un rôle déterminant, il conviendrait de renouveler régulièrement le personnel qui apportera des idées nouvelles et une connaissance immédiate des vrais besoins des services d'archives de tous les coins du pays. On pourrait pourvoir le système d'un mécanisme permettant de détacher des archivistes qui travaillent pour des institutions canadiennes ou certains services des Archives publiques, assurant ainsi le bon fonctionnement du secrétariat par un apport sans cesse renouvelé de compétences et de points de vue. Les crédits fédéraux pourraient aider les institutions membres en leur permettant de remplacer les membres de leur personnel qui sont affectés provisoirement au secrétariat. Cette politique aurait en outre l'avantage de faciliter l'échange de personnes travaillant dans les services canadiens

d'archives. Il va sans dire qu'il est très souhaitable de veiller à ce que le secrétariat garde des dimensions modestes et que la bureaucratie ne l'emporte pas sur les programmes que le modèle proposé prévoit offrir.

Une des tâches du secrétariat serait d'administrer un éventuel programme fédéral de subvention, ce qui consisterait notamment à aider les candidats à préparer leur demande, à s'assurer que toutes les conditions sont remplies et que les candidats sont admissibles, à soumettre les demandes à l'attention des Conseils provinciaux/territoriaux et au Conseil national des archives et à suivre la réalisation des projets financés par le programme de subvention. Le secrétariat veillerait à faciliter la collaboration constante entre les divers organismes en agissant comme agent de liaison et en diffusant régulièrement l'information sur les projets et les activités concernant les programmes du système archivistique canadien et du CRSH, de l'Association des études canadiennes et de d'autres organismes dont les activités influent sur les archives.

Services externes des Archives publiques du Canada

Le gouvernement fédéral fournissait déjà, par l'intermédiaire des Archives publiques, nombre de services techniques et consultatifs qu'on désigne maintenant sous le nom de services externes. Il s'agit d'une autre forme d'aide fédérale qui est précieuse pour le système archivistique canadien et dont l'extension est souhaitable. Les services externes doivent logiquement être intégrés au programme d'aide établi par le gouvernement fédéral à l'intention du système archivistique canadien et être coordonnés aux autres efforts consacrés à l'expansion des services d'archives sur le plan national. Pour une efficacité maximale, il faut que les programmes des services externes s'accordent avec les activités de développement des services auxquelles le programme de subvention et les conseils provinciaux/territoriaux donnent la priorité.

Programme de subvention

Le programme de subvention ne viserait pas à créer de nouveaux services d'archives ni à assumer la responsabilité des services existants en ce qui concerne le financement de leurs activités essentielles. Il servirait plutôt à aider les services canadiens d'archives à se rattraper pour qu'ils soient en mesure d'assumer de façon responsable la sauvegarde de notre patrimoine archivistique, et de surmonter les obstacles éventuels. Les subventions seraient accordées d'abord selon l'ordre de priorité des besoins qui, pour ce qui s'agit du rattrapage, auront été identifiés par les conseils provinciaux/territoriaux et pris en considération dans le développement d'une stratégie d'ensemble. Il conviendrait cependant de faire exception à cette règle pour un Conseil qui a des problèmes immédiats ou dont les priorités sont différentes de celles de la majorité des autres Conseils. Le Conseil national des archives accorderait des subventions après avoir consulté les conseils provinciaux/territoriaux lesquels aideraient aussi à rendre compte des résultats des projets ainsi financés.

Les demandes de subvention pourraient être présentées par un archiviste, un dépôt d'archives, un conseil provincial/territorial, le Bureau des archivistes canadiens, l'Association canadienne des archivistes, l'Association des archivistes du Québec et les associations provinciales d'archivistes.

Dans les nouvelles lignes directrices du programme de subvention, il faudra supprimer plusieurs types d'aide, tels les subventions pour l'achat de terrain ou la construction d'immeubles, les projets portant notamment sur des collections ou des parties de collections qui sont non accessibles aux chercheurs pour une période de temps excessive ou dont la consultation est réservée exclusivement à certains chercheurs.

Le programme de subvention du système archivistique canadien pourrait financer des entreprises comme les projets d'assistance technique, les projets sur l'utilisation des archives, les études de faisabilité et les études de cas exceptionnels, les projets de dépouillement et d'acquisition, la formation et le perfectionnement professionnels.

Parmi les projets d'assistance technique, on pourrait compter les suivants : essai de désacidification en masse; essai ou application de la technique du vidéodisque; travaux peu coûteux pour l'installation d'un système d'entreposage selon les normes archivistiques; techniques et normes de conservation des photographies; automatisation des répertoires; normes et description; projets de conservation et de reproduction portant principalement sur l'état des documents (traitement d'urgence, traitement de base; restauration, traitement des archives dans le cadre d'un réseau provincial de conservation).

Les projets concernant l'utilisation des documents comprendraient ceux qui portent sur le traitement adéquat des documents pour leur utilisation éventuelle et qui visent à améliorer la qualité des services au public. Il pourrait s'agir de classement, de traitement, d'inventaire, de préparation des instruments de recherche. On pourrait aussi faire entrer dans cette catégorie l'aide à la production, à la révision et à la publication des guides des dépôts régionaux, des institutions provinciales/territoriales ou nationales.

Les projets de faisabilité auraient pour objet les études de planification de programmes d'ensemble entrant dans l'une ou l'autre des catégories de subventions et aussi les études de cas particuliers portant notamment sur les documents qui ne reçoivent pas le soin et l'attention qu'on devrait leur accorder.

Les projets de dépouillement et d'acquisition de documents auraient pour objet de localiser et d'identifier ou d'évaluer et cataloguer les archives historiques avant leur acquisition; il pourrait s'agir aussi de planifier et d'arrêter un programme pour le dépôt de documents dans un centre approprié.

**Responsabilité**

Le modèle proposé pour un système archivistique canadien est fondé sur la prémisse que la responsabilité à l'égard des archives est légitimement partagée entre plusieurs parties qui sont les organismes parrains des services d'archives, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux lesquels, en vertu de leur pouvoir de légiférer en matière culturelle, ont une responsabilité qui s'étend au-delà de leurs propres archives, enfin les archivistes et les associations archivistiques. L'approche adoptée entend respecter les responsabilités fondamentales des organismes parrains et le mandat des gouvernements appelés à pourvoir aux besoins des archives canadiennes.

On accepte comme principe de base que les organismes parrains des dépôts d'archives assumeront la responsabilité des documents qu'ils génèrent. Ceux qui veulent acquérir d'autres documents devront avoir un mandat d'acquisition clairement articulé et qui tient compte du mandat des autres dépôts.

Le modèle présume qu'un organisme parrain d'un dépôt devrait être en mesure de pourvoir à ses besoins en matière d'immobilisations et d'administration. Cependant, jusqu'à présent, ces coûts ne sont pas exclus des programmes d'aide, les archives canadiennes ayant visiblement besoin d'un soutien dans bien des domaines pour atteindre les normes minimales et être en mesure d'assumer leurs responsabilités fondamentales. S'il est établi, par exemple, que la conservation des archives est le besoin le plus pressant des dépôts, le modèle proposé prévoit allouer d'abord des crédits à la conception d'installations d'entreposage propres à assurer la conservation des différents supports d'information. S'il est reconnu, une fois que les normes sont établies, que le plus grand besoin des dépôts est d'avoir un espace et un milieu ambiant convenables, des crédits leur seront de nouveau alloués en ce sens. Le soutien fourni doit viser d'abord à aider les services d'archives et les archivistes à s'acquitter de leurs tâches premières afin qu'ils puissent assurer la conservation des documents qu'ils détiennent ou devraient détenir et qu'ils soient en mesure d'offrir de meilleurs services aux usagers. Ce soutien devrait en outre leur permettre de s'adapter aux changements qui surviennent dans les besoins, les technologies et les supports d'information et de mettre au point des méthodes qui leur permettent de mieux exercer leurs fonctions.

Ce qui revient à dire que le programme d'aide doit viser à satisfaire des besoins réels. Il doit aussi être souple, ne pas tenter d'appliquer une formule déterminée à l'avance, mais plutôt identifier les besoins divers et variables et trouver le moyen de les satisfaire selon l'ordre de priorité. Pour y arriver, il faut que les dépôts et les institutions d'archives de tout le pays ainsi que les archivistes participent largement et de façon constructive (soit individuellement ou par le biais de leurs associations respectives) au processus d'information et de prise de décision.

Marion Beyea